

PROJET DE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ
2016-2020

ADOPTÉ LE 13 AVRIL 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR LE (date à venir)

DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)

Mme Sophie Vachon, conseillère en gestion environnementale, Co-éco
Mme Anne-Marie Beaudoin, conseillère en gestion environnementale, Co-éco

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

M. Yvon Soucy, préfet de la MRC
Mme Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe, MRC de Kamouraska
M. Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Mme Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène
Mme Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
M. Jacques Desjardins, directeur des services techniques, ville de La Pocatière

LES MAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA (2013-2017)

M. Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
M. Richard Préfontaine, maire de Kamouraska
M. Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel
M. Sylvain Hudon, maire de ville de La Pocatière
M. Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle
Mme Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
M. Gervais Darisse, maire de Saint-André
M. Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska
M. Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Mme Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène
M. Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
M. Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
M. Tony Charest, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska
M. André Hudon, maire de Saint-Onésime d'Ixworth
M. Rénaud Bernier, maire de Ville Saint-Pascal
Mme Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
M. Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri

Crédits photos

Photo principale sur la couverture : M. Nicolas Gagnon
Deuxième photo sur la page titre du chapitre 5 : Groupement forestier du Kamouraska
Autres photos : MRC de Kamouraska

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2016-2020 DE LA MRC DE KAMOURASKA

Document principal

Chapitres 1 à 6

Chapitre 1	Portrait du territoire
Chapitre 2	Gestion actuelle des matières résiduelles
Chapitre 3	Inventaire des matières résiduelles
Chapitre 4	Diagnostic territorial, orientations et objectifs
Chapitre 5	Plan d'action 2016-2020
Chapitre 6	Suivi et surveillance de la mise en œuvre

Annexes au document principal

**Rapport de consultation sur le projet de plan de gestion des
matières résiduelles (à venir)**

TABLE DES MATIERES

Sommaire exécutif	ix
Introduction	3
1 Portrait actuel du territoire	7
1.1 Situation géographique.....	7
1.2 Population et démographie.....	10
1.3 Caractéristiques socio-économiques.....	13
2 Gestion actuelle des matières résiduelles	19
2.1 Municipalités visées et règlements.....	19
2.2 Compétences et ententes.....	23
2.3 Générateurs et types de matières résiduelles.....	29
2.3.1 Secteur résidentiel.....	29
2.3.2 Secteur Institutions, commerces, industries (ICI).....	29
2.3.3 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD).....	32
2.4 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et installations de traitement du territoire.....	33
2.4.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles.....	34
2.4.2 Recensement des installations de traitement et d'élimination.....	42
2.4.2.1 Site de compostage de la Ville de La Pocatière.....	44
2.4.2.2 Centre de tri de Saint-Pascal.....	44
2.4.2.3 Écocentres.....	45
2.4.2.4 Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres.....	48
2.4.2.5 Lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup.....	48
2.4.2.6 Usine de biométhanisation.....	50
2.4.2.7 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup.....	51
2.4.2.8 Sites de traitement des boues.....	52
2.5 Collectes et programmes de gestion des matières résiduelles.....	54
2.5.1 Collecte porte-à-porte matières recyclables et résidus ultimes (déchets).....	54
2.5.2 Matières organiques triées à la source (MOTS).....	58
2.5.3 Initiatives de réemploi.....	62
2.5.3.1 Écomeubles.....	62
2.5.3.2 L'entrepôt de matériaux patrimoniaux.....	62
2.5.3.3 Ventes de débarras.....	62
2.5.4 Construction, rénovation et démolition (CRD).....	63
2.5.5 Boues municipales.....	63
2.5.5.1 Boues de fosses septiques.....	63
2.5.5.2 Boues de stations d'épuration.....	64
2.6 Gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés et à l'Île aux lièvres.....	68

2.6.1	Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne	68
2.6.2	L'île-aux-lièvres	69
2.7	Information, sensibilisation et éducation (ISÉ).....	70
2.8	Coûts de gestion et traitement des matières résiduelles.....	71
3	<i>Inventaire des matières résiduelles</i>.....	75
3.1	Méthodologie	75
3.2	Secteur résidentiel.....	76
3.2.1	Matières recyclables.....	76
3.2.2	Matières organiques.....	77
3.2.3	Boues	79
3.2.4	Encombrants.....	79
3.2.5	Résidus de construction, rénovation et démolition	81
3.2.6	Résidus domestiques dangereux visés par la responsabilité élargie des producteurs.....	81
3.2.7	Pneus et véhicules hors d'usage.....	82
3.2.8	Contenants consignés	83
3.2.9	Textiles.....	83
3.2.10	Matières éliminées	83
3.2.11	Portrait global du secteur résidentiel.....	85
3.3	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	86
3.3.1	Matières recyclables des industries, commerces et institutions.....	86
3.3.2	Matières organiques des industries, commerces et institutions	87
3.3.3	Bois et cendres des industries, commerces et institutions.....	88
3.3.4	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).....	88
3.3.5	Résidus dangereux des industries, commerces et institutions	89
3.3.6	Textile.....	89
3.3.7	Résidus de gestion de matières résiduelles	89
3.3.8	Matières éliminées	91
3.3.9	Portrait global de la génération et valorisation des matières résiduelles secteurs institutions, commerces, industries (ICI) et construction, rénovation, démolition (CRD)	93
3.4	Vue d'ensemble sur les matières résiduelles	94
4	<i>Diagnostic territorial, orientations et objectifs</i>	103
4.1	Diagnostic territorial.....	103
4.1.1	Bilan du PGMR 2003-2008	103
4.1.2	Problématiques et enjeux régionaux.....	103
4.1.2.1	Secteur municipal.....	103
4.1.2.2	Secteur ICI et CRD	104
4.1.3	Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC	105
4.2	Orientations et objectifs	106

4.2.1	Orientations et objectifs nationaux.....	107
4.2.2	Orientations régionales.....	108
4.2.3	Objectifs régionaux	109
5	<i>Plan d'action 2016-2020.....</i>	113
5.1	Présentation des mesures prévues.....	113
5.2	Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR	117
6	<i>Suivi et surveillance de la mise en œuvre.....</i>	123
	<i>Conclusion.....</i>	127
	<i>Annexes.....</i>	131
	Annexe A – Liste des abréviations	131
	Annexe B – Fiches descriptives des actions proposées.....	132
	Annexe C - Liste des points de dépôt des programmes de récupération	170
	Annexe D — Rapport annuel 2015 de suivi de la mise en œuvre du PGMR	172

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

CARTES

Carte 1.1.1 Localisation de la MRC de Kamouraska.....	8
Carte 1.1.2 Limites administratives de la MRC de Kamouraska	9
Carte 2.2.1 Regroupements de collecte des matières résiduelles.....	24

TABLEAUX

Tableau 1.2.1 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Kamouraska....	11
Tableau 1.2.2 Prévisions du nombre de ménages en 2031.....	13
Tableau 1.3.1 Revenu d'emploi moyen des travailleurs de la MRC de Kamouraska de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge, année 2013.....	14
Tableau 1.3.2 Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Bas-Saint-Laurent, année 2013.....	15
Tableau 2.1.1 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles et des boues de fosses septiques	20
Tableau 2.2.1 Liste des contrats et ententes de collecte et transport des matières résiduelles.....	27
Tableau 2.3.1 Nombre d'ICI de plus de 5 employés par secteur et municipalité locale	30
Tableau 2.3.2 ICI hors collecte municipale	33
Tableau 2.4.1 Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation.....	34
Tableau 2.4.2 Organismes et entreprises de réduction et réemploi.....	35
Tableau 2.4.3 Organismes et entreprises de transport.....	36
Tableau 2.4.4 Programmes de récupération et de recyclage particuliers	37
Tableau 2.4.5 Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et de valorisation.....	38
Tableau 2.4.6 Sites de disposition de ferraille sur le territoire.....	41
Tableau 2.4.7 Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalte et brique détenant un CA du MDDELCC	41
Tableau 2.4.8 Installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles du territoire ou à proximité	43
Tableau 2.4.9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation	46
Tableau 2.4.10 Tonnage traité aux écocentres en 2013 par matières.....	47
Tableau 2.4.11 Matières résiduelles et boues enfouies au LET.....	49

Tableau 2.4.12	Quantités totales enfouies au LET en 2013	49
Tableau 2.5.1	Type et fréquence des collectes municipales de déchets et matières recyclables.....	55
Tableau 2.5.2	Autres services municipaux de gestion des matières recyclables et des ordures.....	57
Tableau 2.5.3	Services municipaux de gestion des résidus verts.....	59
Tableau 2.5.4	Dates de démarrage de la collecte porte-à-porte des matières organiques par municipalités	60
Tableau 2.5.5	Type et fréquence des collectes municipales de matières organiques.....	61
Tableau 2.5.6	Informations générales sur les installations septiques par municipalité....	64
Tableau 2.5.7	Informations générales sur les stations d'épuration	66
Tableau 2.7.1	Listes des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE!	70
Tableau 2.8.1	Coûts de gestion des matières résiduelles pour les collectes municipales	72
Tableau 2.8.2	Coûts de gestion des autres services en gestion des matières résiduelles....	72
Tableau 3.2.1	Matières acheminées au centre de tri par municipalité ou regroupement.	76
Tableau 3.2.2	Ventilation des matières recyclables résidentielles récupérées par type de matières	77
Tableau 3.2.3	Ventilation des matières organiques - 3 ^e voie de collecte de la Ville de La Pocatière.....	78
Tableau 3.2.4	Tonnage de MOTS quantifiées et mises en valeur pour l'ensemble de la MRC	78
Tableau 3.2.5	Estimation des quantités de boues municipales et d'installation septiques générées.....	79
Tableau 3.2.6	Quantité de meubles et d'articles domestiques vendus via le projet Écomeuble en 2013.....	80
Tableau 3.2.7	Quantité d'encombrants valorisés pour l'ensemble de la MRC	81
Tableau 3.2.8	Quantité de résidus CRD reçus aux écocentres en vue de leur valorisation pour l'ensemble de la MRC	81
Tableau 3.2.9	Quantité de RDD valorisés pour l'ensemble de la MRC	82
Tableau 3.2.10	Quantité de pneus et de véhicules hors d'usage valorisés	83
Tableau 3.2.11	Matières du secteur résidentiel éliminées par municipalité ou regroupement	84
Tableau 3.2.12	Estimation de la répartition des MR résidentielles par type de matières..	85
Tableau 3.3.1	Quantités de matières recyclables récupérées du secteur ICI	87
Tableau 3.3.2	Résidus CRD traités au centre de tri des matériaux secs.....	89
Tableau 3.3.3	Tonnage éliminé par les écocentres.....	90
Tableau 3.3.4	Matières résiduelles des secteurs ICI et CRD éliminées au LET pour chaque municipalité.....	92

Tableau 3.3.5 Estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD éliminées par type de matières	93
Tableau 3.3.6 Estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD éliminées et valorisées par type de matières	93
Tableau 3.4.1 Ensemble des MR générées en provenance des secteurs résidentiel, ICI et CRD par catégorie et type de traitement	95
Tableau 4.1.1 Quantités enfouies au LET en 2013 et prévues en 2015	106
Tableau 4.2.1 Objectifs régionaux et échéances.....	110
Tableau 5.1.1 Mesures prévues concernant les matières recyclables.....	113
Tableau 5.1.2 Mesures prévues concernant les matières organiques.....	114
Tableau 5.1.3 Mesures prévues concernant les résidus de construction, rénovation et démolition	114
Tableau 5.1.4 Mesures prévues concernant l'élimination	115
Tableau 5.1.5 Mesures de suivi prévues.....	116
Tableau 5.2.1 Sommaire des revenus et des dépenses pour l'année 2013 et les années 2016 à 2020	118
Tableau 5.2.2 Coûts totaux des mesures du PGMR 2016-2020 par catégorie et par année	120

FIGURES

Figure 3.4.1 Total des matières résiduelles selon le mode de traitement	96
Figure 3.4.2 Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel éliminées	97
Figure 3.4.3 Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel valorisées	98
Figure 3.4.4 Répartition des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD éliminées.....	98
Figure 3.4.5 Répartition des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD valorisées.....	99

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Description du territoire

La MRC de Kamouraska est un territoire à caractère rural composé de 17 municipalités et de 2 territoires non organisés comptant 21 784 habitants. Elle se situe à la limite occidentale de la région du Bas-Saint-Laurent. Le Kamouraska profite d'une agriculture très dynamique et d'un secteur bioalimentaire important. C'est également une destination touristique de choix grâce à la qualité de son patrimoine, de son paysage et de ses atouts culturels.

Gestion actuelle

La gestion des matières résiduelles fait l'objet d'un partage de compétences entre deux regroupements de collecte, une régie intermunicipale, une municipalité et la MRC. La collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Tandis que les déchets et les matières organiques sont acheminés dans la MRC voisine de Rivière-du-Loup, les matières recyclables sont triées à Saint-Pascal. La gestion des boues est faite par les municipalités ou donnée à contrat à des entreprises privées. La MRC est très bien desservie par trois écocentres qui récupèrent notamment les résidus domestiques dangereux et les produits électroniques.

Inventaire des matières résiduelles

Les données disponibles pour 2013 indiquent que 23 066 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire, dont 51 % ont été récupérées. La quantité moyenne de matières enfouies pour la même année est de 545 kg/habitant.

Objectifs régionaux, diagnostic et plan d'action

La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 70 % des matières recyclables, ce taux étant actuellement à 53 % pour le secteur résidentiel. Concernant les ICI, les données devront être précisées, car la plupart de ceux-ci sont collectés avec la collecte résidentielle.

À la suite des 5 premières années de collecte des matières organiques, la MRC vise la participation de 75 % des résidences et des ICI, et de 50 % des multilogements. Pour les boues, 95 % devront être valorisées en 2019. Pour ce faire, un suivi complet de la gestion des boues sera nécessaire.

Les résidus de construction, rénovation et démolition ont théoriquement un taux de récupération de 80 %, mais des données plus précises seront demandées aux récupérateurs privés pour le confirmer. L'objectif est de maximiser le taux de récupération en rendant les services d'écocentres accessibles aux ICI.

Afin d'enfouir moins de 350 kg/an/habitant de matières résiduelles, 38 actions d'acquisition de données, de développement de services, de sensibilisation, de tarification incitative ou de réglementation seront mises en place de 2016 à 2020.

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 est un exercice réalisé par la MRC de Kamouraska afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 17 municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs régionaux de récupération ou de mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé pour chaque secteur, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisées en annexe. Finalement, le PGMR précise également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC de Kamouraska en vigueur depuis 2003. Plusieurs actions de ce premier plan ont grandement contribué à réduire les quantités de matières enfouies annuellement : limitation à un bac à déchets par porte, activités de sensibilisation, mise en place d'un projet pilote de compostage à La Pocatière, ouverture des trois écocentres, démarrage du service Écomeubles, etc. En parallèle, deux démarches régionales importantes ont été menées : l'une de création de trois regroupements de collecte suite à la fermeture du lieu d'enfouissement à Saint-Philippe-de-Néri; l'autre, de réflexion concertée de mise en service d'un lieu de traitement des matières organiques à portée régionale. Ainsi, depuis le premier semestre 2015, les matières organiques sont collectées dans toutes les municipalités et elles sont acheminées à l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup.

La MRC de Kamouraska a amorcé en 2014 la révision de son PGMR, conformément aux nouvelles lignes directrices du gouvernement publiées en 2013. Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les sept membres du Comité de révision du PGMR de la MRC de Kamouraska.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR révisé de la MRC de Kamouraska. Cette organisation avait également produit le PGMR en 2003 et mené à bien sa mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC. Depuis 20 ans, Co-éco offre son expertise en gestion des matières résiduelles au monde municipal. Elle a entre autres produit quatre PGMR en 2003-2004 et en fait maintenant autant en 2014-2015. Sa clientèle s'étend à six MRC de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

1

PORTRAIT ACTUEL DU TERRITOIRE



1 PORTRAIT ACTUEL DU TERRITOIRE

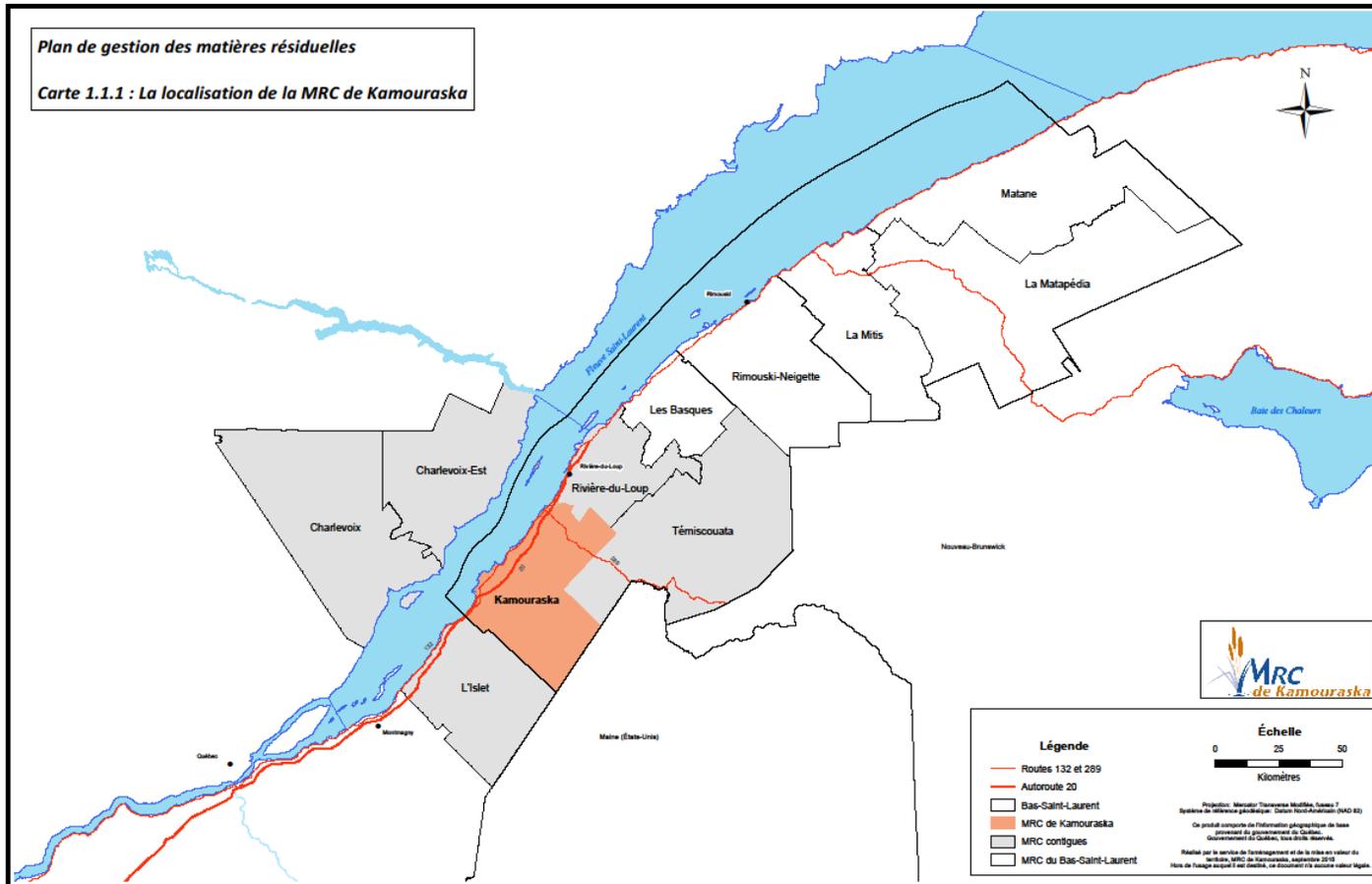
La section suivante décrit brièvement la géographie, la démographie et l'économie du territoire. Tous les détails et précisions sur ces sujets sont disponibles dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC.

1.1 Situation géographique

La MRC de Kamouraska appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent et est située à la limite ouest de la région. Tel que l'indique la carte 1.1.1 à la page suivante, les MRC contiguës sont celles de L'Islet à l'ouest, de Charlevoix et de Charlevoix — Est au nord, de Rivière-du-Loup au nord-est et du Témiscouata au sud. La limite sud du Kamouraska est complétée par l'État américain du Maine.

L'autoroute Jean-Lesage (20) et la route 132 qui traversent le territoire parallèlement au fleuve ainsi que la route 289 en provenance du Témiscouata sont les principaux accès routiers. On retrouve également un réseau de routes cogéré localement et par le Ministère du transport du Québec comme la route 230, une route régionale qui traverse la MRC de part à part et relie les divers périmètres urbains. Le chemin de fer traverse aussi le territoire d'est en ouest, parallèlement à l'autoroute 20, et une autre voie ferrée, à l'est du territoire, permet le transit vers le Témiscouata.

Carte 1.1.1 Localisation de la MRC de Kamouraska



La superficie totale du territoire est de 3 065 km², dont environ 2 265 km² pour la partie terrestre, ce qui constitue une dimension comparable aux territoires des autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Le territoire terrestre est composé de propriété privée à 52 % et de propriété publique à 48 %. Le territoire maritime, s'étirant dans le fleuve sur une distance de 6 à 15 km de la côte, constitue dans la plupart des cas l'extension des territoires des municipalités riveraines. Seule la partie maritime en face de La Pocatière est demeurée un territoire non organisé (TNO) aquatique. Les îles des archipels des Pèlerins et de Kamouraska, ainsi que l'archipel de l'Île-aux-Lièvres font partie de la MRC. Plusieurs de ces îles sont reconnues par le gouvernement fédéral comme faisant partie de la Réserve nationale de faune (RNF) des îles de l'estuaire ou sont reconnues comme « Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ».

La gestion des matières résiduelles est traitée au chapitre 13 du Schéma d'aménagement et de développement révisé¹ de la MRC. Celui-ci fait principalement référence au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Kamouraska réalisé en 2003. Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles est dressé et un objectif est fixé : « encourager la réduction à la source, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles et favoriser les filières les plus efficaces selon le concept de développement durable ». Quelques actions sont également définies comme soutenir les activités d'éducation relative à l'environnement ou les incitatifs à la réduction. Le schéma d'aménagement présente finalement une liste des sites de disposition et de traitement des matières résiduelles ainsi qu'une carte des dépotoirs désaffectés sur le territoire de la MRC.

1.2 Population et démographie

La MRC est composée de 17 municipalités et deux territoires non organisés (TNO) terrestres, avec une population totale de 21 784 citoyens². Le tableau 1.2.1 présente les détails concernant la superficie et la population des municipalités locales et de la MRC. La presque totalité des citoyens kamouraskois se concentre dans la partie septentrionale du territoire couvrant environ 1200 km². À l'intérieur de cet espace, la densité moyenne de population est d'environ 18 habitants au kilomètre carré, une densité représentative d'un milieu rural agricole.³ Deux pôles urbains regroupent à eux seuls 44 % de la population de la MRC soit Saint-Pascal et l'agglomération de La Pocatière (qui comprend La Pocatière et Sainte-Anne-de-La-Pocatière). Dix des municipalités du territoire comptent entre 250 et 900 habitants.

¹ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

² MAMROT, décret de population 2014

³ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

Tableau 1.2.1 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Kamouraska

Code géographique	Désignation	Municipalité	Superficie terrestre ⁴ (km ²)	Population ⁵	u.o. unifamiliales ⁶	u.o. petits logements ⁷	u.o. multi logements ⁸	u.o. saisonnières ⁹	u.o. ICI ¹⁰
14 050	Municipalité	Kamouraska	43,85	598	227	34	10	78	16
14 085	Ville	La Pocatière	21,30	4267	1039	350	655	0	220
14 005	Municipalité	Mont-Carmel	429,68	1132	452	16	22	176	24
14 065	Municipalité	Rivière-Ouelle	57,12	1050	424	41	67	0	48
14 035	Municipalité	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	111,19	2168	555	55	7	52	40
14 040	Municipalité	Saint-André	71,01	683	195	8	0	13	19
14 010	Municipalité	Saint-Bruno-de-Kamouraska	186,90	537	216	4	0	80	3
14 055	Municipalité	Saint-Denis-De La Bouteillerie	33,86	527	207	8	5	126	7
14 075	Municipalité	Saint-Gabriel-Lalemant	78,81	797	313	10	0	31	9
14 045	Municipalité	Saint-Germain	28,39	280	109	17	0	14	19
14 030	Paroisse	Saint-Joseph-de-Kamouraska	85,21	431	123	4	1	39	6
14 080	Municipalité	Saint-Onésime-d'Ixworth	99,44	577	241	11	0	65	21
14 070	Municipalité	Saint-Pacôme	28,95	1631	552	52	15	6	91
14 018	Ville	Saint-Pascal	60,53	3554	1074	269	172	20	145
14 060	Paroisse	Saint-Philippe-de-Néri	32,78	899	261	62	28	1	31
14 090	Paroisse	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	55,36	1715	581	33	0	14	70
14 025	Municipalité	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	60,58	933	295	18	1	24	13
14 904	TNO	Petit-Lac-Sainte-Anne	186,08	0					
14 902	TNO	Picard	571,76	5					
Total MRC de Kamouraska			2 242,80	21 784	6864	992	983	739	782

⁴ Répertoire des municipalités MAMOT⁵ Décret de la population du MAMOT (2013)⁶ Déclarations du coût net de la collecte sélective de matières recyclables (2013)⁷ Ibid.⁸ Ibid.⁹ Ibid.¹⁰ Ibid.

On compte un total de 9 571 unités d'occupation (u.o.) résidentielles sur le territoire de la MRC, dont 983 multilogements et 739 saisonniers qui représentent respectivement 10 % et 8 % du total résidentiel. La proportion d'unités d'occupation (u.o.) saisonnières est particulièrement élevée dans 6 des municipalités locales du territoire; Kamouraska avec 22 %, Saint-Denis avec 36 %, Mont-Carmel et Saint-Bruno-de-Kamouraska tous deux avec 26 %, Saint-Joseph-de-Kamouraska avec 23 % et Saint-Onésime-d'Ixworth avec 20 %. En ce qui concerne les u.o. de type institutions, commerces, industries (ICI), on en retrouve un total de 782, ce qui représente 7,6 % des u.o. totales.

Comme plusieurs autres MRC rurales québécoises, le Kamouraska est aux prises, depuis les années 60, avec un phénomène de dénatalité, d'exode et de vieillissement de population qui entraîne une baisse démographique. En ce qui concerne les prévisions démographiques effectuées par l'Institut de la statistique du Québec en 2009, le déclin démographique ne serait guère prononcé, mais devrait perdurer au Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années. De plus, la MRC de Kamouraska devrait subir un déclin supérieur à celui de la région. On prévoit que la décroissance démographique exercera un certain poids sur les revenus fonciers des municipalités, accélèrera la dévitalisation et pourrait influencer le nombre de services de proximité publics. Toutefois, une diminution inférieure à 2 % du nombre de ménages est prévue sur une période de 20 ans (voir tableau 1.2.2). Globalement, les changements démographiques prévus ne devraient pas avoir de répercussion majeure sur la GMR.

Plusieurs informations et détails sur la population et la démographie du territoire ainsi que les projections sont présentées dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC¹¹.

¹¹ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

Tableau 1.2.2 Prévisions du nombre de ménages en 2031¹²

Municipalité	Nombre de ménages en 2011	Prévision du nombre de ménages pour 2031
Kamouraska	262	207
La Pocatière	1872	1703
Mont-Carmel	501	450
Rivière-Ouelle	410	342
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	818	1100
Saint-André	241	248
Saint-Bruno-de-Kamouraska	224	235
Saint-Denis-De La Bouteillerie	213	215
Saint-Gabriel-Lalemant	334	336
Saint-Onésime-d'Ixworth	236	232
Saint-Pacôme	661	647
Saint-Pascal	1521	1471
Saint-Philippe-de-Néri	370	365
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	662	572
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	361	365
Autres municipalités de la MRC (pop <500 en 2011) : Saint-Germain, Saint-Joseph-de-Kamouraska	279	304
MRC de Kamouraska	8965	8792

1.3 Caractéristiques socio-économiques

En 2009, la MRC comptait 1200 établissements de toute nature employant 9000 personnes. Environ 75 % des entreprises sont composées de quatre employés et moins. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentent respectivement 10 %, 24 % et 66 % des emplois au sein des établissements localisés au Kamouraska¹³. Les principaux domaines d'activité sont l'agriculture, l'industrie bioalimentaire, l'industrie forestière et l'industrie touristique. L'industrie manufacturière est également présente, principalement le domaine de la production de produits métalliques et d'équipements de transports lié à

¹² Institut de la statistique du Québec, Nombre de ménages privés projetés, municipalités du Québec, scénario A – Référence, 2011-2031

¹³ Emploi-Québec, liste des industries et commerces, 2009

la présence de l'usine Bombardier Transport à La Pocatière. Concernant le domaine agroalimentaire, les activités de recherche et de développement sont également très dynamiques. On note, entre autres, la présence de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) et du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ).

L'indice de développement socio-économique calculé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à partir de 7 variables issues des données de recensement de Statistique Canada permet d'évaluer la situation socio-économique des municipalités. Au Kamouraska, l'évolution de cet indice, de 1996 à 2006, permet de constater que l'ensemble des municipalités de la MRC a vu une amélioration de leur situation socio-économique.

Tel que présenté ci-dessous, le revenu d'emploi moyen des travailleurs au Kamouraska était de 39 061 \$ en 2013. À titre de comparaison, le revenu d'emploi moyen des travailleurs de la MRC de Montréal en 2013 était de 49 749 \$¹⁴.

Tableau 1.3.1 Revenu d'emploi moyen des travailleurs de la MRC de Kamouraska de 25 à 64 ans selon le groupe d'âge, année 2013¹⁵

Groupe d'âge	Revenu d'emploi moyen
25 à 34 ans	34 106 \$
35 à 44 ans	42 004 \$
45 à 54 ans	41 381 \$
55 à 64 ans	37 879 \$
Moyenne des revenus d'emploi	39 061 \$

Le niveau de scolarité atteint est plus faible dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans le reste de la province : près de 22 % de la population bas laurentienne n'a pas de diplôme contre 14 % en moyenne au Québec.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec, Revenu d'emploi moyen des travailleurs, 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de Montréal, 2009-2013

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, Revenu d'emploi moyen des travailleurs, 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2002-2013

Tableau 1.3.2 Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Bas-Saint-Laurent, année 2013¹⁶

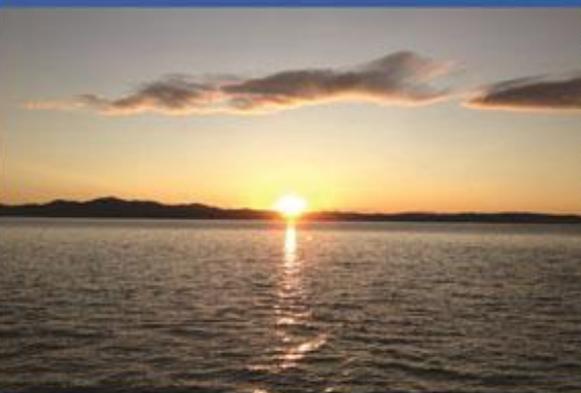
Niveau de scolarité atteint	Répartition de la population
Aucun diplôme	21,7 %
Diplôme d'études secondaires	16,7 %
Certificat ou diplôme d'une école de métier	22,8 %
Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep	21,2 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	17,5 %
Total	100 %

Somme toute, la consommation et la génération subséquente de matières résiduelles ne devraient pas être supérieures à la moyenne québécoise.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec, Répartition de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2010-2014

2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Municipalités visées et règlements

La MRC a adopté le 10 septembre 2014 le Règlement numéro 178 relatif à la déclaration de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques et déterminant la part de chacune des municipalités au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER. La MRC déclare ainsi sa compétence à l'égard de toutes les municipalités de son territoire pour le traitement et la valorisation des matières organiques.

De plus, la MRC a exclu le gazon de la liste des matières organiques acceptées pour l'acheminement à l'usine de biométhanisation dans la résolution 010-CM2015 lors de la séance du 14 janvier 2015.

Toutes les municipalités locales de la MRC de Kamouraska sont visées par le plan de gestion des matières résiduelles. Elles ont toutes une réglementation sur la collecte et la disposition des matières résiduelles qui touche plus spécifiquement les matières recyclables et les déchets. Les règlements concernant la gestion des matières résiduelles portent notamment sur les fréquences de collecte, les matières qui font l'objet de collectes municipales, les contenants autorisés, l'obligation de participer au tri des matières et les matières refusées.

Les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska ont adopté un règlement visant à conclure une entente intermunicipale pour le service de collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et forment ainsi le Regroupement de l'Est.

Quinze (15) municipalités ont également une réglementation en ce qui concerne les boues d'installations septiques, exigeant la vidange aux 2 ans pour les résidences permanentes et aux 4 ans pour les résidences secondaires ainsi que la valorisation des boues à un site autorisé par le Ministère. Seules La Pocatière et Saint-Joseph-de-Kamouraska n'ont pas de réglementation en ce sens.

La liste des municipalités ainsi que les règlements de chacune en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) sont présentés dans le tableau 2.1.1.

Tableau 2.1.1 Liste des règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles et des boues de fosses septiques

Municipalité	Règlement sur la collecte et disposition des matières résiduelles	Règlement sur les installations septiques
Kamouraska	Règlement numéro 189-2010 relatif à la Gestion des matières résiduelles	Règlement 2004-09 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
La Pocatière	Règlement numéro 1-2007 sur la gestion des matières résiduelles	Aucun
Mont-Carmel	223-2010 Règlement relatif à la Gestion des matières résiduelles	Règlement numéro 186-2006 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Rivière-Ouelle	Règlement numéro 2011-1 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables) Règlement numéro 2012-7 modifiant le règlement 2011-1 relatif à la collecte des matières résiduelles Règlement numéro 2014-6 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques)	Règlement numéro 2005-1 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Règlement numéro 283-02-2010 concernant la gestion des matières résiduelles; Règlement visant à conclure une entente intermunicipale pour le service de collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Règlement numéro 288-2004 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-André	Règlement visant à conclure une entente intermunicipale pour le service de collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Règlement numéro 129 concernant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Règlement numéro 107-2002 sur la Gestion des matières résiduelles	Règlement numéro 118 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.

Municipalité	Règlement sur la collecte et disposition des matières résiduelles	Règlement sur les installations septiques
Saint-Denis-De La Bouteillerie	Règlement numéro 281 relatif à la Gestion des matières résiduelles (Déchets, matières recyclables) abrogeant le règlement numéro 266	Règlement numéro 228 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Gabriel-Lalemant	Règlement numéro 07-11 relatif à la Gestion des matières résiduelles (Déchets, matières recyclables) et règlement 08-12 modifiant 07-11	Règlement numéro 02-05 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi et le règlement 04-12 modifiant le 02-05.
Saint-Germain	Règlement numéro 162 relatif à la Gestion des matières résiduelles	Règlement numéro 145 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Joseph-de-Kamouraska	Règlement visant à conclure une entente intermunicipale pour le service de collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Aucun
Saint-Onésime-d'Ixworth	Règlement numéro 03-2011 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables)	11-2004 Règlement régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Pacôme	Règlement numéro 262 et 289-A relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables)	Règlement numéro 207 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition des boues au site autorisé conformément à la loi.
Saint-Pascal	Règlement numéro 189-2010 relatif à la Gestion des matières résiduelles	Règlement numéro 100-2005 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards
Saint-Philippe-de-Néri	Règlement numéro 246 collecte des matières résiduelles	Règlement numéro 213 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards

Municipalité	Règlement sur la collecte et disposition des matières résiduelles	Règlement sur les <u>installations septiques</u>
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Règlement numéro 289 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables)	Règlement numéro 236 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et traitement des boues au site approuvé par le Ministère de l'Environnement (MDDELCC)
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Règlement numéro 10-8 visant à conclure une entente inter-municipale pour le service de collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles entre les municipalités de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Règlement numéro 10-9 relatif à la Gestion des matières résiduelles	Règlement numéro 04-4 régissant la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées ou des bâtiments commerciaux ainsi que la disposition et le traitement des boues au site autorisé conformément à la loi.

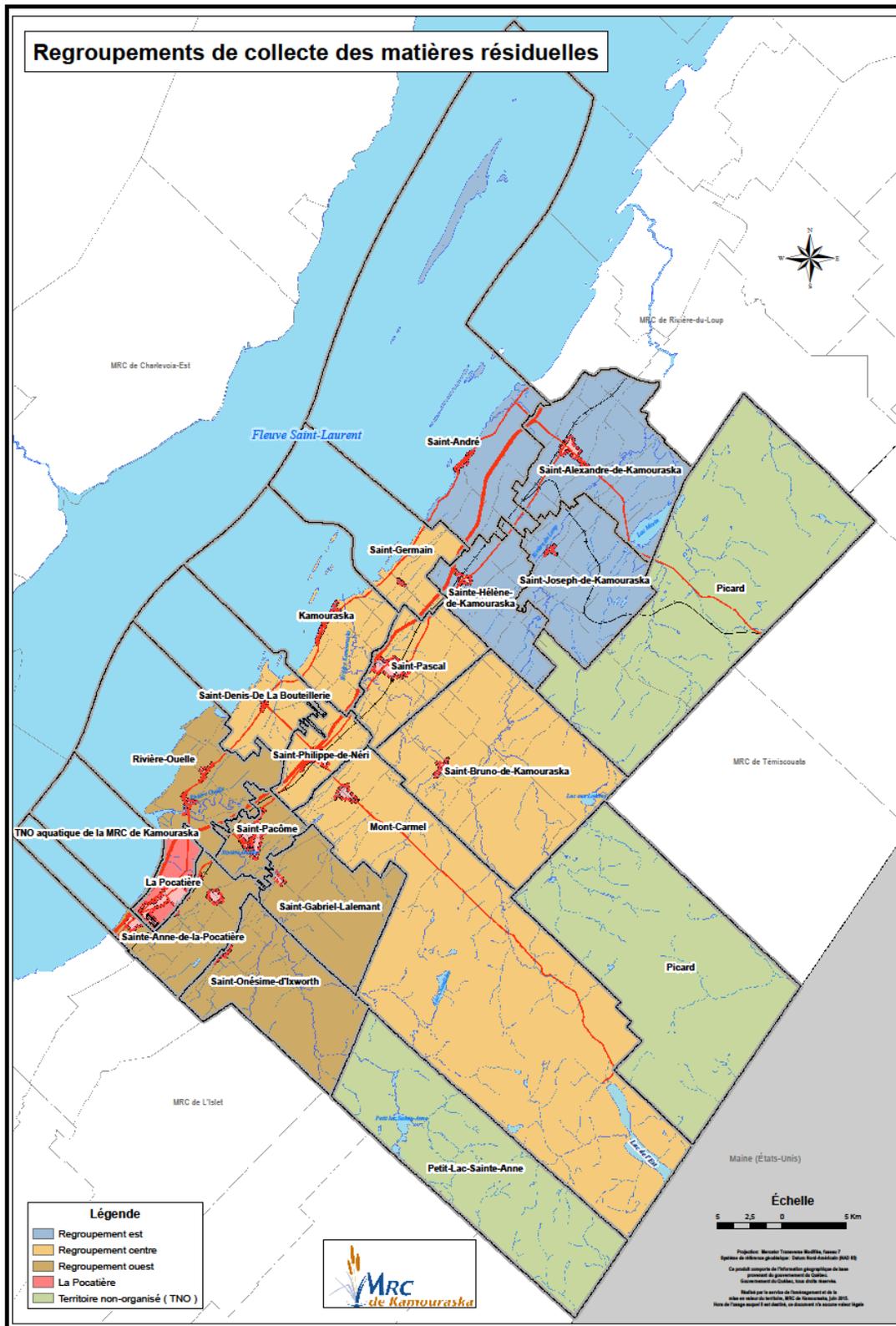
2.2 Compétences et ententes

La MRC a la responsabilité de produire, adopter et réviser le PGMR, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La MRC de Kamouraska détient également la compétence en ce qui concerne le traitement des matières organiques (règlement numéro 178) pour l'ensemble des municipalités. La responsabilité et compétence en ce qui concerne le traitement des déchets et des matières recyclables ainsi que la collecte et le transport des matières recyclables, des matières organiques triées à la source (MOTS) et des déchets appartiennent aux municipalités locales ou aux regroupements dont elles font partie.

Trois regroupements municipaux sont en place pour la collecte des déchets et des matières recyclables. Seule la Ville de La Pocatière ne fait partie d'aucun regroupement.

On trouvera à la page suivante la carte 2.2.1 indiquant les regroupements de collecte des matières résiduelles.

Carte 2.2.1 Regroupements de collecte des matières résiduelles



Le regroupement est composé des municipalités de Saint-André, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska. Celles-ci ont signé une entente d'une durée de 3 ans (2014-2016) renouvelable automatiquement par tranches de 3 ans. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation, de la réglementation, du suivi auprès des citoyens et du maintien à jour de la liste de leurs institutions, commerces, industries (ICI). Chacune est également responsable d'effectuer le paiement à l'entrepreneur de collecte. La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est responsable du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du choix de l'adjudicataire, de la facturation des municipalités pour le traitement des matières, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition de comptes auprès de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC pour la redistribution des redevances à l'enfouissement et le versement pour la compensation des coûts de collecte sélective pour les matières recyclables. La répartition des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles est calculée en pourcentage selon la population de chaque municipalité.

Le regroupement centre est composé des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Germain, Saint-Pascal et Saint-Philippe-de-Néri. Celles-ci ont signé une entente intermunicipale d'une durée de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. Les municipalités locales sont responsables de la sensibilisation et du suivi auprès des citoyens ainsi que de leur entente avec un centre de tri pour le traitement des matières recyclables. La ville de Saint-Pascal est responsable pour le regroupement du suivi administratif, d'effectuer les appels d'offres, du suivi général du contrat ainsi que des rapports annuels et de la reddition de compte à RECYC-QUÉBEC et au MDDELCC. Elle est également en charge de la répartition de la facturation pour les coûts de collecte et les coûts de traitement des matières (déchets, matières recyclables et matières organiques). La répartition des coûts de collecte se fait en fonction du nombre de levées de bacs et de conteneurs par municipalité tandis que la répartition des coûts de traitement des matières se fait en fonction du nombre de tonnes de matières collectées dans chacune des municipalités.

Le regroupement ouest est formé des 5 municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme et Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ensemble, elles ont constitué une régie intermunicipale pour le partage d'un service de collecte des matières résiduelles, comprenant l'acquisition, l'entretien et l'opération de véhicules et d'équipements ainsi que l'embauche de personnel. La régie est administrée par 5 représentants municipaux (un par municipalité). L'entente 2011-2016 est renouvelable par tranches de 5 ans. La répartition des quotes-parts se fait en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU), de la population et des quantités générées. La régie est ouverte à l'adhésion d'autres municipalités. Chaque municipalité locale prend en charge les coûts pour l'enfouissement, le recyclage et la biométhanisation.

Pour l'ensemble de la MRC, le lieu de traitement des déchets est le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup. L'entente d'un an entre la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Kamouraska est renouvelée le premier janvier de chaque année. De même concernant l'entente avec l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup. Elle est renouvelée le premier janvier de chaque année entre la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) et la MRC. Concernant les matières recyclables, toutes les municipalités les acheminent au centre de tri de Saint-Pascal opéré par Services Sanitaires Roy, une filiale de Gaudreau environnement. Les municipalités locales renouvellent leur entente annuellement (du 1^{er} janvier au 31 décembre), aux 2 ans ou au 5 ans avec ce dernier. Le tableau suivant présente un sommaire des regroupements, ententes et contrats.

Tableau 2.2.1 Liste des contrats et ententes de collecte et transport des matières résiduelles

Regroupement	Municipalités	Collecte et transport des matières résiduelles	Récupération et traitement des matières recyclables	Traitement des matières organiques	Élimination des déchets
Regroupement de l'Est — Entente intermunicipale Durée : 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 Renouvelable automatiquement tous les 3 ans Responsable : Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal	Délégation de compétence à la MRC pour le traitement des matières organiques Entente annuelle entre la MRC et l'usine de biométhanisation	Entente annuelle entre la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup
	Saint-André				
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Services sanitaires Roy (Gaudreau environnement) 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016			
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska				
Regroupement Centre de la MRC de Kamouraska Entente intermunicipale Durée : 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 Renouvelable tous les 2 ans Responsable : Saint-Pascal	Kamouraska	Contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des MO	Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Mont-Carmel		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	Services sanitaires Alain Deschênes 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016	Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Denis-De La Bouteillerie		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Germain		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Pascal		Entente annuelle avec le centre de tri de		

Regroupement	Municipalités	Collecte et transport des matières résiduelles	Récupération et traitement des matières recyclables	Traitement des matières organiques	Élimination des déchets
			Saint-Pascal		
	Saint-Philippe-de-Néri		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest Entente intermunicipale Durée : 24 août 2011 au 24 août 2016 Renouvelable automatiquement pour 5 ans	Rivière-Ouelle	Entente pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Gabriel-Lalemant	En régie interne 24 août 2011 au 24 août 2016 renouvelable automatiquement pour 5 ans	Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Onésime-d'Ixworth		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
	Saint-Pacôme		Entente annuelle avec le centre de tri de Saint-Pascal		
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Contrat avec le centre de tri de Saint-Pascal (1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016)				
Aucun	La Pocatière	Contrat pour la collecte et le transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques Services sanitaires Roy (Gaudreau environnement) 1 ^{er} janv. 2011 au 31 décembre 2015	Contrat de 5 ans avec le centre de tri de Saint-Pascal (1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015)		

2.3 Générateurs et types de matières résiduelles

2.3.1 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le premier générateur de matières résiduelles du territoire. Les principaux types de matière issus de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve également d'autres types de matière en moindre quantité telle que le textile et les contenants consignés. Les boues d'installations septiques font également partie des matières résiduelles du secteur résidentiel. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés aux sections 2.4 et 2.5, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites dans le chapitre inventaire.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités représente un défi pour la gestion des matières résiduelles, entraînant une fluctuation saisonnière de la génération et souvent un moins bon tri à la source. C'est particulièrement vrai pour Kamouraska, les secteurs de villégiature de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Rivière-Ouelle ainsi que le secteur du Lac de l'Est à Mont-Carmel. De plus, ce dernier secteur étant situé à 32 km du village, son isolement entraîne des coûts de transport importants.

2.3.2 Secteur Institutions, commerces, industries (ICI)

Les services de gestion des matières résiduelles municipaux desservent également la presque totalité du secteur institutions, commerces, industries (ICI). Les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales et leurs matières se distinguent peu de celle du secteur résidentiel.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale répertorie l'ensemble des entreprises de 5 employés et plus par secteur d'activité. Le tableau suivant présente la compilation pour le territoire de la MRC de Kamouraska et présente le nombre d'entreprises par secteur et par municipalité sans regard à leur génération ni services de matières résiduelles.

Tableau 2.3.1 Nombre d'ICI de plus de 5 employés par secteur et municipalité locale

Catégorie (code SCIAN)	Kamouraska	La Pocatière	Mont-Carmel	Rivière-Ouelle	Saint-Alexandre	Saint-André	Saint-Bruno.	Saint-Denis	Saint-Gabriel-	Saint-Germain	Saint-Joseph	Saint-Onésime-	Saint-Pacôme	Saint-Pascal	Saint-Philippe	Sainte-Anne	Sainte-Hélène	Total
Administration publique (91)	1	6	1	1	1	0	1	0	1	0	0	1	1	3	0	1	1	19
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	6	7	0	1	4	1	0	1	0	0	1	0	0	3	0	0	0	24
Arts, spectacles et loisirs (71)	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	8
Autres services — sauf admin. publiques (81)	0	12	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	19
Commerce de détail (44-45)	1	33	3	0	6	0	0	0	1	0	0	0	2	13	1	0	1	61
Commerce de gros (41)	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	8	1	0	0	15
Construction (23)	0	6	0	1	3	0	0	0	0	0	1	0	1	9	0	5	2	28
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Fabrication (31-33)	2	14	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0	3	10	2	3	0	40
Finance et assurances (52)	0	5	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	0	1	13
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement et services de restauration (72)	7	12	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	7	1	1	0	35
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
Services d'enseignement (61)	1	8	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	2	1	0	0	21
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Services prof., scientifiques et techniques (54)	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	1	0	21
Services publics (22)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	11	1	3	3	1	2	0	0	0	0	0	1	14	1	0	1	38
Transport et entreposage (48-49)	1	3	0	0	4	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	0	16
Total	21	149	10	11	32	7	4	1	3	1	4	3	16	83	11	12	6	374

Sur l'ensemble des catégories d'entreprises, les plus présentes sont celles du commerce de détail, de la fabrication et des soins de santé et assistance sociale pour respectivement 16 %, 11 % et 10 %. La Ville de La Pocatière avec 149 entreprises et la Ville de Saint-Pascal avec 83 entreprises totalisent plus de 60 % des entreprises de 5 employés et plus du territoire. Le reste des entreprises est distribué dans les autres municipalités locales avec une prédominance à Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Kamouraska et Saint-Pacôme.

D'autre part, notons que, sans nécessairement être représentés en grand nombre, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire de la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantités plus importantes. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

Agriculture : le secteur agricole est non négligeable en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire (plus de 400). La majorité des entreprises agricoles sont desservies via la collecte porte-à-porte municipale. À l'intérieur de celle-ci, les plastiques d'origine agricole sont la principale matière problématique.

Transformation alimentaire : cette catégorie inclut autant la restauration que les marchés d'alimentation et les entreprises en transformation alimentaire, notamment dans le secteur des viandes. Il y a d'importantes quantités de MOTS et de boues générées par ce secteur d'activités. Parmi ces entreprises, on retrouve les Aliments ASTA inc., une entreprise d'abattage et de première transformation de porc de 450 employés située à Saint-Alexandre.

Santé et éducation : ces institutions sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux de la GMR, le tri à la source est parfois déficient. De plus, il est difficile pour les municipalités de mettre en place des incitatifs financiers pour ce secteur puisqu'il bénéficie d'un paiement tenant lieu de taxes. La participation de ce secteur à la GMR varie d'une institution à l'autre en fonction de la volonté des gestionnaires et employés à agir en ce sens.

Tourbières : l'industrie de la tourbe, présente dans la MRC de Kamouraska, produit d'importantes quantités de résidus plastiques qui sont généralement recyclés auprès de divers débouchés. Ce secteur produit également en importante quantité des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Celles-ci sont problématiques, car elles n'ont pas de débouchés pour leur valorisation et nécessitent d'être ensachées pour l'enfouissement.

Municipalités : la gestion des boues de station de traitement municipal se révèle être un défi, parfois même une surprise, pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités. De plus, l'épandage sur les terres agricoles n'est pas toujours réalisé que ce soit pour des raisons de coût, d'expertise au sein des municipalités ou de choix. La gestion des boues d'installations septiques, qui est prise en charge par la majorité des municipalités du territoire, est mieux intégrée dans la planification et la gestion municipale. De plus, la MRC et plusieurs municipalités font actuellement une réflexion sur la lutte aux plantes exotiques envahissantes. La gestion des résidus de ces activités devra être planifiée afin de limiter les risques de propagation.

Rejets industriels : le SADR de la MRC identifie 4 sites de rejets industriels principaux, soit l'abattoir des Aliments ASTA inc. à Saint-Alexandre-de-Kamouraska mentionné précédemment, la Meunerie du groupe Dynaco à Saint-Philippe-de-Néri, la scierie du Groupe Lebel à Saint-Joseph-de-Kamouraska et la Tannerie des Ruisseaux à Saint-Pascal.

D'autre part, quelques ICI du territoire ont des contrats de collecte privés, que ce soit pour l'ensemble de leurs matières résiduelles ou occasionnellement pour gérer des surplus. La liste des principaux ICI concernés est présentée dans le tableau 2.3.2 à la page suivante.

2.3.3 Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)

De 5 à 15 entreprises de construction acheminent des résidus au lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville de Rivière-du-Loup en provenance du territoire de la MRC de Kamouraska chaque année. Cependant, les données du LET ne permettent pas de préciser le type résidu de construction, rénovation et démolition (CRD) dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiments ou en transport. Il est donc possible de supposer qu'il y a tous les types de matières (résidus béton, asphalte, gypse, bois, métaux, etc.) dans cette catégorie. De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours.

Bien que des services de traitement pour les résidus de CRD soient existants dans les MRC voisines, la gestion des matières résiduelles de ce secteur est souvent difficile, car le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille et le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui pour l'élimination. L'amélioration de la gestion de CRD représente un défi important et impliquant tous les acteurs de cette industrie.

Tableau 2.3.2 ICI hors collecte municipale

Entreprise ou catégorie (secteur)	Municipalité	Service de collecte municipale	
		Déchet	Récupération
Provigo — Alimentation Louis Grenier (Marché d'alimentation)	Saint-Pascal	Non	Non
KAMKO Construction	La Pocatière	Non	Non
Bombardier Transport	La Pocatière	Non	Non
5 à 10 compagnies de rénovation-construction par année	Variable	s. o.	s. o.
3 à 5 compagnies de location de conteneur et de transport de matières résiduelles	Variable	s. o.	s. o.
Groupe Lebel (industriel)	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Non	Non
IGA Saint-Pascal (Marché d'alimentation)	Saint-Pascal	Non	Oui
Tannerie des Ruisseaux (industriel)	Saint-Pascal	Non	Oui
Écocentres de la MRC de Kamouraska (rejets écocentre)	Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Pascal, La Pocatière	Non	Oui

2.4 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et installations de traitement du territoire

Plusieurs organismes et entreprises, outre les municipalités, sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC, que ce soit pour l'information et la sensibilisation, la réduction et le réemploi, le transport et l'entreposage ou le recyclage, la valorisation et l'élimination. La majorité des organismes et entreprises se sont développés sur le territoire de la MRC de Kamouraska. D'autres sont d'envergure provinciale, mais disposent d'un point de service sur le territoire. Sans être exhaustifs, les tableaux suivants présentent les principaux intervenants susceptibles d'être

impliqués dans la mise en œuvre du PGMR ou la gestion des matières résiduelles de la MRC.

2.4.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Les organismes et entreprises locaux et régionaux œuvrant en GMR sont recensés par secteur d'activité dans les tableaux suivants.

Tableau 2.4.1 Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Nom et (type)	Coordonnées et (territoire)	Principales activités et matières visées
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (CRE)	88, rue Saint-Germain O. Rimouski G5L 4B5 418 721-5711	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion et accompagnement du programme ICI ON RECYCLE!
<i>OBNL</i>	<i>Bas-Saint-Laurent</i>	
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière G0R 1Z0 418 856-2628 info@co-eco.org	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégré et développement de partenariat
<i>OBNL</i>	<i>KRB</i>	

Tableau 2.4.2 Organismes et entreprises de réduction et réemploi

Nom et type	Coordonnée et territoire	Principales activités et matières visées
Co-éco Écomeubles	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière 418 856-2628	Réemploi de meubles, électroménagers, accessoires de maison et articles de sport aux écocentres de Saint-Pascal, La Pocatière et Saint-Alexandre-de-Kamouraska
<i>OBNL</i>	<i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>	
Centre d'aubaines Lions	901, 5 ^e rue Rouleau La Pocatière 418 856-2963	Réemploi de vêtements et petits articles de sport et pour la maison
<i>OBNL</i>	<i>Kamouraska</i>	
La Boutique d'occasion	410, avenue Saint-Clovis, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 495-2035	Réemploi de vêtements et d'accessoires
<i>entreprise privée</i>	<i>Kamouraska</i>	
Atelier du Partage	710, rue Taché, Saint-Pascal 418 492-9459	Réemploi de vêtements et d'accessoires
<i>OBNL</i>	<i>Kamouraska</i>	
Société St-Vincent-de-Paul	203, 4 ^e Avenue, La Pocatière 418 856-2896	Friperie et comptoir de vente de vêtements et d'articles divers
<i>OBNL</i>	<i>Kamouraska</i>	
Co-éco Entrepôt des matériaux patrimoniaux	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière 418 856-2628	Réemploi de matériaux patrimoniaux de rénovation, essentiellement des portes, des fenêtres et des contre-fenêtres en bois. Entrepôt situé à Saint-Pascal
<i>OBNL</i>	<i>KRB</i>	
Moisson Kamouraska	82-B, Chemin de la station, La Pocatière 418 371-1818	Banque alimentaire inter-régionale participant, entre autres, à la récupération et redistribution de denrées alimentaires
<i>OBNL</i>	<i>Montmagny, L'Islet, KRT</i>	
Alimentation Saint-Bruno	155, route du Petit-Moulin, Saint-Bruno-de-Kamouraska 418 492-3185	Dépanneur avec service de couturière et comptoir d'articles usagés. Réemploi de vêtements et d'accessoires
<i>Entreprise privée</i>	<i>Saint-Bruno-de-Kamouraska</i>	

Tableau 2.4.3 Organismes et entreprises de transport

Nom et type	Coordonnée et territoire	Principales activités et matières visées
Services Sanitaires Roy Inc. (Gaudreau environnement) <i>entreprise privée</i>	241, avenue du Parc Saint-Pascal 418 492-2033 <i>KRB, MRC L'Islet</i>	Collecte des matières résiduelles, conditionnement et valorisation des matières recyclables Centre de tri de Saint-Pascal
Gaudreau environnement inc. <i>entreprise privée</i>	110, rue des Équipements Rivière-du-Loup 418 750-8886 <i>Québec</i>	Collecte et transport des matières résiduelles, conditionnement, recyclage, valorisation et élimination, vidange d'installations septiques, vente et location de conteneurs
Services sanitaires A. Deschênes inc. <i>entreprise privée</i>	3, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-2388 <i>KRTB</i>	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB Enr. <i>entreprise privée</i>	130, ch. des Raymond Rivière-du-Loup 418 862-1513 <i>KRT</i>	Collecte et récupération carton et plastique
Conteneurs KRT <i>entreprise privée</i>	118, rue des Équipements C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309 <i>KRTB</i>	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, Broyage de rebus de bois
Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest <i>Régie</i>	149, chemin du Haut-de-la-Rivière, Rivière-Ouelle 418 852-2952 <i>Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle</i>	Collecte et transport des matières résiduelles résidentielles et ICI des municipalités du territoire
Conteneur Perreault Gagné <i>entreprise privée</i>	195, rte de la Montagne Notre-Dame-du-Portage 418 868-1222 <i>Kamouraska, Rivière-du-Loup</i>	Location et transport de conteneurs
Camionnage Alain Benoit <i>entreprise privée</i>	153, route Martineau, Sainte-Anne-de-la-Pocatière 418 856-5912 <i>Kamouraska</i>	Camionnage, vidange et transport de boues municipales et de fosses septiques
Services Sanitaires Lucien Harton <i>entreprise privée</i>	1249, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies 418 354-7711 <i>Kamouraska, L'Islet</i>	Vidange et transport de boues municipales et de fosses septiques

Nom et type	Coordonnée et territoire	Principales activités et matières visées
Services sanitaires Clément Lizotte <i>entreprise privée</i>	14, rue Lizotte Saint-Onésime-d'Ixworth 418 856-3632 <i>MRC L'Islet</i>	Collecte et transport des matières résiduelles

Tableau 2.4.4 Programmes de récupération et de recyclage particuliers

Association ou programme ¹⁷	Matières visées
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec http://recyclermeselectroniques.ca/qc/	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques suite de l'entrée en vigueur de la REP sur les technologies de l'information et des communications
La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) http://www.soghu.com/fr	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés
Éco-Peinture http://www.eco-peinture.com	Éco-Peinture a la responsabilité d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants. (Remarque : Laurentide re/sources recycle les peintures, teintures et vernis.)
Appel à Recycler^{MD} http://www.appelarecycler.ca	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
Je recycle pour MIRA et pour ma planète http://www.mira.ca/fr/	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
RecycFluo http://www.recycfluo.ca/fr	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI
Faites de l'air! http://www.faitesdelair.org	Programme de recyclage de vieux véhicules (Ce programme n'a pas été renouvelé en 2014.)
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage <i>géré par RECYC-QUÉBEC</i>	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec.
Mini Collecte <i>géré par Co-éco</i>	Points de dépôt dans la majorité des écoles primaires et secondaires de la MRC pour récupérer les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles

¹⁷ Une liste des points de dépôt présents sur le territoire est disponible en annexe. D'autre part, quelques entreprises ont mis sur pied un programme individuel pour certains des produits sous la REP qu'elles mettent sur le marché. La liste de ces entreprises et programmes peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/rep-programmes-individuels.asp>

Association ou programme ¹⁷	Matières visées
Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande
Récupérateurs de piles	Plusieurs récupérateurs de piles sont présents dans certains commerces et les édifices municipaux du territoire pour le dépôt des piles usagées des citoyens
Recyc-Frigo <i>géré par Hydro-Québec</i>	Programme de récupération et recyclage des vieux appareils réfrigérants, géré par Hydro-Québec (Ce programme s'est terminé le 31 décembre 2014.)
Contenants consignés <i>géré par Boissons Gazeuses Environnement (BGE), Recyc-Québec ou les compagnies brassicoles</i>	Les contenants de bière à recyclage multiple sont gérés par une consigne privée administrée par l'industrie brassicole tandis que l'ensemble des contenants de boisson portant la mention « Consignée Québec » est récupéré pour être réutilisé ou recyclé dans le cadre du programme de consigne publique. Cette consigne fait l'objet d'un partenariat public - privé puisque la consigne sur les contenants à remplissage unique (CRU) de bière est administrée par RECYC-QUÉBEC, alors que celle sur les CRU de boissons gazeuses est administrée par BGE.
Récupération de RDD <i>Laurentide re/sources</i>	Récupération et valorisation de RDD par des points de dépôt généralement associés avec la récupération de peinture.

Tableau 2.4.5 Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et de valorisation

Nom et (type)	Coordonnée et (territoire)	Principales activités et matières visées
Matières recyclables		
Société V.I.A. inc.	1200, rue des Riveurs, Lévis 418 833-0421	Conditionnement et valorisation des matières recyclables pour l'Est du Québec.
<i>Entreprise d'économie sociale</i>	Rivière-du-Loup	Opérateur du centre de tri de Rivière-du-Loup
Services Sanitaires Roy (Gaudreau environnement)	230, rue Varin, Saint-Pascal 418 492-2033	Collectes des matières résiduelles, conditionnement et valorisation des matières recyclables. Centre de tri de Saint-Pascal
<i>Entreprise privée</i>	Kamouraska	
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB Enr.	130, ch. des Raymond, Rivière-du-Loup 418 862-1513	Collecte et conditionnement de carton et plastique
<i>Entreprise privée</i>	Rivière-du-Loup	

Nom et (type)	Coordonnée et (territoire)	Principales activités et matières visées
Mini Entreprise	525, avenue de l'Église Saint-Pascal 418 856-7030, poste 2481	Plateau de stage offrant le service de récupération et de déchiquetage de documents confidentiels sécuritaire
<i>Entreprise d'économie sociale</i>	Kamouraska, Rivière-du-Loup	
Métaux		
J.M. Bastille	396, rue Témiscouata Rivière-du-Loup 418 862-3346	Métaux Rebuts non ferreux et ferreux
<i>entreprise privée</i>	KRTB	
Groupe Bouffard	75, rue Savard, C. P. 114 Matane 418 562-5116	Collecte et récupération de métaux
<i>Entreprise privée</i>	Est-du-Québec	
Kamouraska Métal	Kamouraska 418 863-3174	Récupération des gros rebuts de métal à domicile.
<i>Entreprise privée</i>	Kamouraska	
Récupération André Desjardins	Rivière-Ouelle 418 856-3723.	Récupération des gros rebuts de métal à domicile
<i>Entreprise privée</i>	Kamouraska	
Construction, rénovation, démolition (CRD)		
Conteneurs KRT	118, rue des Équipements, C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309	Fournisseur d'équipement Transport des matières résiduelles Centre de tri des rebuts de construction et de démolition Broyage de rebuts de bois
<i>Entreprise privée</i>	KRTB	
Matières diverses (multiples)		
Co-éco Écocentres de la MRC de Kamou- raska	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-la- Pocatière 418 856-2628	Récupération de résidus CRD, RDD, équipement informatique, pneus, résidus verts, rebuts métalliques, textiles,
<i>OBNL</i>	Kamouraska	
Campor environnement inc.	98, des Équipements, Rivière-du-Loup 418 867-8577	Collecte, conditionnement et traitement de boues municipales et d'installations septiques, de boues agroalimentaires, ainsi que de déchets dangereux et huiles usées
<i>Entreprise privée</i>	Est-du-Québec	

Nom et (type)	Coordonnée et (territoire)	Principales activités et matières visées
Faïda <i>Entreprise privée</i>	2117, rue Jules-Paquette, Plessisville 819 621-1717	Recyclage de pneus hors dimension et de rejets de caoutchouc industriel
Matières organiques triées à la source		
Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (Sémer) <i>SEM</i>	6, rue Iberville, Rivière-du-Loup 418 605-3331 Rivière-du-Loup	Traitement des matières organiques à l'usine de biométhanisation (mise en exploitation en janvier 2015)
Site compostage de la Ville de La Pocatière <i>municipal</i>	412, 9e Rue, La Pocatière 418 856-3394 Kamouraska	Compostage des matières organiques résidentielles et ICI provenant de la collecte municipale jusqu'en décembre 2014
Boues		
Sani Lang Inc. (division de Campor environnement) <i>Entreprise privée</i>	32, route Transcanadienne Nord, Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797 Est-du-Québec	Collecte, conditionnement et traitement de boues municipales, d'installations septique, agroalimentaire.
Écosphère <i>Entreprise privée</i>	C.P.1392, Rimouski 418 725-7500 Est-du-Québec	Expert-conseil en gestion des matières résiduelles liquides et solides dans les secteurs industriel, agricole et municipal. Recyclage de boues comme MRF.
Solinov <i>Entreprise privée</i>	4150, boul. Matte, Brossard 450 348-5693 Québec	Expert-conseil en GMR, récupération, compostage et valorisation des matières organiques résidentielles, municipales et ICI.
Groupe Pousse-vert <i>OBNL</i>	49, rue de l'Église, bureau 301, Saint-Arsène Québec 418 867-5678 KRTB	Groupe-conseil agricole. Recyclage des matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme MRF.
Les Consultants Jean-Marc Paquet (filiale d'Activa environnement) <i>Entreprise privée</i>	431, rue des Artisans, bureau 200, Rimouski (Québec) 418 725-7997 Est-du-Québec	Entreprise de services-conseils en agronomie. Recyclage de boues comme MRF.
ASDR Environnement	691, rue Royale C.P. 760	Entreprise de services environnementaux spécialisée dans le

Nom et (type)	Coordonnée et (territoire)	Principales activités et matières visées
(Terratube) <i>Entreprise privée</i>	Malartic (Québec) J0Y 1Z0 819-757-3039 Québec	dragage, la déshydratation et la disposition des boues résiduaire. Collecte, traitement et recyclage de boues comme MRF.

Tableau 2.4.6 Sites de disposition de ferraille sur le territoire¹⁸

Municipalité	Localisation
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Troisième rang
Saint-André	Rang Saint-Édouard Est
Mont-Carmel	Route 287
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	rang Saint-Édouard Ouest
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	route 289
Saint-Gabriel-Lalemant	avenue de la Rivière

Tableau 2.4.7 Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalte et brique détenant un CA du MDDELCC¹⁹

Nom du titulaire	Localisation	Numéro de CA	Objet du CA	Date de délivrance
Construction et Pavage Portneuf inc.	Lot(s) 3 968 309	401 077 247	Relocalisation et exploitation d'une usine de béton bitumineux et entreposage de résidus d'asphalte et de béton	2013-10-04
Groupe Mario Bernier inc.	295, rue Bernier Saint-Pascal (Québec)	400 682 219	Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)	2010-02-23
		400 871 382	Changement de nom de la compagnie : Modifie le document 400682219	2011-11-02
Ville de Saint-Pascal	Lot(s) 3 656 029	400 865 286	Implantation et exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton, de pierres et d'asphalte	2011-07-27

¹⁸ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013 et comité de révision du PGMR (dépôt Saint-Gabriel-Lalemant)

¹⁹ MDDELCC, registres publics

2.4.2 Recensement des installations de traitement et d'élimination

Six installations de traitement des matières résiduelles sont présentes sur le territoire de la MRC de Kamouraska, il s'agit du centre de tri de Services Sanitaires Roy (filiale de Gaudreau Environnement) situé à Saint-Pascal, du site de compostage de la Ville de La Pocatière qui n'est plus en opération depuis janvier 2015 et des 3 écocentres opérés par Co-éco. On retrouve également sur le territoire de la MRC un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) qui est situé sur l'Île-aux-Lièvres et dessert la clientèle touristique saisonnière qui séjourne sur l'île. Les autres sites de traitement utilisés pour la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire sont situés dans les MRC ou régions voisines. Les cinq principaux sont le lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville de Rivière-du-Loup, où sont éliminés les résidus ultimes, l'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER où sont traitées les matières organiques et les boues d'abattoirs, le centre de tri de matériaux secs opéré par Conteneurs KRT ainsi que les sites de traitement des boues de Rivière-du-Loup et de l'Islet.

Tableau 2.4.8 Installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles du territoire ou à proximité

Nom et (localisation)	Propriétaire/gestionnaire et coordonnées	Description, activités et clientèle	Provenance
Site compostage de la Ville de La Pocatière La Pocatière	Ville de La Pocatière 412, 9e Rue, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0 418 856-3394	Compostage des matières organiques résidentielles et ICI provenant de la collecte municipale jusqu'en décembre 2014.	Ville de La Pocatière, résidentiel et ICI
Centre de tri de Saint-Pascal Saint-Pascal	Services sanitaires Roy (Filiale de Gaudreau) 241, avenue du Parc, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 418 492-2033	Centre de tri des matières recyclables provenant de la collecte sélective municipale résidentielle et ICI	MRC de Kamouraska
3 écocentres La Pocatière, Saint-Pascal, Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Co-éco 1650, rue de la ferme Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec) G0R 1Z0	Site de dépôt transitoire pour les matériaux secs, agrégats, RDD, bois, textile, métal, etc.	MRC de Kamouraska, Saint-Roch-des-Aulnaies
LETI de l'Île-aux-Lièvres	Société Duvetnor Ltée. 200, rue Hayward, C.P.305 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y9 418 867-1660	Lieu d'enfouissement en territoire isolé destiné à l'élimination des résidus ultimes des activités sur l'Île-aux-Lièvres	Touristes et employés (saisonniers)
LET de la Ville de Rivière-du-Loup	Ville de Rivière-du-Loup 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 37 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7 418 867-6700	Lieu d'enfouissement technique destiné à l'élimination des déchets issus de la collecte municipale (résidentiel et ICI), des ICI et CRD. Tri des matériaux secs (résidentiel, ICI et CRD)	MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia
Usine de biométhanisation	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) 6, rue Iberville, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1Y7 418 605-3331	Usine de biométhanisation destinée à traiter les matières organiques issues de la collecte municipale et des boues d'abattoirs	MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia
Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup	Conteneurs KRT 118, rue des Équipements C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309	Vente et location de conteneurs. Transport des matières résiduelles. Centre de tri des rebuts de construction et de démolition. Broyage de rebus de bois.	MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques
Sites de traitement des boues de Campor environnement inc. Rivière-du-Loup, L'Islet	Campor environnement 98, rue des Équipements Rivière-du-Loup G5R 5W9	Collecte et traitement des boues résidentielles, municipales et industrielles	Bas-Saint-Laurent

2.4.2.1 Site de compostage de la Ville de La Pocatière

Le site de compostage de la Ville de La Pocatière, situé au 996, avenue de la Grande-Anse était le site de traitement pour les matières organiques de la collecte à trois voies municipale provenant de citoyens et des ICI jusqu'en décembre 2014. Le site a été implanté dans le cadre du *Projet d'implantation d'un système expérimental de fertilisation de saules à partir des résidus organiques issus de la collecte à trois voies de ville de La Pocatière*. Les deux premières phases de compostage sont faites sur une plateforme de compostage. Le surplus de lixiviat s'il y en a, est traité dans les étangs aérés de la ville. La phase de maturation du compost est réalisée aux champs, où le compost est disposé en andains entre les rangées de saules osier afin d'assurer leur fertilisation.

Le site recevait annuellement un peu plus de 300 tm de matières organiques d'origine végétale avec une capacité de 350 tm par an. Un tri à l'arrivage et lors de l'épandage au champ était effectué pour enlever les corps étrangers. Les matières ainsi rejetées étaient disposées dans un conteneur de la ville et envoyées à l'enfouissement avec les matières municipales lors de la collecte. Les quantités exactes de rejets ne sont pas connues, mais ceux-ci étaient principalement composés de sacs plastiques, de sacs de déchets provenant du secteur résidentiel ou d'encombrants.

Le site de compostage a été actif entre 2010 et 2014. Depuis que l'usine de biométhanisation de la SÉMER dans la MRC de Rivière-du-Loup est en opération, les matières organiques de la collecte à trois voies de la Ville de La Pocatière y sont acheminées et traitées. Une nouvelle utilisation pour la plateforme de compostage pourrait être envisagée.

2.4.2.2 Centre de tri de Saint-Pascal

Le centre de tri de Services Sanitaires Roy, situé au 241, avenue du Parc à Saint-Pascal, est en opération depuis 1996. Gaudreau environnement a racheté l'entreprise en avril 2014 et ainsi créé la filiale qui poursuit les opérations. Le centre reçoit les matières recyclables collectées par l'ensemble des municipalités et regroupements de la MRC de Kamouraska ainsi que celles des municipalités de la MRC de L'Islet pour un total de 31 municipalités desservies. En raison du transfert de l'entreprise quelques mois après l'année de référence du PGMR, peu de précisions sur les quantités récupérées par clients ou par type de matières et sur les rejets ont pu être obtenues pour l'année 2013.

Le centre de tri est équipé de séparateurs à carton et de séparateurs à fibre mécaniques. Les opérations de tri manuelles représentent environ 65 % du total, alors que le reste du tri est fait mécaniquement. Treize employés provenant de tout le Kamouraska travaillent au centre de tri. À l'heure actuelle, une centaine de tonnes de matières recyclables en provenance des 31 municipalités est traitée par semaine. Le

centre de tri aurait toutefois une capacité d'environ 130 tonnes par semaine. Des ballots en provenance d'autres centres de tri sont triés à Saint-Pascal puisque le volume reçu et la capacité de traitement le permettent.

Les vêtements et textiles, le bois, les pneus, les couches, les tuyaux en ABS, ainsi que les animaux morts, les litières d'animaux, les feuilles et les rognures de pelouse sont les catégories de matières rejetées les plus problématiques pour le centre de tri. En effet, ces matières sont souvent mises à la collecte sélective bien qu'elles n'y soient pas acceptées et complexifient le tri et le conditionnement des matières acceptées.

2.4.2.3 Écocentres

Les écocentres sont des sites de dépôts volontaires et transitoires pour certains résidus domestiques pouvant être recyclés, valorisés ou éliminés de façon sécuritaire. Les écocentres de la MRC de Kamouraska permettent de diminuer la quantité de matière se retrouvant à l'enfouissement, particulièrement des matières recyclables non acceptées dans la collecte sélective et les RDD.

La gestion des 3 écocentres est assurée par Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) pour le compte de la MRC de Kamouraska.

3 écocentres sont ouverts d'avril à novembre :

- La Pocatière : 410, 14^e rue Bérubé, mardi, jeudi et samedi de 8 h à 16 h
- Saint-Pascal : 236, avenue du Parc, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h
- Saint-Alexandre-de-Kamouraska : 619, route 289, vendredi de 11 h à 20 h

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de traitement ou de valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des halocarbures. La réutilisation est favorisée lorsque des encombrants encore en bon état sont apportés dans les écocentres.

Bien que le service soit généralement gratuit, des frais pour les matériaux secs autres que le bois sont demandés aux usagers. Les déchets ne sont généralement pas acceptés à l'exception des matelas pour lesquels des frais s'appliquent.

Les citoyens ont également accès à des points de dépôts et programmes provinciaux de récupération de certaines matières spécifiques tels que présentés à la section 2.4.

Tableau 2.4.9 Matières acceptées dans les écocentres de la MRC de Kamouraska et modes de valorisation

Catégorie	Matières acceptées (non exhaustif)	Modes de valorisation
Matériaux secs	Bardeau d'asphalte, gypse, verre plat, porcelaine, etc.	Valorisation matière
Agrégats	Béton, briques, asphalte, terre, pierre	Recyclage
Bois	Non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
Métal	Métaux ferreux et non-ferreux	Recyclage
Résidus verts	Feuilles, branches, herbe coupée, résidus de jardin	Branches : Valorisation énergétique en papetière Feuilles, herbe, résidus de jardin : Valorisation matière en tourbière
Encombrants	Mobilier réutilisable, matelas, etc.	Matelas, sommier : élimination (depuis octobre 2015 : valorisation matière) Mobilier réutilisable : réemploi
Résidus domestiques dangereux « RDD »	REP : <ul style="list-style-type: none"> • Peinture et solvants • Huiles usées, filtres et antigel • Piles et batterie • Fluorescents et fluo compacte • Produits électroniques Autres : Résidus de produits domestiques inflammables, corrosifs, poison ou explosifs (à Saint-Pascal et La Pocatière seulement)	Peintures : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits électroniques : recyclage Produits dangereux : recyclage
Matériaux patrimoniaux	Portes, fenêtres, etc.	Réemploi
Textiles		Réemploi, recyclage ou élimination
Pneus	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique

Les écocentres ne sont pas accessibles aux secteurs ICI, sauf pour y déposer des résidus des technologies de l'information et des communications. Les entreprises et institutions doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou les divers programmes qui leurs sont destinés pour toutes autres matières. Les ICI peuvent faire appel aux organisations et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire (présentés à la section 2.4) ou à d'autres entreprises extérieures au territoire de la MRC.

En 2013, les écocentres de la MRC ont reçu 12 742 visiteurs²⁰ principalement aux écocentres de La Pocatière et de Saint-Pascal. Les matières qui ont été le plus souvent apportées dans les écocentres, et ce sans tenir compte du tonnage, sont par ordre d'importance les résidus verts, le métal, le bois et les branches. Pour la même année, 1473,35 tm de matières ont été détourné de l'enfouissement selon la répartition présentée ci-dessous soit un taux de valorisation de plus de 93 %.

Tableau 2.4.10 Tonnage traité aux écocentres en 2013 par matières

Matières	Tonnage annuel
Bois	409
Branches	140
Matériaux secs	422
Métal	101
Plastique agricole ²¹	30
Pneus	20
RDD	23
Résidus verts	272
Textile	0
TIC	50
Total valorisé	1473
Déchets ²²	108
Total géré	1581

Les données présentées ci-dessus sont légèrement différentes des données de l'inventaire puisqu'elles incluent les matières apportées par les citoyens de Saint-Roch-des-Aulnaies (MRC de l'Islet).

De 2011 à 2015, le tonnage reçu dans les écocentres a augmenté de 28 % tandis que le nombre de visites a augmenté de 11 %. Aucune des 3 écocentres n'est à son plein

²⁰ Co-éco, Rapport des écocentres de la MRC de Kamouraska 2013

²¹ Faute de débouchés, les plastiques agricoles ont finalement été enfouis.

²² Le tonnage de déchets comprend les déchets, les 30 t de plastiques agricoles collectés aux écocentres en 2013 ainsi que 25 t de plastiques agricoles stockés au LES de Saint-Philippe et à Saint-Alexandre.

potentiel ce qui laisse penser que les infrastructures en place seront suffisantes pour les besoins d'ici 2020.

2.4.2.4 Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) de l'Île-aux-Lièvres

Le LETI est situé sur l'Île-aux-Lièvres. L'île est occupée de juin à septembre et comprend 22 sites de camping, 4 chalets de 4 à 6 personnes, 2 chalets de 2 personnes et une auberge de 6 chambres. De plus, environ 8 employés demeurent sur l'île durant l'été. Le LETI est utilisé seulement pour les résidus ultimes; les matières recyclables sont ramenées par bateau à Rivière-du-Loup, les résidus de tables, certains rebuts CRD ainsi que les huiles et autres produits dangereux sont triés à la source. Les détails sur la gestion des matières résiduelles de l'Île sont précisés à la section 2.6.2. Les inspections réalisées par la direction régionale du MDDELCC en 2010, 2012 et 2014 indiquent que le site est exploité conformément au REIMR.

2.4.2.5 Lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-du-Loup

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est situé à Cacouna au 1707, route du Patrimoine. La Ville de Rivière-du-Loup en est le propriétaire et l'opérateur. En 2013, le LET recevait les déchets des secteurs résidentiels et ICI des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques et de la Haute-Gaspésie. Depuis 2015, les MRC de la Mitis et de la Matapédia y acheminent également leurs déchets puisqu'elles sont devenues clientes de l'usine de biométhanisation. En effet, la Ville favorise la desserte des clients du LET qui acheminent aussi leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation, une avenue qui n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis ce temps.

En plus des infrastructures du lieu d'enfouissement, composées principalement des cellules d'enfouissement, d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des puits de captage des biogaz et d'une torchère, on retrouve sur le site du LET un dépôt de matériaux de CRD et l'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER. Rassembler plusieurs services de gestion des matières résiduelles sur ce site permet d'optimiser l'utilisation de divers équipements, notamment de la balance.

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est divisé en deux zones : la zone A dont l'exploitation a cessé en 2005 et la zone B, exploitée depuis sous le certificat d'autorisation 7522-01-01 — 0000206. Le volume total autorisé du lieu est de 2 340 000 m³. En 2013, le volume utilisé était de 64 321 m³ et le volume résiduel autorisé de 884 109 m³ pour une durée de vie estimée à 13 ans à partir de 2013.

En plus du volume maximal autorisé, il y a une limite annuelle de 50 000 tonnes pour les matières enfouies. En 2013, 46 897 tonnes de matières résiduelles (incluant les boues) ont été enfouies en provenance de quatre MRC (tableau ci-dessous). Cette quantité devrait diminuer suite à la mise en place de la collecte des matières organiques en 2015. C'est ce qui permet l'ajout de deux nouveaux clients au lieu d'enfouissement pour la même année.

Tableau 2.4.11 Matières résiduelles et boues enfouies au LET²³

Provenance des matières	Quantités réelles 2013 (tonnes)	Quantités prévues 2015 (tonnes)
MRC de Rivière-du-Loup	26 615	21 795
MRC de Kamouraska	11 888	9 980
MRC des Basques	5 337	4 869
MRC de La Haute-Gaspésie	3 055	663
MRC de La Mitis	0	5 350
MRC de La Matapédia	0	4 720
Total	46 897	47 377

Le matériel de recouvrement quotidien du LET est principalement constitué de matériaux granulaires. Des rejets broyés du centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup sont aussi utilisés dans une moindre proportion. Ils comprennent notamment du bardeau d'asphalte, de la porcelaine, du masonite et de la mélamine. L'utilisation des matériaux secs est limitée par le fait que la limite annuelle de 50 000 tonnes s'applique à ces matières. En effet, ces derniers sont considérés comme des déchets par le MDDELCC.

La proportion de matériel de recouvrement par rapport aux déchets a été inhabituellement élevée en 2013 en raison d'important travaux effectués au LET (tableau ci-dessous).

Tableau 2.4.12 Quantités totales enfouies au LET en 2013²⁴

Type de matières	Quantité (tonnes)	Proportion (%)
Matières résiduelles enfouies	45 546	69 %
Boues	1 352	2 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	1 723	3 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	17 554	26 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	101	<1 %
Sous total	66 276	100 %
Recouvrement final	50 811	
Grand total	117 087	

Aucun chargement de matières résiduelles n'a été refusé en 2013. Toutefois, lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 1 023 tonnes de matières ont été valorisées en 2013. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible,

²³ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

²⁴ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d'abattoir et des boues municipales dont le contenu en eau est élevé sont parfois reçues au LET. Ainsi, lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. Des barrières mobiles sont déplacées quotidiennement autour de la zone de déchargement des camions pour limiter la quantité de matières qui s'envolent. De plus, de grands filets fixes sont installés en aval du vent pour bloquer les résidus qui ne sont pas retenus par les barrières. Malgré ces mesures, le personnel de la ville doit effectuer une cueillette manuelle des matières qui s'échappent continuellement, dont une majorité de sacs de plastique.

Précisons qu'avant la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, les déchets étaient éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Philippe-de-Néri. Ce site d'élimination qui desservait l'ensemble des municipalités locales de la MRC, ainsi que quelques autres des MRC voisines, est maintenant fermé. La gestion post-fermeture est effectuée par la municipalité aux frais des municipalités locales de la MRC. Les coûts sont répartis en fonction des quantités éliminées par chacune d'elles en 2008, soit la dernière année d'opération.

D'anciens dépotoirs et dépôt en tranchées sont également présents sur le territoire. Les détails à leur sujet et emplacements sont précisés dans le chapitre 13 du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC²⁵.

2.4.2.6 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation de la SÉMER (Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup) se situe sur le même site que le lieu d'enfouissement de Rivière-des-Vases à Cacouna. Les installations de biométhanisation combinent sur le même site des équipements de captation de gaz de site d'enfouissement, de réception de matières organiques, de digestion anaérobie, de purification du biogaz et de liquéfaction du biométhane.

La société d'économie mixte est détenue par 3 actionnaires : la MRC de Rivière-du-Loup (40 %), la Ville de Rivière-du-Loup (40 %) et Terix-Envirogaz (20 %). À terme, 2

²⁵ MRC de Kamouraska, Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska, 2013

autres MRC détiendront également des actions : la MRC de Kamouraska (3 %) et la MRC des Basques (3 %).

Cinq MRC acheminent leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation : la MRC de Kamouraska, la MRC de Rivière-du-Loup, la MRC des Basques, la MRC de la Mitis et la MRC de la Matapédia.

2 types de matières y sont biométhanisées :

- les MOTS;
- les boues d'abattoirs.

Les résidus de jardinage, les fleurs, les plantes et le gazon sont les seuls résidus verts acceptés à l'usine. Le gazon a cependant été supprimé de la liste des matières acceptées par la MRC (résolution 010-CM2015) en vue de favoriser l'herbicyclage.

L'usine est dimensionnée pour recevoir annuellement 25 000 tonnes de matières organiques (dont 17 000 tonnes de MOTS et 8 000 tonnes de boues d'abattoirs) et produire 3 millions de mètres cubes de biométhane.

La biométhanisation est un procédé naturel basé sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'un digestat valorisé en amendement agricole et de biogaz transformé notamment en biocarburant pour les camions. Le projet permet ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 35 000 tonnes équivalent CO₂ par année grâce à la valorisation des matières organiques et à la transformation des gaz émis au lieu d'enfouissement technique en biométhane.

Plus d'informations sur le démarrage de la collecte de 3^e voie, la fréquence des collectes et les types de contenants utilisés sont données au paragraphe 2.5.2.

2.4.2.7 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup

Il n'y a aucun centre de tri de matériaux secs sur le territoire de la MRC de Kamouraska. Les citoyens et les ICI peuvent cependant faire appel au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup situé au 118, rue des Équipements. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin de servir à divers usages, avec un taux de récupération de 85 à 90 %. Les activités incluent

entre autres le broyage²⁶ et le tamisage²⁷ des matières résiduelles. Une partie des matériaux valorisés est utilisée comme matériaux de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique.

Bien que les capacités actuelles et futures du centre de tri ne soient pas connues, Conteneurs KRT a réalisé plusieurs travaux d'agrandissement majeurs en 2015. On suppose donc que ses capacités de traitement des 5 prochaines années seront suffisantes pour recevoir, trier et valoriser les résidus de CRD.

2.4.2.8 Sites de traitement des boues

Aucun site de traitement des boues n'est présent sur le territoire de la MRC. Cependant, 2 centres de gestion et de déshydratation des boues opérés par Campor environnement sont situés à Rivière-du-Loup et à l'Islet :

- Le centre de gestion et de déshydratation des boues de Rivière-du-Loup détient un certificat d'autorisation n°401012043 valide jusqu'en mars 2018²⁸.
- Les installations de L'Islet comprennent des étangs de décantation et une presse à filtre pour déshydrater les boues. La phase solide est compostée dans les installations de l'entreprise à Témiscouata-sur-le-Lac. La phase liquide, quant à elle, est traitée par les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de L'Islet. Ce centre a été opéré de façon saisonnière à partir de 2004 et est maintenant fonctionnel à l'année depuis 2009. La capacité autorisée est de 10 000 mètres cubes par an.

La MRC de Rivière-du-Loup a demandé par écrit à l'entreprise Campor de fournir la description des lieux, des activités et de la clientèle du site de Rivière-du-Loup. La demande visait également les quantités annuelles de matières reçues, traitées, rejetées et transférées de même que la capacité de traitement de chacune des installations. Diverses discussions ont eu lieu par la suite avec Campor Environnement sans obtenir de résultats. On sait toutefois que les boues ne sont pas enfouies au lieu d'enfouissement de Rivière-du-Loup sauf les boues non valorisables telles que les boues de Saint-Alexandre²⁹.

²⁶ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400539878.

²⁷ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400912396.

²⁸ MDDELCC, registres publics, 2015

²⁹ Ville de Rivière-du-Loup, billets de pesée du LET, 2013

Campor possède également un 3^{ème} site situé sur l'avenue du Port à Cacouna. C'est un centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries³⁰. Des boues³¹ et des cendres³² y sont aussi entreposées en vue de leur valorisation. Depuis 1994, Campor inc. a obtenu plusieurs certificats d'autorisation associés à ce deuxième site, pour la valorisation agricole de diverses matières résiduelles fertilisantes, dont des résidus de papetières et de scieries, des boues chaulées, des boues d'abattoir, des boues de fosses septiques et des boues de stations d'épuration.

³⁰ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 300169339 (2004) et no 300196195 (2005).

³¹ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011150207 (1998).

³² Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011149676 (1997).

2.5 Collectes et programmes de gestion des matières résiduelles

Les détails sur la gestion actuelle des matières résiduelles dans les municipalités et des services offerts aux citoyens et ICI du territoire sont présentés ci-dessous.

La première partie présente les services de collecte municipale porte-à-porte pour la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques. Ensuite les services et programmes offerts pour les autres matières nécessitant une gestion particulière, dont les matériaux patrimoniaux ou les encombrants sont indiqués; cette partie exclut les programmes et les points de dépôt faisant partie de programmes nationaux qui ont été mentionnés dans la section précédente (2.4.2 recensement des installations). Finalement, les services offerts pour les autres matières, notamment les CRD et les boues sont présentés.

2.5.1 Collecte porte-à-porte matières recyclables et résidus ultimes (déchets)

L'ensemble des municipalités du territoire offre la collecte porte-à-porte à leurs citoyens et leurs ICI. Le passage au bac unique (360 litres) a été adopté sur l'ensemble du territoire à l'exception de la ville de La Pocatière. De plus, certaines municipalités ont modifié leur système de taxation dans le but d'encourager le tri à la source des matières.

Le tableau suivant présente le mode et la fréquence de collecte des déchets et de la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités locales.

De façon générale, les collectes de récupération et de déchets ont lieu aux deux semaines en alternance pour la collecte des bacs roulants et à la semaine pour les conteneurs. Certains multilogements, ICI et regroupements de chalets saisonniers sont desservis par des conteneurs. Ce type de service n'est toutefois pas offert dans toutes les municipalités.

Tableau 2.5.1 Type et fréquence des collectes municipales de déchets et matières recyclables

Regroupement	Municipalité	Secteur ³³	Collecte des déchets ³⁴		Collecte des matières recyclables		
			Types — volume	n ^{bre} /an	Types et volume	n ^{bre} /an	
Regroupement Est	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Alexandre-de-Kamouraska • Saint-André • Saint-Joseph-de-Kamouraska • Sainte-Hélène-de-Kamouraska 	R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		M	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
		S	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C - 2 à 8 v ³	52	
		ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C - 2 à 8 v ³	52	
Regroupement Centre	• Kamouraska	R-M	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
			B — 240 l — 360 l	26 — 39	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
	• Mont-Carmel	R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		M	C — 2 à 8 v ³	26 — 52	C — 2 à 8 v ³	26 — 52	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
			C — 2 à 8 v ³	26 — 18	C — 2 à 8 v ³	26 — 18	
			ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26
				C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52
	• Saint-Bruno-de-Kamouraska	R — ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
	• Saint-Denis-De La Bouteillerie	R-M — ICI	B — 240 l, 360 l	32	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
	• Saint-Germain	R — ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
	• Saint-Pascal	R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		M	C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
		ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	

³³ Secteur : **R** = résidentiel, **M** = Multilogement, **S** = saisonnier, **ICI** = institutions, commerces, industries

³⁴ Type contenant : **B** = bac roulant, **C** = conteneur

Regroupement	Municipalité	Secteur ³³	Collecte des déchets ³⁴		Collecte des matières recyclables		
			Types — volume	n ^{bre} /an	Types et volume	n ^{bre} /an	
	• Saint-Philippe-de-Néri		C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
		R-M	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	13	B — 240 l, 360 l	13	
		ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
	Régie Ouest	• Rivière-Ouelle	R — ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26
			M	C — 2 à 8 v ³	26	C — 2 à 8 v ³	26
			S	B — 240 l, 360 l	12	B — 240 l, 360 l	12
		• Saint-Gabriel-Lalemant	R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26
			M - ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26
C — 2 à 8 v ³				52	C — 2 à 8 v ³	52	
S			B — 240 l, 360 l	12	B — 240 l, 360 l	12	
			C — 2 à 8 v ³	26	C — 2 à 8 v ³	26	
• Saint-Onésime-d'Ixworth		R — S — ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
• Saint-Pacôme		R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		S	B — 240 l, 360 l	12	B — 240 l, 360 l	12	
		M	C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
		ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
• Sainte-Anne-de-la-Pocatière		R	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
		M	C — 2 à 8 v ³	26	C — 2 à 8 v ³	26	
		S	B — 240 l, 360 l	12	B — 240 l, 360 l	12	
		ICI	B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	26	C — 2 à 8 v ³	26	
Aucun		• La Pocatière	R	Bac, sac, corbeille	26	B — 240 l, 360 l	26
	M		C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	
	ICI		B — 240 l, 360 l	26	B — 240 l, 360 l	26	
			C — 2 à 8 v ³	52	C — 2 à 8 v ³	52	

D'autres services municipaux sont offerts aux citoyens pour les encombrants et certaines autres matières que ce soit par des collectes ou des points de dépôt.

Tableau 2.5.2 Autres services municipaux de gestion des matières recyclables et des ordures

Municipalité	Autre service, dépôt ou incitatif
Kamouraska	En été, collectes supplémentaires de déchets pour les ICI
La Pocatière	1 collecte d'encombrants/mois 10 poubelles de lieux publics collectées 52 fois/an
Rivière-Ouelle	1 collecte encombrants-déchets/an 1 collecte encombrants-écocentre/an
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	2 collectes d'encombrants/an
Saint-André	2 collectes d'encombrants/an Récupération de vieilles peintures à la caserne de pompiers
Saint-Bruno-de-Kamouraska	1 collecte encombrants-déchets/an
Saint-Denis-De La Bouteillerie	1 collecte d'encombrants/an
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Collecte tapis et matelas à l'année avec déchets
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	2 collectes d'encombrants/an
Saint-Gabriel-Lalemant	Collecte tapis et matelas à l'année avec déchets
Saint-Germain	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Joseph-de-Kamouraska	2 collectes d'encombrants/an
Saint-Onésime-d'Ixworth	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Pascal	1 collecte d'encombrants — déchets/an
Saint-Philippe-de-Néri	1 collecte d'encombrants/an
Mont-Carmel	En été, collectes supplémentaires de déchets et de matières recyclables au Lac de l'est
Saint-Pacôme	2 collectes d'encombrants/an

Les gros rebuts ramassés lors des collectes d'encombrants sont acheminés au lieu d'enfouissement à Cacouna.

La majorité des aires publiques sont desservies par la collecte municipale autant pour les déchets que la récupération.

Les citoyens étant aux prises avec un surplus de déchets ou d'encombrants peuvent aller les porter directement au LET dans la limite d'une remorque de 3 m³ et ce sans frais.

Finalement, la collecte des plastiques agricoles a été intégrée dans la collecte des matières recyclables résidentielle dès novembre 2014 dans le regroupement Est. Le projet pilote s'est ensuite étendu à 8 autres municipalités de la MRC en 2015. Les plastiques agricoles sont disposés dans des sacs spéciaux et déposés dans les bacs de récupération. Ils sont ensuite collectés à même la collecte sélective. Les sacs spéciaux sont disponibles à la coopérative agricole et sont aux frais des agriculteurs. Ce projet a été rendu possible grâce à l'achat du centre de tri de Saint-Pascal par Gaudreau environnement inc. En effet, l'entreprise accepte de les récupérer pour les acheminer à des recycleurs. La quantité totale récupérée en septembre 2015 était d'environ 1,5 tonne par semaine.

2.5.2 Matières organiques triées à la source (MOTS)

Les matières organiques sont généralement divisées en trois catégories : les résidus alimentaires (restes de table, résidus de l'industrie alimentaire), les résidus verts et les boues (municipales, d'installations septiques et industrielles). La présente section traite des MOTS, formés des deux premières catégories de matières organiques (MO), alors que les boues seront abordées plus loin.

En ce qui concerne les résidus verts, des services de collecte ou de dépôt volontaire sont offerts dans certaines municipalités. Il est à noter que les résidus verts provenant des citoyens sont également acceptés dans les écocentres.

D'autre part, depuis 2007, une collecte porte-à-porte de matières organiques est instaurée à l'ensemble des résidences et dans la majorité des ICI de la Ville de La Pocatière. Cette collecte municipale permet de récupérer et composter les restes de tables et résidus verts. Les bacs roulants sont collectés 20 fois dans l'année, au mois l'hiver et aux deux semaines l'été, alors que les conteneurs sont collectés toutes les 2 semaines. Ces matières étaient compostées au site de compostage de la Ville jusqu'en décembre 2014. Depuis le début de l'année 2015, les matières organiques collectées à La Pocatière sont acheminées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup.

Tableau 2.5.3 Services municipaux de gestion des résidus verts

	Municipalité	Collecte/dépôt résidus verts
Regroupement Est	Saint-André	Dépôt feuilles et branches
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Dépôt feuilles
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Aucun dépôt ni collecte
	Saint-Alexandre de Kamouraska	Écocentre : résidus verts
Regroupement Centre	Saint-Bruno-de-Kamouraska	Collecte de sapins sur demande Dépôt résidus verts
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	2 collectes de feuilles/an
	Saint-Pascal	1 collecte de sapins/an Écocentre : résidus verts
	Mont-Carmel, Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri	Aucun dépôt ni collecte
Régie Ouest	Rivière-Ouelle	1 collecte de feuilles/an 1 collecte sapins/an
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1 collecte de feuilles/an
	Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Onésime-d'Ixworth	Aucun dépôt ni collecte
Sans regroupement	La Pocatière	2 collectes de résidus verts/an 1 collecte de sapins/an Écocentre : résidus verts

Au cours de l'année 2015, la collecte des matières organiques s'est mise en place graduellement dans toutes les municipalités de la MRC. Les dates de démarrage sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.5.4 Dates de démarrage de la collecte porte-à-porte des matières organiques par municipalités

Municipalités	Début de la collecte
Ville de La Pocatière	Janvier 2015 (continuation)
Regroupement Est : — Saint-Alexandre-de-Kamouraska — Saint-André — Sainte-Hélène-de-Kamouraska — Saint-Joseph-de-Kamouraska	Avril 2015
Regroupement Centre : — Saint-Pascal — Saint Denis de la Bouteillerie — Kamouraska — Saint-Germain — Saint-Philippe-de-Néri — Saint-Bruno-de-Kamouraska — Mont-Carmel	Janvier 2015
Regroupement Ouest : — Rivière-Ouelle — Saint-Pacôme — Sainte-Anne-de-la-Pocatière Saint-Gabriel-Lalemant — Saint-Onésime-d'Ixworth	Juin 2015

Tableau 2.5.5 Type et fréquence des collectes municipales de matières organiques

Regroupement	Municipalité	Secteur	Collecte des matières organiques (2015)	
			Types et volume	nombre/an
Regroupement Est	Saint-Alexandre-de-K. Saint-André Saint-Joseph-de-K. Sainte-Hélène-de-K.	R	B — 240 l	21
		M	B — 240 l	21
		S	B — 240 l	13
		ICI	B — 240 l	21
Regroupement Centre	Kamouraska	R-M	B — 240 l	21
		S	B — 240 l	13
		ICI	B — 240 l	21
	Mont-Carmel	R	B — 240 l	21
		M	B — 240 l	21
		S	B — 240 l	13
		ICI	B — 240 l	21
	Saint-Bruno-de-K.	R — ICI	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	R-M — ICI	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
	Saint-Germain	R — ICI	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
	Saint-Pascal	R	B — 240 l	20
		M	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
		ICI	B — 240 l	20
	Saint-Philippe-de-Néri	R-M	B — 240 l	20
S		B — 240 l	13	
ICI		B — 240 l	20	
Régie Ouest	Rivière-Ouelle	R — ICI	B — 240 l	20
		M	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
	Saint-Gabriel-Lalemant	R	B — 240 l	20
		M - ICI	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
	Saint-Onésime-d'Ixworth	R — S — ICI	B — 240 l	13
				20
	Saint-Pacôme	R	B — 240 l	20
		S	B — 240 l	13
		M	B — 240 l	20
		ICI	B — 240 l	20
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	R	B — 240 l	20	
	M	B — 240 l	20	
	S	B — 240 l	13	
	ICI	B — 240 l	20	
Aucun	La Pocatière	R	B — 240 l	20
		M	B — 240 l	20
			C - 2 à 8 v ³	26
		ICI	B — 240 l	20
		C - 2 à 8 v ³	26	

Secteur : **R** = résidentiel, **M** = Multilogements, **S** = saisonnier, **ICI** = institutions, commerces, industries

Type contenant : **B** = bac roulant, **C** = conteneur

En plus d'être offerte aux citoyens de la MRC, la collecte des matières organiques est accessible aux ICI dans toutes les municipalités depuis le démarrage de la 3^e voie. Toutefois, seule la Ville de La Pocatière offre le service de collecte par conteneurs pour ces matières. Les ICI des autres municipalités sont équipés de bacs roulants seulement.

2.5.3 Initiatives de réemploi

Plusieurs initiatives de réemploi comme les comptoirs d'aide et les magasins d'articles usagés émergent d'organismes communautaires ou d'entreprises privées. De plus, l'accessibilité à Internet et aux sites de petites annonces ou d'échange et de vente de biens crée des opportunités de réemploi pour les citoyens et les ICI. Des initiatives sont également mises en place par la MRC pour favoriser le réemploi de certaines matières résiduelles.

2.5.3.1 Écomeubles

Écomeubles est un service de cueillette et de vente de meubles et d'articles usagés. Une collecte à domicile sur réservation est possible une fois par mois pendant la période d'ouverture des écocentres, soit de mai à octobre. Les gens peuvent également se rendre directement dans l'un des trois écocentres afin de déposer leurs meubles et articles pouvant être réutilisés. Le point de vente principal est à l'écocentre de Saint-Pascal. Un service de livraison est également disponible moyennant des frais.

2.5.3.2 L'entrepôt de matériaux patrimoniaux

Dans le but de récupérer les matériaux patrimoniaux, un entrepôt ainsi qu'un service de collecte sur appel pour les résidents de la MRC de Kamouraska ont été mis en place par Co-éco. Les matériaux patrimoniaux récupérés dans les écocentres sont aussi acheminés à l'entrepôt situé à Saint-Pascal. Ceux-ci se composent essentiellement de portes et de fenêtres en bois. À l'occasion, on y retrouve d'autres éléments architecturaux d'intérêt. L'objectif de ce service est de rendre disponibles aux propriétaires et entrepreneurs ces matériaux à prix modique et ainsi contribuer à préserver l'authenticité des bâtiments.

2.5.3.3 Ventes de débarras

Certaines municipalités favorisent également le réemploi en encourageant la tenue de ventes de débarras lors de journées qui y sont dédiées. C'est le cas de Mont-Carmel et de Saint-Pascal.

2.5.4 Construction, rénovation et démolition (CRD)

Outre les écocentres qui acceptent certains CRD du secteur résidentiel, aucun service municipal n'est offert aux citoyens et ICI de la MRC. Ils peuvent toutefois valoriser ces matériaux en faisant appel à l'entreprise Conteneurs KRT à Rivière-du-Loup ou à tout autre récupérateur privé de CRD.

2.5.5 Boues municipales

La section suivante présente les informations générales sur les boues, autant celles des systèmes de traitement municipaux que celles des résidences isolées. Les données concernant le nombre d'u.o. desservies par chaque type de traitement ont été fournies par les municipalités via le questionnaire qui leur a été envoyé concernant la révision du PGMR. Souvent, elles ont utilisé le rôle d'évaluation pour obtenir l'information.

Les tableaux qui suivent présentent des informations telles que le nombre d'u.o. desservies par type de système pour chacune des municipalités. À Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Saint-Joseph-de-Kamouraska, les nombres d'u.o. desservies n'étaient précisées pour que pour un des types de traitement (égout ou installations septiques). Pour Saint-Alexandre-de-Kamouraska, le nombre d'u.o. desservies par l'aqueduc a donc été calculé en soustrayant le nombre ayant une installation septique du nombre total d'u.o. À Saint-Joseph-de-Kamouraska, le nombre d'u.o. ayant une installation septique a été calculé en soustrayant le nombre desservi par les filtres à tourbe du nombre total d'u.o.

2.5.5.1 Boues de fosses septiques

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, 15 municipalités gèrent la vidange et le traitement de cette matière. Seules les municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska et de La Pocatière laissent aux propriétaires la responsabilité de la vidange, cette dernière municipalité ayant peu de résidences à desservir en dehors du réseau d'égouts. Qu'elles gèrent la vidange ou non, plusieurs municipalités ont souligné qu'elles ne tenaient pas de registre sur la conformité des installations.

Deux entreprises offrent le service de vidanges des fosses septiques sur le territoire de la MRC, soit Camionnage Alain Benoit et Campor environnement inc., incluant sa filiale Sani Lang. Les contrats sont annuels pour la majorité des municipalités, sauf pour trois d'entre elles qui ont des contrats de 3 ans. On suppose que les boues sont généralement traitées aux sites de traitement des boues de Campor environnement inc. situés à Rivière-du-Loup et à l'Islet.

À cet effet, les municipalités exigent que les sites de traitement soient autorisés par le MDDELCC.

Tableau 2.5.6 Informations générales sur les installations septiques par municipalité³⁵

Municipalité	Nombre installations septiques permanentes	Nombre installations septiques saisonnières	Entente contrat de vidage et traitement
Kamouraska	144	80	Camionnage Alain Benoit
La Pocatière	40	0	s. o.
Mont-Carmel	242	187	Campor (2013-2016)
Rivière-Ouelle	199	171	Camionnages Alain Benoit
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	243	43	Sani Lang (2014-2016)
Saint-André	118	13	Camionnage Alain Benoit (2012-2014) Campor (2015-2017)
Saint-Bruno-de-Kamouraska	127	37	contrat annuel renouvelable
Saint-Denis-De La Bouteillerie	228	126	Campor
Saint-Gabriel-Lalemant	166	31	Camionnage Alain Benoit
Saint-Germain	134	16	Camionnage Alain Benoit
Saint-Joseph-de-Kamouraska	92	1	contrat annuel
Saint-Onésime-d'Ixworth	163	56	Camionnage Alain Benoit
Saint-Pacôme	157	13	Campor
Saint-Pascal	424	22	Campor
Saint-Philippe-de-Néri	100	0	Campor
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	524	10	Camionnage Alain Benoit (2014)
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	131	15	Campor
Total	3232	781	

2.5.5.2 Boues de stations d'épuration

En ce qui concerne les boues municipales, 14 des municipalités du territoire ont une station d'épuration des eaux usées en opération. À Sainte-Anne-de-la-Pocatière certains secteurs sont desservis par l'aqueduc, mais le réseau est connecté avec celui de Ville La Pocatière et les eaux usées ainsi collectées sont traitées aux étangs aérés de la ville. L'étang aéré n°1 de la Ville de la Pocatière a été vidangé fin 2014 et les boues ont été séché sur place. La moitié des boues a été valorisé par épandage aux champs en 2015

³⁵ Questionnaire municipal pour la révision du PGMR

tandis que l'autre moitié sera épanchée à l'été 2016. Les 3 autres étangs n'ont pas besoin d'être vidangés avant les 10 prochaines années.

Les municipalités de Saint-Germain et de Saint-Denis-De La Bouteillerie n'ont pas présentement de réseau d'aqueduc et de station d'épuration, mais la mise en place de ces infrastructures est prévue et devrait être réalisée dans les prochaines années.

La majorité des municipalités ont des étangs aérés pour le traitement de leurs eaux usées. La vidange des étangs est plus ou moins bien planifiée selon les municipalités et on remarque que souvent, plus l'installation est en opération depuis longtemps, mieux les vidanges sont prévues, autant en ce qui concerne les dates, que les coûts et de la disposition qui est faite des boues.

La municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska a un système de traitement par boues activées avec réacteurs biologiques séquentiels. Ce système a été choisi en fonction de l'apport généré par l'entreprise Aliments ASTA inc., qui fait de l'abattage et de la première transformation du porc. L'entreprise retire et traite à l'interne une partie des boues qu'elle génère, mais les charges rejetées dans le système municipal restent importantes. La vidange de la station municipale est effectuée chaque semaine et les boues sont éliminées au LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Des réflexions sont en cours pour trouver une solution de valorisation des boues municipales.

À Saint-Joseph-de-Kamouraska, le système est réparti en 5 sites composés de filtres à tourbes Écoflo. Les 5 sites ont été vidangés en 2015 par Campor environnement inc.

À Saint-Onésime-d'Ixworth, la BioFosse est vidangée régulièrement lors des vidanges des installations septiques ou lors de collectes spécifiques. Service sanitaire Lucien Horton vidange la BioFosse. Les boues sont disposées à des sites autorisés pour le recyclage. Suite à de nombreux problèmes de fonctionnement de la BioFosse, la municipalité a fait réaliser une étude par Aquatec en 2015 afin de comparer divers systèmes de remplacement. Suite à cette étude, la municipalité envisage de supprimer la BioFosse et d'implanter des étangs aérés d'ici 2020.

À Saint-Pascal, la dernière vidange a été réalisée à l'automne 2013 par l'entreprise Écosphère. Les boues municipales ont été valorisées sur des terres agricoles.

À Mont-Carmel, les boues de la dernière vidange des étangs ont été recyclées comme matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur une plantation de saules-osiers. De plus en plus de municipalités sont sensibilisées au recyclage des boues et à la possibilité de les traiter comme MRF.

Tableau 2.5.7 Informations générales sur les stations d'épuration³⁶

Municipalité	Type de traitement	Numéro de l'installation	Date mise en opération	u.o. desservie	Date dernière vidange	Date prévue prochaine vidange	Contrat de vidage et traitement
Kamouraska	Étangs aérés	14050-1	déc-96	210	2007	Août 2016	Campor (2007)
La Pocatière	Étangs aérés	14050-1	déc-96	2044	2014 (étang 1)	Plus de 10 ans	Solinov Inc. (ingénierie)
Mont-Carmel	Étangs aérés	10370-1	oct-85	296	2014	N/D	Campor (2014)
Rivière-Ouelle	Étangs à rétention réduite	14065-1	mai-08	228	S. O.	2015-16	Aucun contrat
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Boues activées — Réacteurs biologiques séquentiels	14035-1	avr-04	423	s. o.	S. O.	Transport : Campor (2013) Enfouissement : LET ville RDL
Saint-André	Étangs aérés – Parois verticales	14040-1	août-07	131	S. O.	2016	Aucun contrat
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Étangs aérés – Parois verticales	14010-1	oct-10	112	S. O.	N/D	Aucun contrat
Saint-Denis-De La Bouteillerie	Infrastructure à venir		S. O.	100 ³⁷	S. O.	S. O.	Aucun contrat

³⁶ Questionnaire municipal pour la révision du PGMR

³⁷ Total d'u. o. présentement desservies, sont exclues les municipalités de Saint-Denis-De La Bouteillerie et de Saint-Germain dont les installations ne sont pas encore en place.

Saint-Gabriel-Lalemant	Étangs aérés	10330-1	juil-90	178	2006	N/D	Aucun contrat
Saint-Germain	Infrastructure à venir	S. O.	S. O.	54 *	S. O.	S. O.	S. O.
Saint-Joseph-de-Kamouraska	Filtre à tourbe (Écoflo) 5 sites	14030-1	sept-01	80	2015 (tous les sites)	2016	Campor (2015)
Saint-Onésime-d'Ixworth	Bio-fosse	14080-1	juin-98	88	janv-16	2016	Aquatec (ingénierie) Service Sanitaire LHorton (vidange)
Saint-Pacôme	Étangs aérés	14070-1	sept-98	570	S. O.	2016-17	Aucun contrat
Saint-Pascal	Étangs aérés	10 420	août-86	1465	2013	N/D	Ecosphère (2013)
Saint-Philippe-de-Néri	Étangs aérés	14060-1	juin-09	306	2009	N/D	Aucun contrat
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Desservi par Ville La Pocatière		S. O.	154			S. O.
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Étangs aérés	10440-1	nov-85	244	2010	2018	Municipalité
Total				6529			

2.6 Gestion des matières résiduelles dans les territoires non organisés et à l'Île aux lièvres

2.6.1 Territoires non organisés de Picard et du Petit-lac-Sainte-Anne

Deux territoires non organisés (TNO) se trouvent sur le territoire de la MRC de Kamouraska, accessibles par la route 289 et certaines routes municipales ainsi que par le sentier Monk et les sentiers nationaux de motoneige ou de quad. Les TNO sont constitués en forte majorité de terres publiques.

Le TNO du Petit Lac-Sainte-Anne est entièrement inclus dans les limites de la Zec Chapais. Le TNO de Picard comprend pour sa part un secteur identifié comme une zone d'interdiction de chasse constituant un milieu de grande valeur pour la reproduction des originaux, la réserve de Parke. Dans ce secteur comme dans les autres, les activités de prélèvement et d'aménagement forestier y sont nombreuses. On y fait également des activités de chasse, de pêche, de randonnées motorisées, ainsi que d'observation de la faune et de la flore.

La MRC est gestionnaire des TNO et le préfet agit donc à titre de maire de ces territoires. Cependant, les matières résiduelles générées dans les TNO sont gérées par les organismes et entreprises qui font la gestion des activités sur ces territoires. À cet effet, ils font appel aux services des municipalités locales voisines, principalement Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph, Saint-Bruno-de-Kamouraska et Mont-Carmel.

Au TNO de Picard, les secteurs de villégiature et les secteurs forestiers sont desservis par des conteneurs pour les déchets et pour les matières recyclables. Les conteneurs sont mis en place et desservis par la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Aucune problématique particulière de dépôt sauvage, de débordement ou d'accès à des services de gestion des matières résiduelles n'a été relevée de la part des usagers, de la municipalité ou du collecteur.

Au TNO du Petit Lac-Sainte-Anne, les usagers sont desservis par des conteneurs fournis par la municipalité de Mont-Carmel pour les déchets et la récupération. Bien que le service réponde habituellement bien aux besoins, on remarque occasionnellement des débordements autour des conteneurs. Afin de remédier à la problématique, 2 solutions sont envisagées :

- accroître la sensibilisation pour faire connaître les services des écocentres, plus particulièrement celui de Saint-Pascal situé à moins de 15 km.
- informer la population du service d'Écomeubles qui offre la collecte des meubles en bon état une fois par mois, 6 mois par année.

2.6.2 L'Île-aux-lièvres

La Société Duvetnor, une corporation à but non lucratif, possède huit îles couvrant 1165 ha et abritant d'importantes colonies d'oiseaux aquatiques. Ces îles de l'estuaire du Saint-Laurent font partie de la municipalité de Saint-André à environ 10 km de la côte. L'accès aux îles se fait par bateau à partir de la marina de Rivière-du-Loup. Duvetnor veille à la conservation et la mise en valeur des îles. Seules les activités écotouristiques légères y sont admises telles que l'observation, la randonnée pédestre, le camping rustique et certaines formes d'hébergement. Ces activités se déroulent sur les îles du Pot à l'Eau-de-vie ainsi que sur l'Île-aux-Lièvres. Sur cette dernière, des activités touristiques ont lieu de 105 à 110 jours par année à la saison estivale. L'hébergement comprend 22 sites de camping, 4 chalets de 4 à 6 personnes, 2 chalets de 2 personnes et une auberge de 6 chambres. Le maximum théorique est de 84 visiteurs et 8 employés par nuitée.

Îles du Pot à l'Eau-de-vie

Les matières résiduelles, à l'exception des matières organiques qui sont compostées sur place, sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales, ou traitées par une entreprise privée dans le cas des huiles usées.

Île-aux-Lièvres

Plusieurs mesures sont en place pour assurer une saine gestion des matières résiduelles générées par les activités sur l'île. Les matières recyclables sont triées à la source par les usagers. Des bacs à cet effet sont disponibles dans tous les endroits propices, et les matières résiduelles sont rapportées par bateau à Rivière-du-Loup puis intégrées aux collectes municipales.

Les résidus de table de l'auberge sont compostés sur place. Les quantités générées sont faibles, d'au plus quelques mètres cubes par an. Les restes de table des sites de camping et des chalets ne sont toutefois pas triés en raison de la difficulté de sensibiliser tous les usagers. Ils sont donc généralement déposés avec les déchets.

Les résidus de CRD ne sont générés qu'en petite quantité et qu'occasionnellement. Généralement il s'agit de résidus de bois qui sont fournis aux campeurs comme bois d'allumage. Des récupérateurs privés prennent en charge les encombrants métalliques, les huiles usées et les autres résidus dangereux.

2.7 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) et la sensibilisation auprès des citoyens demeure un aspect primordial à considérer, sans quoi, les services mis en place ne permettraient pas d'obtenir les résultats escomptés. À cet effet, la MRC compte notamment sur la présence active de Co-éco sur le territoire. Cet organisme développe des outils éducatifs sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, ainsi que sur l'utilisation rationnelle de l'eau, le transport actif, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc.

Parmi les activités réalisées au cours des dernières années, on compte les campagnes estivales ISÉ annuelles, de même que des formations sur divers sujets comme les 3R, le compostage domestique et la consommation responsable. Co-éco prépare de façon récurrente de nombreux outils de communication pour les alternatives à l'élimination, notamment les calendriers municipaux de collecte et des parutions dans les journaux municipaux et régionaux.

En 2012-2013, Co-éco a participé à une étude sur les pratiques innovantes en sensibilisation au tri à la source, menée par le Cégep de Rivière-du-Loup. Les résultats démontrent que les praticiens en sensibilisation doivent constamment adapter leurs activités ISÉ, afin de répondre adéquatement aux enjeux des diverses clientèles.

En plus des activités d'ISÉ s'adressant à l'ensemble de la population, la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! est réalisée auprès des ICI du territoire. Ce programme vise à inciter les ICI québécois à mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles et à reconnaître les établissements qui atteignent les objectifs de mise en valeur du programme.

Tableau 2.7.1 Listes des établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE!

Niveau	Établissements certifiés
Niveau 1	CLD du Kamouraska
Niveau 2	Cégep de La Pocatière
	Alimentation Coop La Pocatière
	ITA La Pocatière
	Les Aliments Ludo
	Municipalité de Rivière-Ouelle
Niveau 3	SADC du Kamouraska
	Co-éco
	Érablière des Alleghanys Maple farm inc.
	Groupe Caillouette et Associées

2.8 Coûts de gestion et traitement des matières résiduelles

Les coûts de gestion des matières résiduelles sont en partie assumés par les municipalités locales et en partie par la MRC, selon leurs responsabilités respectives. Le tableau 2.8.1 présente les coûts associés aux services municipaux de collecte, de transport et de disposition des déchets et des matières recyclables et, dans le cas de La Pocatière, des MOTS. Ceci inclut également les montants pour le fonds post-fermeture du LES de Saint-Philippe et les montants reçus du régime de compensation pour la collecte des matières recyclables.

Les coûts payés par les municipalités pour les collectes municipales en 2013 s'élèvent à 1 552 898 \$, dont 1 488 088 \$ pour l'élimination et 64 810 \$ pour la collecte sélective et les matières organiques à La Pocatière. Ceci inclut les 560 693 \$ du programme de compensation pour la collecte sélective reçus par les municipalités.

Le tableau 2.8.2 présente les coûts en lien avec les autres services de gestion des matières résiduelles, totalisant des dépenses de 588 360 \$, dont 314 199 \$ par les municipalités et 274 161 \$ par la MRC. Y sont inclus les frais de gestion et de disposition des boues municipales, des matières reçues aux écocentres ainsi que les redistributions des redevances à l'élimination reçues. On y retrouve également les sommes investies dans les activités d'ISÉ, les autres services municipaux et la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 2.8.1 Coûts de gestion des matières résiduelles pour les collectes municipales

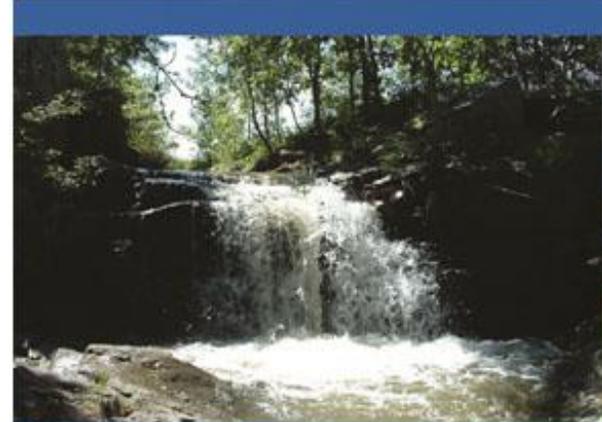
Municipalité	ÉLIMINATION			RECYCLAGE et MOTS			Total des collectes
	Collecte et traitement	Fonds post fermeture	Total	Collecte et traitement	Subvention recyclage	Total	
Regroupement Est	204 947,55 \$	18 722,13 \$	223 669,68 \$	66 397,25 \$	(61 265,35) \$	5 131,90 \$	228 801,58 \$
Regroupement Centre	479 857,44 \$	48 451,12 \$	528 308,56 \$	174 576,53 \$	(156 769,96) \$	17 806,57 \$	546 115,13 \$
Rivière-Ouelle	77 528,00 \$	6 893,68 \$	84 421,68 \$	42 114,00 \$	(39 139,27) \$	2 974,73 \$	87 396,41 \$
Saint-Gabriel-Lalemant	31 926,50 \$	2 673,29 \$	34 599,79 \$	19 023,13 \$	(17 507,15) \$	1 515,98 \$	36 115,77 \$
Saint-Onésime-d'Ixworth	28 037,00 \$	2 190,75 \$	30 227,75 \$	17 120,00 \$	(15 060,37) \$	2 059,63 \$	32 287,38 \$
Saint-Pacôme	89 272,00 \$	12 921,75 \$	102 193,75 \$	50 797,64 \$	(44 890,81) \$	5 906,83 \$	108 100,58 \$
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	125 704,00 \$	6 768,21 \$	132 472,21 \$	51 864,00 \$	(46 347,82) \$	5 516,18 \$	137 988,39 \$
La Pocatière	314 389,00 \$	37 806,02 \$	352 195,02 \$	203 611,00 \$	(179 712,55) \$	23 898,45 \$	376 093,47 \$
Total	1 351 661,49 \$	136 426,95 \$	1 488 088,44 \$	625 503,55 \$	(560 693,29) \$	64 810,26 \$	1 552 898,70 \$

Tableau 2.8.2 Coûts de gestion des autres services en gestion des matières résiduelles

	Transport, traitement boues installations septiques	Transport traitement boues municipales	Écocentre	ISÉ	Autres services et mise en œuvre PGMR	Redevance élimination	Total
Municipalité	315 411,10 \$	178 688,69 \$	— \$	8 045,00 \$	17 475,00 \$	(205 419,84) \$	314 199,95 \$
MRC	— \$	— \$	210 432,00 \$	36 694,00 \$	27 035,00 \$	— \$	274 161,00 \$
Total	315 411,10 \$	178 688,69 \$	210 432,00 \$	44 739,00 \$	44 510,00 \$	(205 419,84) \$	588 360,95 \$

3

INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles générées, valorisées et éliminées sur le territoire de la MRC. Il est divisé en sous-catégories comprenant les matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

3.1 Méthodologie

Pour réaliser l'inventaire de matières résiduelles produites sur le territoire, les divers intervenants et lieux de traitements présentés à la section précédente ainsi que les municipalités locales ont été contactées.

Les lieux de traitement et les gestionnaires de programmes spécifiques ont été contactés par lettre de la MRC puis par Co-éco. Co-éco a également contacté les municipalités locales afin d'obtenir et de valider les informations nécessaires à la révision du PGMR. L'année de référence pour l'inventaire est 2013. Certaines données datent toutefois d'années antérieures, puisqu'elles n'étaient pas disponibles pour 2013. L'année de référence est indiquée pour chacune des sources. Les quantités de matières sont indiquées en tonnes métriques ou en kg/pers/an. Dans le cas des boues il s'agit de tonnes humides. De façon générale, les 5 habitants du territoire non organisé (TNO) Picard qui n'ont pas de service de GMR particulier ont été comptabilisés avec la population de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Les sources des données tout comme les hypothèses de calcul sont expliquées à chaque sous-catégorie. De façon générale, la méthodologie proposée permettra l'estimation des quantités générées en fonction des quantités connues éliminées et récupérées pour l'ensemble des catégories de matières résiduelles à partir de différentes sources et indicateurs.

Il a été difficile, voire impossible dans certains cas, d'obtenir les quantités de matières récupérées par les centres de tri et autres installations de recyclage de matières résiduelles, particulièrement en provenance du secteur institutions, commerces, industries (ICI). Il serait opportun que le MDDELCC adopte et applique un règlement obligeant les installations à déclarer leurs quantités de matières résiduelles. Cette mesure avait pourtant été annoncée par RECYC-QUÉBEC dans son bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec, puis réaffirmée dans le bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Une obligation de divulguer les quantités traitées par les entreprises permettrait de dresser un portrait par secteur beaucoup plus précis et de mieux cibler les mesures à mettre en place.

3.2 Secteur résidentiel

3.2.1 Matières recyclables

Les quantités de matières recyclables acheminées au centre de tri proviennent des déclarations des municipalités transmises à RECYC-QUÉBEC concernant le coût de la collecte sélective pour 2013. Ces quantités comptent les ICI qui sont majoritairement intégrés à la collecte municipale.

Le tableau suivant présente les quantités de matières acheminées au centre de tri pour chaque municipalité ou regroupement. À l'exception du regroupement Est, les quantités comprennent les matières provenant des ICI. Ces quantités incluent également les matières récupérées hors foyer collectées via la collecte municipale. Les quantités spécifiques à chaque municipalité ne sont pas connues pour les regroupements Est et Centre pour 2013. Toutefois, une balance sur le camion de collecte a été exigée dans le devis à partir de 2015 pour le regroupement Centre, ce qui permettra d'obtenir des données détaillées par municipalité.

Tableau 3.2.1 Matières acheminées au centre de tri par municipalité ou regroupement

Municipalités/regroupement	Population	Quantité ³⁸	
		(tm)	kg/pers
Regroupement Est	4220	325,03	77,02
Regroupement Centre	7527	917,97	121,96
Rivière-Ouelle	1050	122,39	116,56
Saint-Gabriel-Lalemant	797	52,87	66,34
Saint-Onésime-d'Ixworth	577	56,72	98,30
Saint-Pacôme	1631	187,15	114,75
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1715	176,19	102,73
La Pocatière	4267	715,97	167,79
TOTAL MRC	21 784	2554,29	117,26

Les citoyens de la MRC récupèrent en moyenne 117,28 kg/pers de matières recyclables grâce à la collecte sélective. Selon le bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec³⁹, un total de 805 000 tm a été reçu dans les centres de tri en provenance des collectes municipales, pour une moyenne annuelle par personne de

³⁸ Rapport annuel sur le coût de la collecte sélective 2013, municipalités locales

³⁹ Recyc-Québec, Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec

99,19 kg/pers/an⁴⁰. La quantité moyenne de matières recyclables récupérées par personne est donc plus élevée localement que la moyenne provinciale.

Le regroupement Est a un faible taux de récupération par habitant avec 77,11 kg/pers. Ceci s'explique probablement par le fait qu'une partie des matières recyclables collectées par les municipalités du regroupement sont associées au secteur ICI, contrairement aux autres municipalités de la MRC où la part attribuée aux ICI dans la collecte résidentielle n'est pas distinguée. Elle est toutefois significative à La Pocatière, un centre industriel, commercial et institutionnel fort de la MRC. C'est ce qui explique le fort taux de récupération de cette municipalité (167,79 kg/pers).

Concernant la ventilation des quantités de matières recyclables acheminées par la collecte sélective, elle a été fournie par le gestionnaire du centre de tri de Saint-Pascal. Celui-ci ayant changé de propriétaire en 2014, la ventilation est basée sur la répartition de l'année 2015.

Tableau 3.2.2 Ventilation des matières recyclables résidentielles récupérées par type de matières

Catégories de matières recyclables	Récupérées (tm) – collecte sélective
Papier et carton	1538,45
Métal	113,65
Plastique	255,44
Verre	467,95
Rebuts	178,80
Total	2554,29

3.2.2 Matières organiques

La collecte des matières organiques de La Pocatière a permis de valoriser environ 254 tm en provenance du secteur résidentiel en 2013. Ces données sont extrapolées à partir des pesées estivales, puisque la balance utilisée est fermée l'hiver. Cette quantité comprend certains ICI qui sont desservis par bacs roulants ou par conteneurs.

En moyenne, les citoyens de La Pocatière valorisent ainsi 59,53 kg/pers de matières organiques triées à la source (MOTS) annuellement. À titre de comparaison, le Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec⁴¹ indique que les résidus

⁴⁰ Calcul basé sur les données de l'Institut de la statistique du Québec, Bilan démographique du Québec, édition 2013

⁴¹ Recyc-Québec, Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec

organiques (résidus verts et alimentaires) collectés via les collectes de 3^e voie du secteur résidentiel représentent 128 kg par personne. Ils sont composés de 75 % de résidus verts, 16 % de résidus alimentaires, 5 % d'autres résidus organiques et 4 % de rejets.

La répartition par type de matières de la collecte des matières organiques à La Pocatière est inconnue. La répartition suivante est donc basée sur les données du Bilan 2012.

Tableau 3.2.3 Ventilation des matières organiques - 3^e voie de collecte de la Ville de La Pocatière

Catégories de matières organiques – 3^e voie de collecte de Ville La Pocatière	Tm
Résidus verts	190,5
Résidus alimentaires	40,5
Autres résidus organiques	13
Rejets	10
Total	254

Les branches (139 tm) et les autres résidus verts (269 tm) des citoyens sont récupérés aux écocentres de la MRC de Kamouraska de mai à novembre⁴². Toutefois, les quantités de résidus verts valorisés par les autres dépôts municipaux, les collectes de feuilles et celles de sapins sont inconnues.

Les quantités de MOTS valorisées par compostage domestique et herbicyclage sont également inconnues. Toutefois, la population a répondu positivement aux invitations pour la formation à ce sujet et de la sensibilisation récurrente a été faite depuis plusieurs années. De plus, des subventions municipales ou privées (Fonds Éco IGA) et la vente de composteurs dans les écocentres ont facilement rendu accessible aux citoyens l'équipement nécessaire.

Tableau 3.2.4 Tonnage de MOTS quantifiées et mises en valeur pour l'ensemble de la MRC

Provenance-type	Quantité	
	(tm)	kg/pers
MOTS collecte à trois voies	253,78	11,65
Branches écocentre	138,91	6,38
Autres résidus verts écocentre	268,93	12,35
Total	661,62	30,37

⁴² Co-éco, Rapport d'activité 2013 des écocentres de la MRC de Kamouraska

Une moyenne de 30,37 kg/pers de MOTS était valorisée annuellement par les services municipaux dans la MRC de Kamouraska en 2013. Selon les données du bilan 2012 de la gestion des MR au Québec⁴³, 244 000 tonnes humides de résidus verts et alimentaires ont été recyclé en 2012 soit une moyenne provinciale de 30,33 kg/pers/an. La performance du territoire était donc similaire à celle provinciale. Elle devrait cependant augmentée à partir de l'année 2015 avec la mise en place de la collecte porte-à-porte des matières organiques dans l'ensemble des municipalités.

3.2.3 Boues

Les quantités de boues municipales traitées ces dernières années sont connues pour la majorité des municipalités, ce qui n'était pas le cas précédemment. Toutefois, la siccité des boues et le type de traitement choisi sont souvent inconnus. Le logiciel de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) est de plus en plus utilisé par les municipalités pour compiler ces données. Un portrait plus juste de la situation pourra donc être dressé d'ici quelques années.

Le volume de boues d'installations septiques vidangées est connu pour la majorité des municipalités. Toutefois, leur niveau de siccité étant inconnu, il n'est pas possible de connaître leur quantité en tonne métrique humide (tmh). Bien que les contrats précisent que les boues doivent être traitées dans un site conforme à la Loi, on ne se sait pas avec exactitude où elles sont traitées, ni la quantité qui est mise en valeur. Les entreprises qui en font la gestion n'ont parfois pas les données en mains, ou refusent de les partager pour préserver le secret commercial.

Les données concernant les boues étant sommaires, l'outil d'inventaire de matières résiduelles pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour estimer les quantités présentées dans le tableau ci-dessous. À noter, les estimations correspondent à un taux de siccité moyen de 20 %.

Tableau 3.2.5 Estimation des quantités de boues municipales et d'installation septiques générées

Quantités (tmh)			Taux de valorisation (%)
Récupérées	Éliminées	Générées	
595	1340	1934	31

3.2.4 Encombrants

La plupart des municipalités ont des collectes saisonnières d'encombrants qui sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET), sauf La Pocatière qui a une

⁴³ Recyc-Québec, Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec

collecte mensuelle intégrée à la collecte régulière des déchets. Dans cet inventaire, les encombrants sont comptabilisés avec les résidus municipaux éliminés, sans les distinguer des autres matières. Lors des collectes saisonnières, les encombrants métalliques sont souvent récupérés par des citoyens ou des recycleurs privés, se trouvant ainsi exclus du présent inventaire.

Seule la municipalité de Rivière-Ouelle offre, dans le cadre d'un projet-pilote, une collecte annuelle destinée à l'écocentre. Les autres encombrants sont apportés par les citoyens aux écocentres de mai à novembre, ou dans certains comptoirs d'aide communautaires. Les articles qui sont réutilisables y sont vendus aux citoyens à prix modique. Le tableau ci-dessous précise les quantités vendues par le projet Écomeubles en 2013, un service offert à chacun des écocentres.

Tableau 3.2.6 Quantité de meubles et d'articles domestiques vendus via le projet Écomeuble en 2013⁴⁴

Écocentres	Nombre d'unités vendues
La Pocatière	182
Saint-Pascal	181
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	34
Total	397

Notons que certains meubles inutilisables sont valorisés aux écocentres, mais en étant comptabilisés dans d'autres catégories. Par exemple, une bibliothèque en mélamine qui est brisée sera valorisée parmi les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et celle en bois dans les résidus de bois. Aussi, les électroménagers non fonctionnels sont récupérés parmi les autres rebuts métalliques. Les gaz réfrigérants des appareils de réfrigération sont retirés sur place par du personnel formé à cet effet.

Le programme Recyc-Frigo d'Hydro-Québec permet aussi de récupérer des réfrigérateurs par un service de collecte à domicile. Le nombre de réfrigérateurs récupérés par ce programme a été estimé au prorata de la population, à partir des données pour l'ensemble de la région Bas-Saint-Laurent, soit 1142 appareils en 2013. Ensuite, ce nombre a été converti en poids selon le facteur proposé par RECYC-QUÉBEC⁴⁵.

⁴⁴ Rapport du projet écomeubles, Cyclone Marketing, 20 janvier 2015

⁴⁵ Recyc-Québec, Fiche bilan 2004, facteurs de conversion

Tableau 3.2.7 Quantité d'encombrants valorisés pour l'ensemble de la MRC

Matières détournées	Quantité	
	tm	kg/pers
Métal ⁴⁶	99,90	4,59
Réfrigérateurs récupérés par Recyc-Frigo ⁴⁷	12,40	0,57
Total	112,29	5,15

3.2.5 Résidus de construction, rénovation et démolition

Les matériaux de construction, rénovation et démolition des citoyens sont acceptés dans les écocentres de la MRC, lorsqu'ils se présentent en petite quantité. Les matériaux qui sont gérés par conteneurs directement sur les chantiers résidentiels sont comptabilisés dans l'inventaire ICI. Dans tous les cas, les matériaux de CRD des ICI ne sont pas acceptés dans les écocentres.

Tableau 3.2.8 Quantité de résidus CRD reçus aux écocentres en vue de leur valorisation pour l'ensemble de la MRC⁴⁸

Matières détournées	Quantité	
	(tm)	kg/pers
Bois	404,54	18,57
Matériaux secs	417,40	19,16
Agrégats	5,35	0,25
Total	827,29	37,98

3.2.6 Résidus domestiques dangereux visés par la responsabilité élargie des producteurs

La majorité des résidus domestiques dangereux (RDD) sont gérés aux écocentres. Ils comprennent entre autres le matériel électronique, les piles, les lampes au mercure, les pneus, les peintures, les huiles et les antigels. Il existe également d'autres points de dépôts privés dans divers commerces du territoire pour ces matières. Le financement de ce service est assuré en vertu du régime de responsabilité élargie des producteurs⁴⁹.

⁴⁶ Rapport écocentre 2013

⁴⁷ Hydro-Québec, discussion téléphonique

⁴⁸ Rapport d'activité 2013, Écocentres MRC de Kamouraska, Co-éco

⁴⁹ Règlement sur la récupération des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)

D'autres résidus domestiques dangereux sont gérés par les écocentres, comme les produits corrosifs, explosifs ou inflammables, de même que les poisons. Ces matières ne sont pas couvertes par le régime de responsabilité élargie des producteurs et sont donc gérées aux frais des municipalités.

Les données ont été fournies pour l'ensemble des points de dépôt par ARPE-Québec (produits électroniques), Appel à recycler (piles et batteries) et Éco-peinture (peinture) et Laurentide re/sources (autres RDD non-couverts). Pour les lampes au mercure, Recyc-fluo a fourni seulement le nombre de lampes récupérées aux écocentres, celles des points de dépôt privés n'étant pas comptabilisées. Les données pour l'huile et l'antigel ont été estimées au prorata de la population à partir des quantités fournies par la Société de gestion des huiles usagées pour l'ensemble des points de dépôt du Bas-Saint-Laurent. Ces dernières comprennent les matières d'origine résidentielle et celles provenant des ICI.

Tableau 3.2.9 Quantité de RDD valorisés pour l'ensemble de la MRC

Matières détournées	Quantité	
	tm	kg/pers
Produits électroniques	49,65	2,28
Piles et batteries	4,88	0,22
Peinture	10,39	0,48
Lampes au mercure	0,15	0,01
Huiles et antigel	194,98	8,95
Autres RDD non couverts	3.91	0.18
Total	263,96	11,94

La récupération des produits électroniques affiche une performance particulièrement bonne dans la MRC de Kamouraska. La moyenne pour la MRC est de 2,28 kg/personne en 2013, soit près du double de la moyenne québécoise qui est de 1.3 kg/personne/an⁵⁰. Cette performance peut être attribuée au fait que les produits électroniques sont récupérés depuis l'ouverture des écocentres en 2006-2007. Les ICI ont également accès à ce service, ce qui contribue également à augmenter les quantités.

3.2.7 Pneus et véhicules hors d'usage

Les pneus récupérés aux écocentres et dans les commerces ont été comptabilisés par RECYC-QUÉBEC. La quantité de véhicules hors d'usage a aussi été évaluée par RECYC-QUÉBEC, à partir des données provinciales ajustées au prorata de la population. Toutefois, les caractéristiques socio-économiques locales diffèrent de celles

⁵⁰ Rapport annuel 2013, ARPE-Québec

de l'ensemble de la province, un doute peut-être soulevé quant à la représentativité régionale de ces données.

Tableau 3.2.10 Quantité de pneus et de véhicules hors d'usage valorisés

Matières détournées	Quantité	
	tm	kg/pers
Pneus	394,22	18,10
Véhicules hors d'usage	1019,49	46,80
Total	1413,71	64,90

3.2.8 Contenants consignés

Les quantités de contenants consignés ont été estimées au prorata de la population à partir des données provinciales fournies par RECYC-QUÉBEC pour l'année 2012. Selon ces estimations, un total de 171,02 tm de contenants a été vendu en 2012 dans la MRC de Kamouraska dont 129,33 tm ont été récupérés, pour un taux de mise en valeur de 75,6 %.

3.2.9 Textiles

Les quantités de textiles ont été estimées au prorata de la population à partir des données provinciales fournies par RECYC-QUÉBEC pour l'année 2012. Selon ces estimations, un total de 309,33 tm de résidus textiles a été généré en 2012 pour la MRC de Kamouraska dont 71,89 tm ont été récupérées et 237,45 tm ont été éliminées, pour un taux de mise en valeur de 23 %. Cependant, un doute peut-être soulevé sur la représentativité de la réalité régionale ces données puisque les caractéristiques socio-économiques locales diffèrent de celles de l'ensemble de la province.

3.2.10 Matières éliminées

Les données sur les quantités éliminées proviennent du rapport annuel du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup de l'année 2013⁵¹. Dans ce rapport, les matières du secteur résidentiel sont distinguées de celles des secteurs ICI et CRD. En effet, les données sont réparties par le LET entre le secteur résidentiel et le secteur ICI en fonction de la répartition indicative fournie par les municipalités. Cette source de données a été privilégiée, puisque les données sur l'élimination publiées par le MDDELCC n'étaient pas disponibles pour l'année de référence au moment de l'inventaire.

⁵¹ Ville de Rivière-du-Loup, Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique, année 2013

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées en 2013 au LET de la Ville de Rivière-du-Loup pour chaque municipalité locale ou regroupement de collecte. Les textiles, les contenants consignés et les encombrants éliminés qui sont mentionnés aux sections précédentes sont inclus dans ces quantités.

Tableau 3.2.11 Matières du secteur résidentiel éliminées par municipalité ou regroupement

Regroupement	Municipalités	Population	Quantité ⁵²	
			tm	kg/pers
Est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Sainte-Hélène	4220	1468,89	348,08
Centre	Kamouraska	598	168,95	282,53
	Mont-Carmel	1132	255,74	225,92
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	527	112,25	213,00
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	537	71,37	132,91
	Saint-Germain	280	54,39	194,25
	Saint-Pascal	3554	960,12	270,15
	Saint-Philippe-de-Néri	899	305,89	340,26
Régie Ouest	Rivière-Ouelle	1050	381,94	363,75
	Saint-Gabriel-Lalemant	797	183,27	229,95
	Saint-Onésime-d'Ixworth	577	156,35	270,97
	Saint-Pacôme	1631	557,38	341,74
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	1715	523,64	305,33
Aucun	La Pocatière	4267	1028,08	240,94
Total		21 784	6228,26	285,91

En moyenne, les citoyens de la MRC de Kamouraska éliminent 285,91 kg/pers/an de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.

Le caractère touristique de la région, particulièrement dans les municipalités situées en bordure du fleuve, engendre une augmentation des matières résiduelles éliminées en saison estivale. De plus, plusieurs municipalités et ICI touristiques soulignent que le tri à la source fait par les gens de passage est souvent moins bien effectué que celui fait par les résidents. Les visiteurs occasionnels et résidents saisonniers peuvent donc avoir une influence sur la génération de matières résiduelles bien qu'aucune étude régionale spécifique n'ait été réalisée sur ce sujet.

⁵² Rapport annuel 2013 du LET de La Ville de Rivière-du-Loup

3.2.11 Portrait global du secteur résidentiel

Le tableau suivant présente une estimation de la composition des matières résiduelles du secteur résidentiel. La quantité totale de matières éliminées au LET étant connue, cette dernière a été répartie entre les types de matières en utilisant la répartition établie par l'étude de caractérisation des MR du secteur résidentiel 2010⁵³.

Tableau 3.2.12 Estimation de la répartition des MR résidentielles par type de matières

Type de matières	Éliminées	Récupérées	Générées	Taux de récupération
	tm			
Matières recyclables	1249,32	2554,29	3803,61	67 %
MOTS	3509,98	661,62	4171,60	16 %
CRD et encombrants	713,89	939,58	1653,48	57 %
RDD	118,98	1677,67	1796,65	93 %
Contenants consignés	41,69	129,33	171,02	76 %
Textile	237,45	71,89	309,34	23 %
Matières diverses ⁵⁴	356,95	0,00	356,95	0 %
Total (excluant les boues)	6228,26	6034,39	12 274,96	49 %
Boues (tmh)	1340,00	595,00	1934,00	31 %
Total (incluant les boues)	7568,26	6629,39	14 208,96	47 %

Les citoyens de la MRC font bonne figure lorsqu'on compare ces résultats avec les moyennes québécoises présentées dans le bilan 2010-2011 de la GMR au Québec révision 2013⁵⁵. En effet, le taux de récupération pour la collecte sélective de la MRC est de 67 %, comparativement à 59 % au niveau provincial. Il est de 16 % pour les MOTS, alors que la moyenne provinciale est de 12 %. Malgré la performance affichée pour certaines matières, les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ne sont pas atteints et d'autres mesures devront être mises en place à cet effet.

⁵³ Éco entreprises Québec et Recyc-Québec, Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010

⁵⁴ Les matières diverses représentent la catégorie « autres » du Bilan des matières résiduelles. Elles comprennent donc des matières déclarées dans les rapports annuels 2011 des lieux d'élimination telles que les montres ménagers, les rejets d'écocentres, de centre de tri et d'installations de compostage.

⁵⁵ Recyc-Québec, Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec 2010-2011, révisé en mai 2013

3.3 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Peu de données sont disponibles concernant les quantités des matières valorisées en provenance du secteur ICI. En effet, la quasi-totalité des matières des ICI sont intégrés à la collecte municipale, sans distinction des matières d'origine résidentielle. D'autre part, lorsque les matières sont récupérées directement auprès des ICI par des récupérateurs privés, ces derniers ne fournissent souvent pas leurs données. Pourtant, la Loi sur la qualité de l'environnement (art. 53.26, LQE) prévoit que toute municipalité peut exiger des entreprises et établissements sur son territoire l'information dont elle estime avoir besoin pour l'établissement et la révision du plan de gestion. Ces données peuvent inclure l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles. Malgré cette obligation légale, ces informations ne sont pas partagées par plusieurs entreprises. Comme justification à ce refus, elles mettent de l'avant le caractère stratégique des données ou le travail administratif requis pour leur partage.

Aucune étude régionale portant sur la composition des matières résiduelles des ICI du territoire n'a donc été réalisée. Étant donné la forte variation de l'activité des ICI entre chacun des territoires, il est hasardeux d'utiliser les données du Bilan 2011-2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec pour estimer les quantités locales.

On sait toutefois que certaines matières sont largement valorisées par les ICI en raison de leur valeur marchande, notamment les métaux ferreux et non ferreux. Lorsque des quantités importantes de matières sont en jeu, l'industrie est habituellement performante dans sa recherche de débouchés. La valorisation des résidus de transformation du bois en est un autre bon exemple.

3.3.1 Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Certains ICI sont desservis par une entreprise privée au lieu de la collecte municipale, généralement en raison d'un trop fort volume de papier, de carton ou de plastique. *Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.* a récupéré ainsi 140 tonnes de papier et de carton en 2013 en provenance des ICI de la MRC. Cette quantité ne comprend pas les plastiques qui sont achetés par ce récupérateur auprès des entreprises.

Les données ne sont pas disponibles à l'égard des collectes municipales qui desservent les conteneurs à chargement frontal des ICI. En effet, l'ancien propriétaire du centre de tri a connu en 2013 des problèmes informatiques à ce sujet. C'est pourquoi, Gaudreau Environnement inc. qui a acheté le centre de tri au printemps 2014 ne possède pas ces données concernant les conteneurs à chargement frontal. Bien que ces collectes

desservent indistinctement le secteur résidentiel (immeubles à logements) et les ICI, ces quantités nous permettraient de cerner l'ordre de grandeur pour les ICI.

Malgré ce qui précède, on connaît les quantités de matières recyclables en provenance des ICI qui ont été traitées par la collecte sélective pour le regroupement Est. En effet, ce dernier distinguait, dans le *Rapport 2013 sur le coût de la collecte sélective*, les quantités en provenance du secteur résidentiel et du secteur ICI. La quantité associée aux ICI dans le rapport 2013 est de 75,76 tm.

D'autres récupérateurs privés traitent des matières recyclables des ICI du territoire, notamment le métal et le bois, mais les quantités sont inconnues. Le tableau suivant présente les données disponibles concernant les matières recyclables récupérées auprès des ICI.

Tableau 3.3.1 Quantités de matières recyclables récupérées du secteur ICI

Provenance	tm
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.	140,00
Regroupement Est	75,46
Total	215,46

Les plastiques agricoles étaient récupérés ces dernières années, mais la perte de débouchés a nécessité l'enfouissement d'une quantité importante de cette matière en 2013. Des projets pilotes ont cependant été mis en place avec succès dans les regroupements Est, Centre et Ouest en 2015 tel que précisé au chapitre 2.

Pour les pneus de plus de 48 pouces de diamètre, les quantités récupérées sont inconnues. Cette matière est tout de même problématique selon plusieurs intervenants. En effet, le programme de récupération Recyc-Québec ne s'applique pas aux pneus de cette dimension. Certains garages ou vendeurs de véhicules agricoles les acceptent moyennant des frais relativement élevés. Il existe également un récupérateur provincial situé à Plessisville.

3.3.2 Matières organiques des industries, commerces et institutions

La collecte des matières organiques par conteneurs à chargement frontal a permis de valoriser environ 46,84 tm de matières organiques en 2013 à La Pocatière. Les clients desservis comprennent des ICI et certains immeubles à logements. Les matières organiques collectées se composent donc principalement de résidus alimentaires. Cette quantité est estimée à partir des pesées estivales, en utilisant la même méthodologie que pour le secteur résidentiel.

Aliments Asta inc. de Saint-Alexandre-de-Kamouraska est une entreprise de transformation de viande qui génère 100 m³ de boues industrielles par semaine. Celles-ci sont collectées régulièrement par Campor. Malgré le fait que l'entreprise gère ses boues en amont, la charge organique des rejets au réseau municipal demeure élevée. C'est pourquoi la municipalité a un système de traitement qui nécessite une vidange hebdomadaire des boues. Des discussions sont en cours pour trouver une solution de traitement, puisque les boues municipales sont présentement enfouies. Aliments Asta inc. génère également une grande quantité de résidus d'abattoir comme des viscères. Plus de 325 000 kg sont collectés par Sanimax chaque semaine.

D'autre part et plus particulièrement pour les municipalités, la gestion des résidus de plantes exotiques envahissantes (PEE) pourrait devenir une problématique. En effet, les acteurs du milieu se penchent actuellement sur les actions à faire pour éviter et réduire la propagation de ces plantes et la gestion des résidus de PEE qui en découleront devra être faite adéquatement. Pour l'instant, aucune méthode de valorisation sécuritaire pour ces résidus n'est connue et ils sont donc considérés comme des déchets ultimes devant être éliminés.

3.3.3 Bois et cendres des industries, commerces et institutions

Plusieurs entreprises utilisent leurs résidus de bois à des fins de valorisation énergétique sur place. C'est notamment le cas pour Les Chevrons Dionne (Saint-Pacôme) et de Bois Franc 2000 (Saint-Philippe-de-Néri), une entreprise de fabrication de palettes de bois. Il n'y a pas de données disponibles à l'égard des quantités valorisées par ces entreprises.

Pour l'instant, les cendres ne sont pas produites en grande quantité sur le territoire. Toutefois, avec l'apparition des chaudières à la biomasse, la gestion de ce type de résidu est à prévoir. Certains intervenants soulignent la difficulté de valoriser les petites quantités de cendres comme matières résiduelles fertilisantes (MRF). En effet, de coûteuses analyses de laboratoire sont obligatoires, et il n'y a pas d'autre débouché que la valorisation agricole pour l'instant.

3.3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Le centre de tri de matériaux secs situé dans la MRC voisine de Rivière-du-Loup a fourni une estimation des quantités récupérées auprès de clients en provenant de la MRC. De cette quantité, les matières provenant des écocentres de la MRC de Kamouraska (422 tm), et associées au secteur résidentiel, ont été soustraites. Ceci représente donc des matières provenant des ICI en majeure partie, bien que quelques matériaux issus du secteur résidentiel puissent y être compris. Les quantités de matières récupérées et éliminées ont été calculées à partir du taux de récupération

estimé selon les arrivages de 85 à 90 % par le centre de tri. Une moyenne de 87,5 % de taux de récupération a été retenue.

Tableau 3.3.2 Résidus CRD traités au centre de tri des matériaux secs

Quantités reçues	Taux récupération	Quantités récupérées	Quantités rejetées
tm	%	tm	tm
5578	87,5	4880,75	697,25

Un total de 4880,75 tm de résidus CRD a été valorisé à cette installation. Les 697,25 tm rejetées sont exclues de l'inventaire puisqu'associées aux matières résiduelles d'un ICI de la MRC de Rivière-du-Loup et donc comptabilisées dans le PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup. Il existe probablement d'autres efforts de récupération et de valorisation des CRD localement et il est probable qu'une certaine quantité des CRD soit traitée à l'extérieur du territoire, mais l'information disponible à cet effet ne permet pas d'établir de données précises.

3.3.5 Résidus dangereux des industries, commerces et institutions

L'entreprise Tannerie des Ruisseaux inc., à Saint-Pascal génère des résidus chromés. Ceux-ci sont intégrés dans des blocs de ciment par Stablex, une entreprise privée située à Blainville. La quantité générée en 2014 était de 109 tonnes.

Il n'y a aucune autre donnée disponible concernant les résidus dangereux en provenance des ICI.

Les ICI génèrent aussi des résidus qui peuvent être assimilés aux résidus domestiques dangereux. Il n'y a malheureusement aucune donnée disponible concernant ces matières. Sauf dans le cas des appareils électroniques, ces matières ne sont pas acceptées aux écocentres lorsqu'elles proviennent des ICI.

3.3.6 Textile

Aucun détail sur les quantités de textile générées ou valorisées par les secteurs ICI ou CRD n'est disponible. On sait toutefois que plusieurs entreprises réutilisent leurs textiles à l'interne ou en font don. Notons que les textiles rebutés par ces secteurs sont souvent souillés, rendant difficile leur valorisation.

3.3.7 Résidus de gestion de matières résiduelles

Les matières rejetées par les écocentres de la MRC sont acheminées au LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Les données sur les résidus de traitement ainsi éliminés

proviennent du rapport annuel 2013 du LET de Rivière-du-Loup⁵⁶ et de celui des écocentres⁵⁷. En 2012 et 2013, les plastiques agricoles étaient acceptés à deux points de dépôt soit à l'écocentre de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et à l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Philippe-de-Néri, mais n'ont pu être valorisés faute de débouché. Les plastiques agricoles ainsi récupérés ont dû être éliminés. Le tonnage de résidus de gestion des matières résiduelles est comptabilisé en deux catégories, les matières rejetées et éliminées par les écocentres et les plastiques agricoles éliminés. Ces matières sont incluses au tonnage total éliminé par municipalité en provenance des ICI.

Notons qu'en ce qui concerne les rejets du centre de tri de Services Sanitaires Roy à Saint-Pascal, aucune donnée n'est disponible. D'une part, aucune matière reçue au LET de la Ville de Rivière-du-Loup n'est associée à ce centre de tri ou à la municipalité de Saint-Pascal et d'autre part, le centre de tri ayant changé de propriétaire entre 2013 et le moment de l'inventaire, il a été impossible d'obtenir des précisions sur les quantités ou lieux d'élimination des rejets. On suppose que ces matières sont intégrées aux déchets en provenance de la municipalité sans plus de distinction. Autrement, elles ont pu être traitées à un autre lieu d'élimination que celui de la Ville de Rivière-du-Loup.

Tableau 3.3.3 Tonnage éliminé par les écocentres⁵⁸

Provenance	Résidus éliminés	Plastiques agricoles éliminés Tm
Écocentre de La Pocatière	32,38	0
Écocentre de Saint-Pascal	14,01	0
Écocentre de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	6,78	44,39
LES de Saint-Philippe-de-Néri	0	6,52
Total	53,17	50,91

⁵⁶ Ville de Rivière-du-Loup, Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique, année 2013

⁵⁷ Co-éco, Rapport annuel 2013 des écocentres de la MRC de Kamouraska

⁵⁸ Ville de Rivière-du-Loup, Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique, année 2013 et Co-éco, Rapport annuel 2013 des écocentres de la MRC de Kamouraska

3.3.8 Matières éliminées

L'industrie de la tourbe produit des matières résiduelles fines, dont les poussières de perlite. Ces dernières sont des résidus minéraux qui ont une très grande capacité de rétention d'eau, mais les quantités de ces résidus générés annuellement sont inconnues et mélangées aux autres matières résiduelles de ces entreprises. Les MR de l'industrie de la tourbe sont incluses au total des MR enfouies au LET de la ville de Rivière-du-Loup en provenance des ICI du territoire.

Les données proviennent du rapport annuel du LET de la Ville de Rivière-du-Loup de 2013 dans lequel les quantités éliminées sont présentées par provenance et par catégories dont celles des ICI, des CRD, des résidus de centre de tri, d'écocentres, etc. La catégorie CRD compile les tonnages des entrées en provenance du territoire, identifiées comme CRD lors de la pesée au LET. La catégorie ICI inclut d'une part, les ICI qui ont un contrat de collecte privé et d'autre part, la proportion de la collecte municipale associée aux ICI (lorsqu'un calcul de répartition est fourni par la municipalité locale ou le regroupement au gestionnaire du LET). Généralement, les municipalités ayant des conteneurs à chargement avant associent les matières collectées aux ICI, alors que les matières collectées dans les bacs roulants sont associées au secteur résidentiel. Toutefois, rares sont les municipalités qui répartissent ainsi leurs matières acheminées au LET. Les tonnages provenant de la catégorie animaux morts du rapport du LET ont été ajoutés aux quantités de MR en provenance des ICI dans le présent inventaire, tout comme les rejets de traitement des écocentres.

Bien qu'il soit possible que certains ICI éliminent leurs MR à un autre lieu d'élimination que le LET de la Ville de Rivière-du-Loup via un contrat privé, cela semble peu probable, ou alors en quantités très limitées, car le coût de transport et de traitement est plus avantageux dans la région.

Le tableau suivant présente les quantités de matières éliminées au LET de Rivière-du-Loup en provenance des secteurs ICI et CRD pour chaque municipalité locale.

Tableau 3.3.4 Matières résiduelles des secteurs ICI et CRD éliminées au LET pour chaque municipalité⁵⁹

Regroupement	Municipalité	Secteur ICI	Secteur CRD
		tm	
Est	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	117,10	2,76
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	101,70	1,44
	Sainte-Hélène-de-Kamouraska	1,69	0,00
Centre	Kamouraska	134,09	14,29
	Mont-Carmel	163,51	2,97
	Saint-Denis-De La Bouteillerie	771,77	0,00
	Saint-Bruno-de-Kamouraska	47,87	0,00
	Saint-Germain	34,78	3,20
	Saint-Pascal	1060,12	105,23
	Saint-Philippe	202,09	0,00
Régie Ouest	Rivière-Ouelle	8,53	0,00
	Saint-Onésime-d'Ixworth	9,23	0,00
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	6,36	0,00
Aucune	La Pocatière	1531,83	0,00
Total		4190,67	129,89

Le tableau suivant présente une estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD éliminées. La quantité pour les véhicules hors d'usage (VHU) est tirée des références de RECYC-QUÉBEC et celles des résidus de gestion de MR du rapport annuel du LET. Les quantités restantes ont été associées aux autres catégories en fonction des statistiques de composition des MR éliminées selon leur provenance du Bilan 2010-11 de la GMR au Québec révisé en 2013. Les matières incluses pour chaque catégorie ne sont pas toujours exactement les mêmes dans le présent PGMR et dans le bilan, mais cela permet d'avoir une estimation de la répartition des matières.

⁵⁹ Rapport annuel 2013 du LET de Rivière-du-Loup

Tableau 3.3.5 Estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD éliminées par type de matières

Type de matières	Secteur ICI	Secteur CRD	Total
Matières recyclables	1243,80	11,69	1255,49
MOTS	1499,88	3,90	1503,78
CRD et encombrant	621,90	102,61	724,52
RDD	36,58	0,00	36,58
VHU	479,25	0,00	479,25
Textile	109,75	0,00	109,75
Résidus de gestion de MR	53,17	0,00	53,17
Matières diverses ⁶⁰	146,33	11,69	158,02
Total MR (excluant boues)	4190,67	129,89	4320,56

3.3.9 Portrait global de la génération et valorisation des matières résiduelles secteurs institutions, commerces, industries (ICI) et construction, rénovation, démolition (CRD)

Le tableau suivant présente une estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD combinés selon le type de matières et la filiale de traitement.

Tableau 3.3.6 Estimation de la répartition des MR des secteurs ICI et CRD éliminées et valorisées par type de matières

Type de matières	Éliminées	Valorisées	Générées	Taux de mise en valeur
Matières recyclables	1255,49	215,46	1470,95	15 %
MO	1503,78	46,84	1550,62	3 %
CRD et encombrant	724,52	4880,75	5605,27	87 %
RDD	36,58	0,00	36,58	0 %
VHU	479,25	0,00	479,25	0 %
Textile	109,75	0,00	109,75	0 %
Résidus de gestion de MR	53,17	0,00	53,17	0 %
Matières diverses	158,02	0,00	158,02	0 %
Total MR (excluant boues)	4320,56	5143,05	9463,61	54 %

⁶⁰ Les matières diverses représentent la catégorie « autres » du Bilan des matières résiduelles. Elles comprennent donc des matières déclarées dans les rapports annuels 2011 des lieux d'élimination telles que les rejets d'écocentres, de centre de tri et d'installations de compostage.

3.4 Vue d'ensemble sur les matières résiduelles

Le tableau suivant présente l'ensemble des MR des divers secteurs en fonction du type de matières et selon la disposition qui en est faite. Toutes les matières présentées dans les sections précédentes y sont compilées.

En moyenne, la génération de MR de tous secteurs confondus sur le territoire de la MRC est de 1 086,18 kg/pers/an et le taux de mise en valeur est de 50 %, boues municipales comprises. Si l'on compare avec les statistiques présentées dans le Bilan 2010-2011 de la GMR au Québec révision 2013, l'élimination des MR est plus faible que la moyenne québécoise avec 545,76 kg/pers/an comparativement à 746 kg/pers/an. L'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) de réduire à 700 kg/pers/an est donc déjà atteint pour la MRC. Les faibles quantités éliminées peuvent s'expliquer par différents facteurs comme le caractère rural de la MRC, son niveau socio-économique et le nombre d'ICI qui influence généralement à la baisse la génération de MR, ainsi que par les services de récupération offerts, la sensibilisation récurrente sur les 3 R et le tri à la source qui en découle.

Tableau 3.4.1 Ensemble des MR générées en provenance des secteurs résidentiel, ICI et CRD par catégorie et type de traitement

Type de matière	Éliminée			Valorisée			Générée			Taux de mise en valeur
	Rési- dientiel	ICI et CRD	total	Rési- dientiel	ICI et CRD	Total	Rési- dientiel	ICI et CRD	total	
	tm	tm	kg/pers	tm	tm	kg/pers	tm	tm	kg/pers	%
Matières recyclables	1249,32	1255,49	114,98	2554,29	215,46	127,15	3803,61	1470,95	242,13	53 %
MO (exc. boues mun.)	3509,98	1503,78	230,16	661,62	46,84	32,52	4171,60	1550,62	262,68	12 %
CRD et encombrants	713,89	724,52	66,03	939,58	4880,75	267,18	1653,47	5605,27	333,21	80 %
RDD et VHU	118,98	515,83	29,14	1677,67	0,00	77,01	1796,65	515,83	106,16	73 %
Contenants consignés	41,69	0,00	1,91	129,33	0,00	5,94	171,02	0,00	7,85	76 %
Textile	237,45	109,75	15,94	71,89	0,00	3,30	309,33	109,75	19,24	17 %
Résidus de GMR	0,00	53,17	2,44	0,00	0,00	0,00	0,00	53,17	2,44	0 %
Matières diverses	356,95	158,02	23,64	0,00	0,00	0,00	356,95	158,02	23,64	0 %
Sous-total (exc. boues mun.)	6228,26	4320,56	484,25	6034,38	5143,05	513,10	12 262,64	9463,61	997,35	51 %
Boues municipales	1340,00	0,00	61,51	595,00	0,00	27,31	1935,00	0,00	88,83	31 %
Total (incl. boues mun.)	7568,26	4320,56	545,76	6629,38	5143,05	540,41	14197,64	9463,61	1086,18	50 %

On remarque toutefois que le taux de mise en valeur local des matières recyclables est de seulement 53 % comparativement à 59 % pour la moyenne provinciale. Les quantités récupérées par les recycleurs privés en provenance des ICI sont majoritairement inconnues, donc non incluses au présent inventaire, ce qui pourrait expliquer ce faible taux. Le taux réel de valorisation de matières recyclables est probablement un peu plus élevé que 53 %, mais doit rester en dessous de l'objectif fixé par la PQGMR à 70 %.

Pour les matières organiques (MO) excluant les boues municipales, le taux de mise en valeur local est de 12 %, soit le même que le taux québécois moyen de valorisation. Ce taux de mise en valeur est loin de l'objectif de la PQGMR de 60 % pour 2015. La mise en place de la collecte à trois voies chez les citoyens et ICI du territoire devrait toutefois faire augmenter rapidement ce taux de valorisation dans les prochaines années.

Le graphique suivant présente le total des MR de tous les secteurs par catégorie de matières et selon le mode de traitement qui en est fait. Les quantités représentent la moyenne en kg/pers/année.

En incluant les boues, le taux de mise en valeur des matières résiduelles de la MRC est de 50 %.

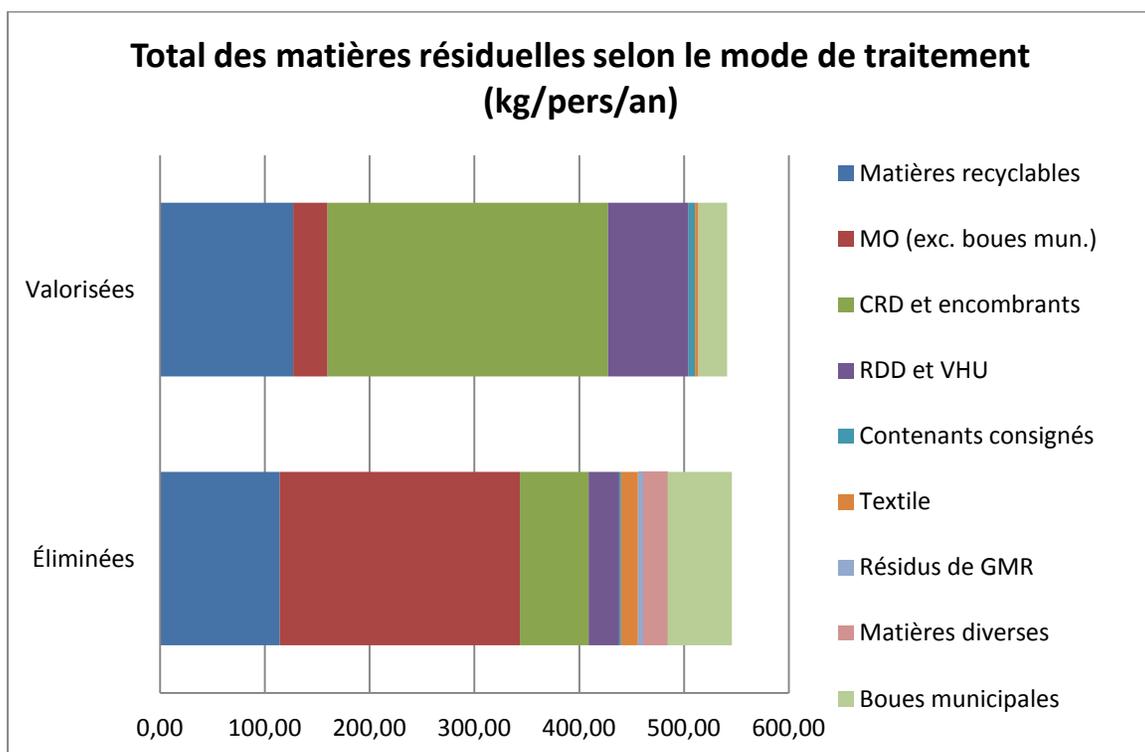


Figure 3.4.1 Total des matières résiduelles selon le mode de traitement

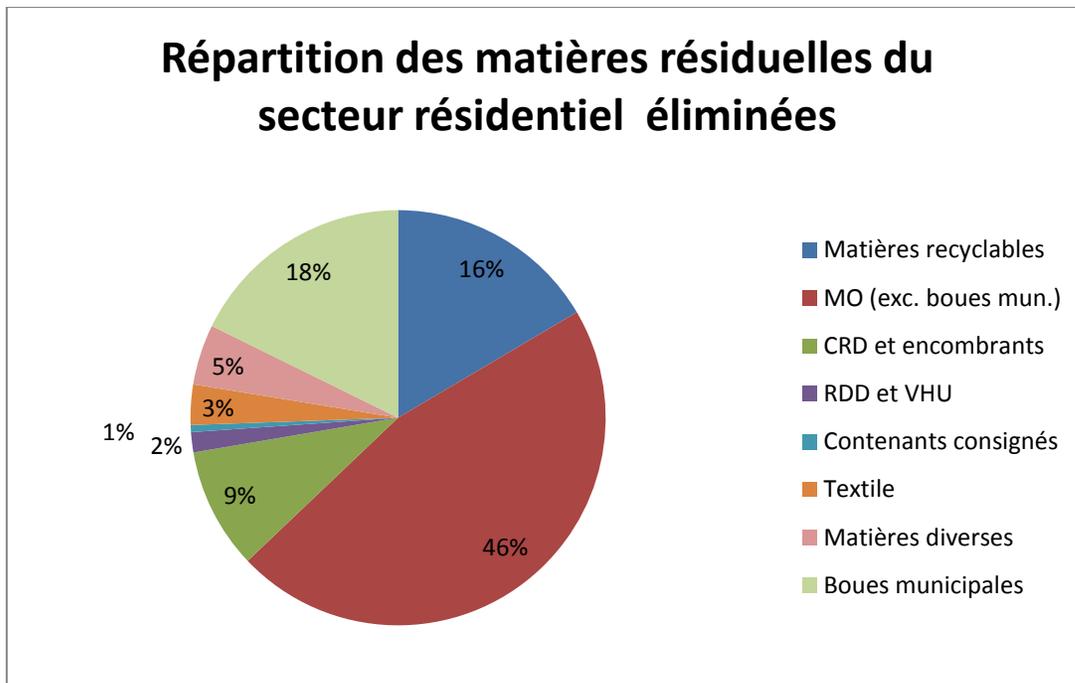


Figure 3.4.2 Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel éliminées

En ce qui concerne les MR éliminées par le secteur résidentiel (figure 3.4.2), elles sont pour près de la moitié composées de MOTS. Les matières recyclables et les boues municipales et d'installations septiques occupent également une proportion importante avec respectivement 16 % et 18 %.

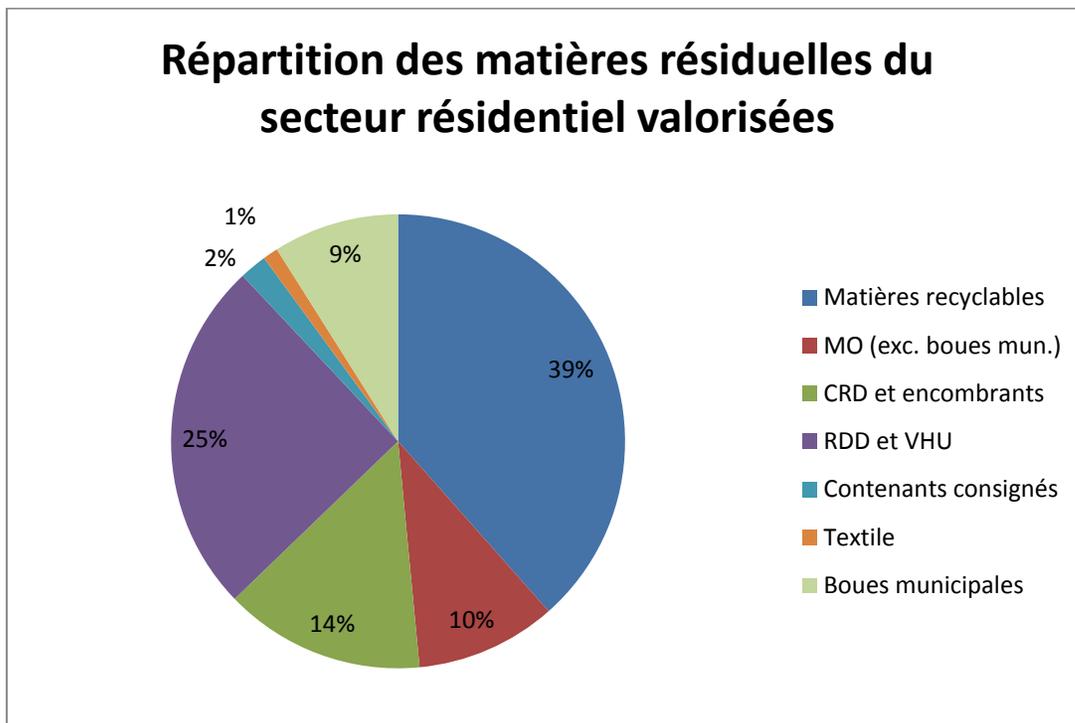


Figure 3.4.3 Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel valorisées

La catégorie de matières la plus valorisée en provenance du secteur résidentiel est les matières recyclables et représente 39 %. Les autres principales catégories de matières valorisées par ce secteur, sont les RDD et véhicules hors d'usage (VHU) avec 25 % les CRD et encombrants avec 14 %, les matières organiques (MO) avec 10 % ainsi que les boues municipales et d'installations septiques avec 9 %.

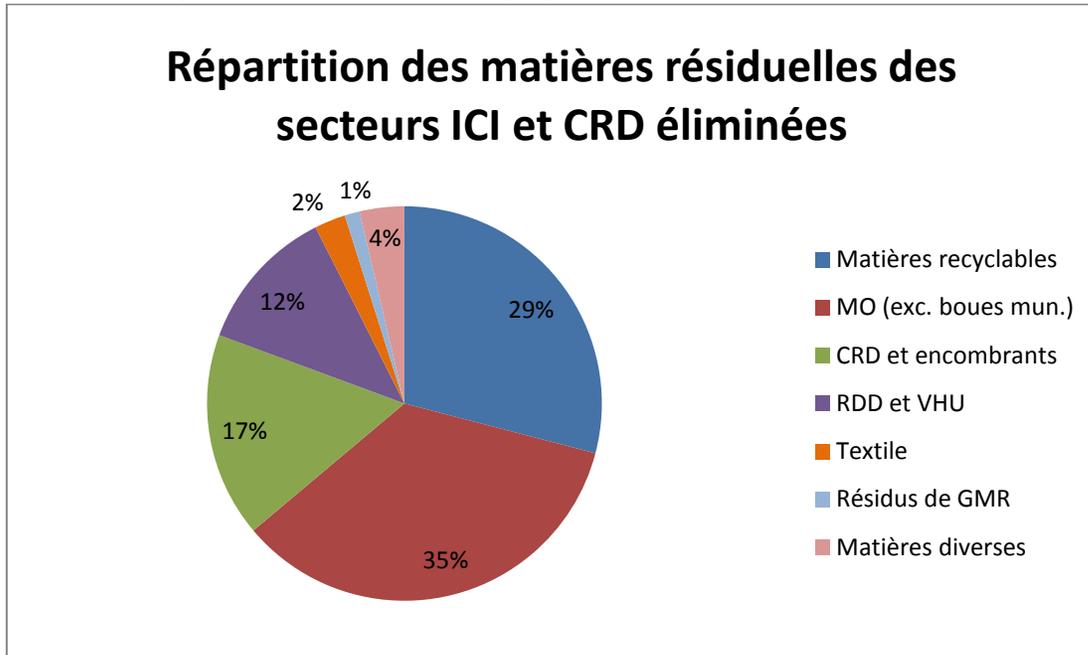


Figure 3.4.4 Répartition des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD éliminées

Les deux principales catégories de MR éliminées par les secteurs ICI et CRD sont les MO (35 %) et les matières recyclables (29 %). Les CRD et encombrants qui représentent 17 % et les RDD et VHU qui représente 12 % sont les deux autres catégories de MR les plus éliminées par ces secteurs.

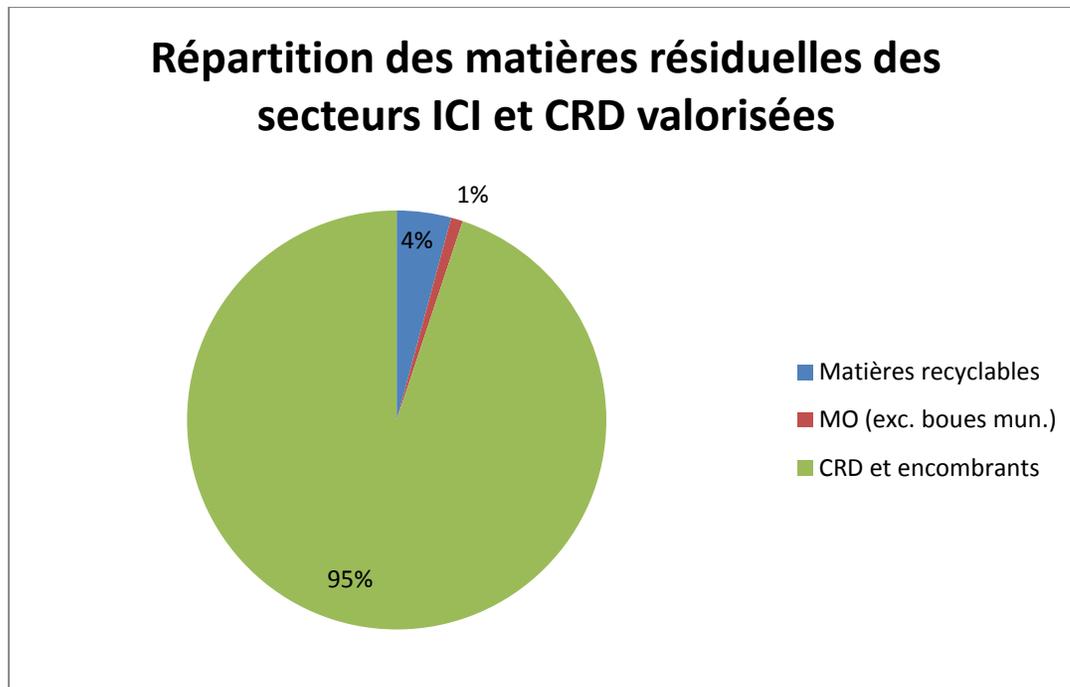


Figure 3.4.5 Répartition des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD valorisées

La majorité des MR valorisées en provenance des secteurs ICI et CRD sont les CRD et encombrants. Les matières recyclables et les MOTS représentent quant à elles 4 % et 1 %. Toutefois, tel que mentionné précédemment dans l'inventaire, les matières qui sont mises en valeur par le secteur ICI ne sont pas toutes connues. Un inventaire plus détaillé de ce secteur permettrait probablement de faire ressortir une répartition différente des matières valorisées.

4

DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS



4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Ce chapitre présente les grands problématiques et enjeux régionaux ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Il précise également les objectifs à atteindre d'ici 2020 sur le territoire de la MRC.

4.1 Diagnostic territorial

4.1.1 Bilan du PGMR 2003-2008

L'implantation des actions du premier PGMR s'est échelonnée sur plus de dix ans, soit de 2003 à 2015. Sommairement, la majorité des 65 actions réparties en 11 catégories ont été réalisées ou sont en voie de l'être. Le rapport annuel 2015 de la mise en œuvre du PGMR peut être consulté en annexe pour plus d'informations.

Dans les dernières années, les actions déjà en place ont été consolidées. De plus, la mise en place de trois regroupements de collecte a été l'objet d'un important travail de concertation entre Co-éco et les municipalités. La fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri a été l'élément déclencheur de ce projet. Les déchets étant désormais enfouis à l'extérieur de la MRC, les regroupements visent à atténuer l'augmentation des coûts de transport.

Finalement, la recherche d'un mode de traitement pour les matières organiques a également été un projet d'envergure durant cette période. Cette réflexion a amené la MRC de Kamouraska à déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques. Un partenariat a été établi avec la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup pour la biométhanisation des matières. La collecte des matières organiques permettra aux municipalités de la MRC de Kamouraska de tendre vers l'atteinte des objectifs de valorisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles dès 2015.

4.1.2 Problématiques et enjeux régionaux

4.1.2.1 Secteur municipal

Suite au portrait de la gestion actuelle des matières et à la mise en œuvre d'un premier PGMR sur le territoire, plusieurs problématiques et enjeux régionaux peuvent être soulevés pour le secteur municipal :

- Malgré la mise en place de la collecte sélective depuis plus de 15 ans, le taux de mise en valeur des matières recyclables est seulement de 53 %. Plusieurs actions sont donc prévues afin d'atteindre l'objectif provincial de 70 %.

- En ce qui concerne les matières recyclées, le bannissement de l'élimination prévu du papier et du carton devra être anticipé.
- Les données sur la valorisation des boues municipales et de fosses septiques sont très peu nombreuses. Trois actions sont donc prévues afin de sensibiliser les municipalités, compiler des données et valoriser les boues.
- Les encombrants, même réutilisables, sont éliminés puisqu'ils sont collectés à même les collectes de déchets. L'un des objectifs du présent PGMR est donc de collecter les encombrants séparément de la collecte de déchets et de mettre en place une solution de réemploi ou de valorisation.
- La collecte des matières organiques sera accompagnée de nombreuses actions en sensibilisation afin de fournir aux citoyens tous les outils nécessaires pour garantir le succès du projet.

4.1.2.2 Secteur ICI et CRD

Voici les principales problématiques et les enjeux régionaux concernant les secteurs ICI et CRD :

- La principale problématique de la MRC par rapport aux attentes gouvernementales concerne les difficultés d'obtenir des données précises, autant auprès des générateurs que des récupérateurs, recycleurs et lieux de traitement, particulièrement pour le secteur ICI et CRD. C'est pourquoi l'objectif régional n° 5 vise à recueillir des données sur les résidus CRD.
- Les mesures incitatives au recyclage ou à la valorisation des résidus CRD sont insuffisantes, voire inexistantes. Diverses actions seront réalisées afin d'augmenter le taux de résidus CRD recyclés ou valorisés.
- Aucune estimation ou étude précise, tant au niveau local qu'au niveau provincial, n'existe sur les matières gérées et le taux de valorisation du secteur CRD. Il est donc impossible d'évaluer l'atteinte de l'objectif de mise en valeur des résidus de CRD du segment bâtiment (70 %) et des résidus de béton-brique-asphalte (80 %). Une cueillette de données sera nécessaire pour définir les mesures à mettre en place.
- En ce qui concerne les résidus CRD de la construction, le bannissement de l'élimination prévu du bois devra être pris en compte avec une attention particulière.
- La gestion des matières organiques dans les ICI est une nouveauté qui pose de grands défis de mise en œuvre. Plusieurs actions sont donc prévues dans le présent PGMR afin d'accompagner les ICI dans la mise en œuvre de la collecte des matières organiques au sein de leur organisation.

- Il n'existe pas ou peu d'avantages monétaires au tri des matières dans les industries, commerces et institutions. Afin d'augmenter significativement la performance de tri des matières, des incitatifs financiers seront mis en place pour les ICI.

4.1.3 Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR.

L'ancien PGMR établissait le droit de regard suivant :

La MRC de Kamouraska entend limiter la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Pour cela, seules les matières résiduelles provenant des municipalités utilisant actuellement le lieu d'enfouissement de Saint-Philippe-de-Néri seront acceptées. Les matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC seront donc refusées, à l'exception de celles provenant des municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, située dans la MRC de l'Islet, et de Notre-Dame-du-Portage, située dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Depuis, le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe a cessé ses activités et aucun autre lieu d'élimination n'est présent sur le territoire. Malgré cette situation, la MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard afin de limiter la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire qui seraient mises en décharge ou incinérées sur son territoire.

Ainsi la MRC entend limiter l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire à 40 000 tm/an.

Une limitation de 40 000 tm représente près de quatre fois les besoins en élimination actuels de la MRC de Kamouraska (11 889 tm) et plus de 5 fois ses besoins projetés pour 2020 (7 624 tm). Cette limite permettra de répondre aux besoins d'élimination de MRC avoisinantes le cas échéant.

Tableau 4.1.1 Quantités enfouies au LET en 2013 et prévues en 2015

Provenance des matières	Quantités réelles enfouies 2013 (tonnes)	Quantités enfouies prévues 2015 (tonnes) ⁶¹
MRC de Rivière-du-Loup	26 615	21 795
MRC de Kamouraska	11 888	9 980
MRC des Basques	5 337	4 869
MRC de L'Islet	7 210	7 210
Total	51 050	43 854

La MRC se prévaut de son droit de regard de manière préventive puisque le LET de Rivière-du-Loup est d'une durée de vie actuelle estimée à 13 ans avec le volume autorisé dans le certificat d'autorisation actuel (voir chapitre 2 Gestion actuelle).

À l'ouest :

- 7 municipalités de la MRC de L'Islet envoient leurs déchets au centre de transfert de Sainte-Perpétue pour qu'ils soient enfouis au LET de Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska). La durée de vie du LET était estimée à 43 ans en 2013.
- 7 municipalités de la MRC de L'Islet et 11 municipalités de la MRC de Montmagny envoient leurs déchets au centre de transfert de L'Islet pour qu'ils soient enfouis au LET de Saint-Étienne-des-Grès (MRC de Maskinongé). La durée de vie du LET est estimée à au moins 10 ans puisqu'il n'y a pas de limite annuelle.

4.2 Orientations et objectifs

Les orientations servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des mesures de mise en œuvre du PGMR. La détermination des orientations repose sur la politique et le plan d'action québécois, ainsi que sur les principaux enjeux et problématiques de gestion des matières résiduelles spécifiques au territoire de planification. La présente section rappelle en premier lieu les orientations nationales et les objectifs fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles; en second lieu, la liste des orientations identifiées par la MRC de Kamouraska et en troisième lieu les objectifs régionaux.

⁶¹ Quantités établies en tenant compte de la participation à la collecte des matières organiques dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et des Basques

4.2.1 Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015. Ces documents découlent de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et s'inscrivent dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013⁶².

La PQGMR fixe 4 orientations :

1. Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
2. Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
3. Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;
4. Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

L'objectif fondamental de la PQGMR est d'éliminer une seule matière résiduelle soit le résidu ultime. Pour ce faire, l'objectif quantitatif suivant a été fixé par le plan d'action 2011-2015 :

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.

Une des orientations primordiales de la *Politique* est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelée principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source;
2. Réemploi;
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
4. Valorisation énergétique;
5. Élimination.

Afin de favoriser la réduction à la source, le plan d'action 2011-2015 comporte des mesures réglementaires à mettre en place par le gouvernement. Les MRC et les municipalités peuvent également y contribuer en sensibilisant la population, les ICI et les CRD.

Le réemploi est le deuxième mode de gestion des matières résiduelles préconisé par la *Politique*. Pourtant, il n'y a pas d'objectif quantitatif concernant le réemploi et peu de financement à ce sujet pour l'instant.

⁶² Gouvernement du Québec, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, janvier 2013, http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

En vertu du principe des 3RV-E, le recyclage n'est que le troisième choix de mode de traitement des matières résiduelles. Pourtant, ce type de gestion est à l'avant-plan dans la *Politique* et fait l'objet de tous les objectifs quantitatifs qui y sont définis, soit :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

4.2.2 Orientations régionales

Le choix des orientations régionales repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des principaux enjeux régionaux concernant la gestion des matières résiduelles ainsi que les enjeux et les objectifs provinciaux. Ce sont principalement les éléments énoncés dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC, les constats qui ressortent de l'inventaire et de l'analyse de la gestion actuelle du présent document et la PQGMR qui ont alimenté et guidé la réflexion sur les orientations régionales suivantes :

- Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E;
- Réduire les impacts environnementaux, particulièrement en ce qui concerne les émissions de GES, et autres externalités en lien avec la gestion des matières résiduelles;
- Assurer l'uniformité des services et des outils de GMR disponibles sur le territoire et leur répartition adéquate afin de répondre aux besoins de tous les usagers;
- Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs et outiller plus particulièrement les municipalités afin d'en faire des acteurs exemplaires;
- Optimiser les ressources et services en GMR afin de répondre ou de dépasser les responsabilités du secteur municipal tout en gardant des coûts raisonnables;
- Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale;
- Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la GMR;
- Se prémunir du droit de regard concernant la provenance des matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

4.2.3 Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux découlent du portrait et du diagnostic régional et permettront à la MRC d'établir un plan d'action concret afin d'améliorer la performance territoriale. Les objectifs régionaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tels qu'exprimés ainsi dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :

Ces objectifs [nationaux] représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6).

Il y a peu de doute que certains des objectifs nationaux seront atteints sur le territoire de la MRC. Par exemple, l'objectif concernant l'élimination est déjà largement dépassé et l'objectif pour les matières recyclables du secteur résidentiel est en voie de l'être. D'autres sont plus incertains, en particulier par le manque de données sur la performance des secteurs ICI et CRD.

Pour les matières organiques, 3 sous-objectifs ont été fixé pour atteindre l'objectif national. La performance actuelle est cependant inconnue puisque la collecte a débuté en 2015. À cet effet, on ne peut se baser sur la performance des territoires comparables, puisque la plupart des résidus verts sont exclus de la collecte pour la MRC de Kamouraska, alors qu'ils sont inclus dans les autres collectes de matières organiques connues au Québec.

Les objectifs pour les résidus de construction, rénovation et démolition ne sont pas déterminés car les quantités générées et recyclées sont en grande partie inconnues. Hormis les données fournies du centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup et des écocentres, les quantités de résidus CRD générées sur le territoire n'ont pas pu être établies. Beaucoup de données devront être collectées afin de faire un portrait plus exhaustif de la gestion des résidus de CRD au Kamouraska et d'être en mesure de fixer des objectifs de valorisation. Afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national, il est prévu de desservir tous les ICI grâce aux écocentres ou à des lieux de dépôt privés.

Tableau 4.2.1 Objectifs régionaux et échéances

Matières	Objectifs nationaux	#	Objectifs régionaux	Échéances
Matières recyclables	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels <i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination du papier et du carton</i>	1	Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal	2020
		2	Recycler 100 % du papier-carton	2020
		3	Obtenir et compiler les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD	2018
Matières organiques (MO)	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle <i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020</i>	4	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle grâce aux 3 sous-objectifs suivants :	2020
		4a	Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques	2015
		4b	Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques	2020
		4c	Valoriser 95 % des boues municipales, de fosses septiques et industrielles	2019
CRD	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment <i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination du bois</i>	5	Obtenir et compiler les quantités de résidus de CRD de tous les secteurs	2018
		6	Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés	2018
Élimination	Ramener à 700 kilogrammes par habitant de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008	7	Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées	2020

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action est présenté au chapitre suivant.

5

PLAN D'ACTION

2016-2020



5 PLAN D'ACTION 2016-2020

Ce chapitre présente les 38 mesures proposées pour l'atteinte des objectifs régionaux du Plan de gestion des matières résiduelles. Les mesures sont listées par catégorie de matières.

Dans l'ordre, cinq grands moyens d'action permettent de faire augmenter le taux de valorisation pour atteindre chacun des objectifs :

1. Acquisition de données
2. Services & infrastructures
3. Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
4. Tarification incitative
5. Administration et réglementation

Le plan d'action comporte également 8 mesures de suivi qui permettront de collecter des données ou d'optimiser les services mis en place.

5.1 Présentation des mesures prévues

Tableau 5.1.1 Mesures prévues concernant les matières recyclables

#	Mesures Catégorie : matières recyclables	Types de mesures
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables	ISÉ
2	Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités	Services & infrastructures
3	Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités municipales	Services & infrastructures
4	Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier	Administration & réglementation
5	Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri	Administration & réglementation
6	Inclure dans les devis de collecte l'obligation pour l'entrepreneur de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables	Tarification incitative Acquisition de données
7	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective	Tarification incitative

Tableau 5.1.2 Mesures prévues concernant les matières organiques

#	Mesures Catégorie : matières organiques	Types de mesures
8	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques	ISÉ
9	Promouvoir l'herbicyclage et le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts	ISÉ
10	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts	Services & infrastructures
11	S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes	Services & infrastructures
12	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques	Tarifification incitative
13	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales	ISÉ
14	Préconiser la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles	ISÉ
15	Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques	Administration & réglementation

Tableau 5.1.3 Mesures prévues concernant les résidus de construction, rénovation et démolition

#	Mesures Catégorie : résidus de construction, rénovation et démolition	Types de mesures
16	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales	ISÉ
17	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux	Administration & réglementation
18	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiel, ICI et CRD	ISÉ
19	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD	ISÉ
20	Rendre disponible les services d'écocentres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux écocentres	Services & infrastructures

Tableau 5.1.4 Mesures prévues concernant l'élimination

#	Mesures Catégorie : élimination	Types de mesures
21	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels	Acquisition de données
22	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire	ISÉ
23	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales	ISÉ
24	Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire	Services & infrastructures
25	Desservir le territoire par un service de ressourcerie	Services & infrastructures
26	Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets	Administration & réglementation
27	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités	Administration & réglementation
28	Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes	Administration & réglementation
29	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et des matières organiques	ISÉ
30	Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place	Tarification incitative

Tableau 5.1.5 Mesures de suivi prévues

#	Mesures Catégorie : suivi	Types de mesures
31	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport	Services & infrastructures Administration & réglementation
32	Distinguer les matières résidentielles de celles des ICI dans les collectes municipales	Acquisition de données
33	Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité	Acquisition de données
34	Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et le taux de valorisation par municipalité	Acquisition de données
35	Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité	Acquisition de données
36	Faire le suivi annuel des quantités de déchets éliminés par municipalité	Acquisition de données
37	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI	Acquisition de données
38	Organiser une séance d'échanges et d'information tous les 2 ans sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux	ISÉ

5.2 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR

Le tableau suivant présente les revenus et les dépenses des municipalités et de la MRC pour l'année 2013. Les revenus et les dépenses anticipées pour les années 2016 à 2020 sont également précisés.

Le tableau de la page suivante concerne uniquement le coût des mesures de mise en œuvre du PGMR de 2016 à 2020 soit les lignes « éducation relative à l'environnement » et « autres services et mise en œuvre du PGMR » du tableau 5.2.1. Il faut ajouter à cela les coûts récurrents tels que les coûts de collecte et de traitement des matières, les coûts de gestion des écocentres ou de gestion des boues indiqués dans le tableau 5.2.1.

Les coûts totaux par année incluent certaines dépenses municipales. Ainsi pour l'année 2016, une dépense municipale de 12 000 \$ est prévue afin d'offrir des bacs de recyclage pour la collecte des plastiques agricoles aux agriculteurs et de faire l'achat d'îlots de récupération pour les aires publiques. D'autres dépenses sont prévues en 2019 et 2020 pour les mesures n°4 et n°23 soit l'augmentation de conseils municipaux sans papier (7 000 \$/an) ainsi que la promotion et le soutien pour la mise en place de mesures de réduction à la source dans les municipalités locales (8 500 \$/an).

Finalement, des frais de révision du PGMR sont à prévoir en 2019 et 2020 pour l'entrée en vigueur du 3^{ème} PGMR 2021-2025.

Les coûts indiqués dans le tableau de la page suivante représentent un budget prévisionnel mais ne constituent pas un engagement formel de la MRC ou des municipalités d'engager les sommes prévues. En effet, les budgets de la MRC et des municipalités sont adoptés annuellement respectivement au mois de novembre et de décembre de l'année précédente. Tel qu'indiqué dans les fiches-actions en annexe, certains programmes de subvention devront être obtenus pour mettre en œuvre plusieurs actions. Pour les 3 actions dont le coût est supérieur à 20 000 \$, seules 2 seraient financés en partie par des subventions :

- Aménager l'un des écocentre pour le rendre accessible aux ICI;
- Desservir le territoire par un service de ressourcerie.

Pour réaliser l'étude de caractérisation des déchets résidentiels, aucun programme n'est disponible pour l'instant.

En fonction des subventions et des programmes disponibles au cours des 5 prochaines années, les moyens de mise en œuvre des 3 actions ci-dessus pourraient être modifiés afin d'être réalisables avec le budget de gestion des matières résiduelles disponible.

Tableau 5.2.1 Sommaire des revenus et des dépenses pour l'année 2013 et les années 2016 à 2020

Revenus	Revenus en 2013		Revenus potentiels pour les prochaines années	
	Municipalités	MRC	Municipalités	MRC
Quotes-parts des municipalités (écocentres)	-	158 231 \$	-	Similaire ou en hausse
Quotes-parts des municipalités (mise en œuvre du PGMR)	-	75 851 \$	-	Similaire ou en hausse
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	205 419,84 \$	-	Similaire ou en hausse	-
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	560 693,29 \$	-	Similaire ou en hausse	-
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (aires publiques municipales) ⁶³	-	-	2016 : 8000 \$ Remboursement de 70 % du coût d'achat des îlots de tri (subvention versée aux municipalités)	-
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ⁶⁴	-	-	À définir (selon les projets)	À définir (selon les projets)
Écogestion de chantiers de Recyc-Québec	-	-	-	100 000 \$ à 400 000 \$
TOTAUX REVENUS	766 113,13 \$	234 082 \$	Similaire ou en hausse	Similaire ou en hausse

⁶³ Table pour la récupération hors foyer, 2015, <http://www.programmehorsfoyer.ca/programmes/aires-publiques-municipales/>

⁶⁴ Fédération canadienne des municipalités, 2015, <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert.htm>

Dépenses	Dépenses en 2013		Dépenses potentielles pour les prochaines années	
	Municipalités	MRC	Municipalités	MRC
Collecte, transport et traitement des déchets	1 351 661,49 \$	-	Similaire ou en hausse	-
Fonds post-fermeture du LES de Saint-Philippe-de-Néri	136 426,95 \$	-	Similaire	-
Collecte, transport et traitement des matières recyclables et des matières organiques ⁶⁵	625 503,55 \$	-	Similaire ou en hausse	-
Transport et traitement des boues municipales	178 688,69 \$	-	Similaire	-
Transport et traitement des boues de fosses septiques	315 411,10 \$	-	Similaire	-
Écocentre	-	142 484 \$	-	En hausse
Éducation relative à l'environnement	-	36 048 \$	-	Similaire
Autres services et mise en œuvre du PGMR	-	27 035 \$	-	Similaire ou en hausse
TOTAUX DÉPENSES	2 669 259,78 \$	205 567 \$	Similaire ou en hausse	En hausse

⁶⁵ Matières organiques : Ville de La Pocatière seulement.

Tableau 5.2.2 Coûts totaux des mesures du PGMR 2016-2020 par catégorie et par année

Années	Catégories	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de CRD	Élimination	Suivi	Totaux par année
2016		17 500 \$	28 700 \$	4 950 \$	17 175 \$	4 675 \$	73 000 \$
2017		10 700 \$	14 023 \$	11 500 \$	27 285 \$	3 600 \$	67 108 \$
2018		11 025 \$	16 540 \$	9 710 \$	43 238 \$	1 562 \$	82 075 \$
2019		14 625 \$	7 763 \$	5 850 \$	30 855 \$	9 100 \$	68 193 \$
2020		14 505 \$	6 065 \$	5 000 \$	23 690 \$	7 088 \$	56 348 \$
Totaux par catégories		68 355 \$	73 090 \$	37 010 \$	142 243 \$	26 025 \$	

6

SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE



6 SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place par la MRC de Kamouraska. En effet, depuis le début de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles, un comité de révision du PGMR formé de 7 membres a été créé. Les membres sont le préfet élu de la MRC, la directrice générale adjointe de la MRC, 3 maires, le directeur technique de la Ville de La Pocatière et un employé de Co-éco. La MRC souhaite que ce comité poursuive ses rencontres pour assurer la mise en œuvre du Plan. Le respect des échéances, l'ajustement éventuel de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

La MRC publiera un plan d'action annuel sur la gestion des matières résiduelles de son territoire. Celui-ci sera composé des actions définies dans le Plan en fonction de l'échéancier prévu pour l'atteinte des objectifs.

Le PGMR définit également en annexe des indicateurs de suivi (résultats attendus) pour chacune des actions prévues. Ces indicateurs permettront à la MRC d'évaluer au plus juste la réalisation des mesures.

De plus, huit mesures de suivi du Plan sont spécifiquement prévues dans le plan d'action. Celles-ci visent notamment à faire le suivi des quantités de déchets enfouis, des matières recyclables collectées et des matières organiques valorisées chaque année. Même si ces suivis sont déjà réalisés en partie, des données plus complètes seraient parfois nécessaires. Une attention particulière sera donc portée à la collecte de données concernant les industries, commerces et institutions, le secteur de la construction, rénovation, démolition et les boues municipales.

Afin de maximiser les échanges et la concertation sur le territoire, une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux sera organisée tous les 2 ans.

Pour conclure, un rapport annuel de suivi du PGMR sera également produit tel qu'exigé depuis 2014 par le MDDELCC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Comme par le passé, ce rapport sera présenté aux élus et adopté par résolution au Conseil de la MRC. Fait nouveau, il sera diffusé sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessible au public.

CONCLUSION



CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2003, le territoire de la MRC de Kamouraska a progressé vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les nombreuses mesures mises en place ont grandement contribué à réduire les quantités de matières enfouies annuellement. Cela a été rendu possible grâce à la concertation entre les 17 municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 propose de mettre en œuvre trente-huit actions d'ici 2020. Celles-ci sont regroupées en cinq grands moyens d'action : l'acquisition de données, l'amélioration des services et des infrastructures, les activités de sensibilisation et d'éducation, la tarification incitative et la réglementation en place.

Afin d'atteindre les objectifs de récupération pour les matières recyclables, la participation des industries, commerces et institutions ainsi que du secteur résidentiel sera sollicitée grâce à une sensibilisation accrue et à la mise en place d'incitatifs financiers.

La collecte des matières organiques est déjà en place, bien que le territoire soit en phase de démarrage et d'ajustements. Les actions visent à atteindre des taux de participation élevés de tous les générateurs de matières organiques grâce à la sensibilisation et à des incitatifs financiers. Il s'agira également de favoriser la valorisation des boues municipales.

Des mesures sont également prévues pour valoriser davantage les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Bien qu'à première vue les objectifs sont pratiquement atteints pour ce secteur, les données sont insuffisantes pour confirmer une performance aussi élevée. Ce manque d'information est également constaté pour les matières gérées directement par les industries, commerces et institutions. Une meilleure collaboration des entreprises privées et de l'industrie du recyclage sera sollicitée, afin de dresser un portrait beaucoup plus complet dans le prochain PGMR. La MRC demande un appui concret du gouvernement à ce sujet.

Les actions proposées dans le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 sont ambitieuses, mais réalistes compte tenu de la capacité financière du milieu, des caractéristiques du territoire, des acteurs en gestion des matières résiduelles et des services déjà existants. Considérant l'augmentation importante des coûts d'enfouissement, les mesures de réduction des déchets sont avantageuses financièrement. C'est pourquoi la participation de tous les acteurs est essentielle

ANNEXES



ANNEXES

Annexe A – Liste des abréviations

CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LETI	Lieu d'enfouissement technique isolé
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT/ MAMROT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MOTS	Matières organiques traités à la source (communément appelé matières organiques)
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PEE	Plantes exotiques envahissantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie du producteur
RDD	Résidus domestiques dangereux
SÉMÉR	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation
VHU	Véhicule hors d'usage

Annexe B – Fiches descriptives des actions proposées



MESURE n° 1 Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières recyclables

Objectif du PGMR

Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal

Recycler 100 % du papier-carton

Obtenir et compiler les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs et outiller plus particulièrement les municipalités afin d'en faire des acteurs exemplaires

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé (s)

ICI, résidentiel, municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Résidentiel : mettre en œuvre des moyens d'ISÉ innovateurs pour augmenter les taux de recyclage

ICI : recueillir des données

Objet (pourquoi)

La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 70 % des matières recyclables, ce taux étant actuellement à 53 % pour le secteur résidentiel. Concernant les ICI, les données devront être précisées, car la plupart de ceux-ci sont collectés avec la collecte résidentielle.

Moyens (comment)

Résidentiel : outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, ateliers scolaires, médias sociaux et traditionnels, concours, etc.

ICI : outils de sensibilisation, service-conseil, accompagnement dans la mise en œuvre, etc.

Municipalités : formations

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Municipalités, ICI, centres de tri

Résultats

Atteinte des objectifs du PGMR

Budget

RH : 11875 \$

Matériel d'ISÉ : 14000 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les ans)



MESURE n° 2 Généraliser la collecte des plastiques agricoles à toutes les municipalités

Objectif du PGMR

Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal

Orientation du PGMR

Assurer l'uniformité des services et des outils de GMR disponibles sur le territoire et leur répartition adéquate afin de répondre aux besoins de tous les usagers

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Exploitations agricoles

Enjeu de mise en œuvre

1 seul récupérateur sur le territoire

Objet (pourquoi)

La MRC de Kamouraska compte de nombreuses exploitations agricoles. Plusieurs municipalités sont déjà desservies, il s'agit donc d'étendre la collecte sur la totalité du territoire d'ici fin 2016. Les plastiques agricoles seront collectés à même la collecte sélective dans des sacs spécialement destinés au ramassage des plastiques agricoles.

Moyens (comment)

Les municipalités envisagent de mettre en œuvre les moyens suivants :

- adopter une résolution de mise en place du projet (facultatif);
- coordonner la mise en place du projet avec l'entrepreneur de collecte et le centre de tri;
- sensibiliser les agriculteurs (séance d'information, article dans le bulletin municipal, etc.);
- informer la coopérative agricole afin qu'elle rende disponible à l'achat des sacs pour les plastiques agricoles;
- distribuer des bacs de récupération supplémentaires aux exploitations participantes (au besoin).

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

Exploitations agricoles; Coopératives agricoles; MRC

Résultats

Tonnage de plastiques agricoles détournés de l'enfouissement

Budget

Contenants : bacs bleus (budgets municipaux : 4000 \$)

RH : 2200 \$

Échéancier

2016



MESURE n° 3 Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités municipales

Objectif du PGMR

Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal
Recycler 100 % du papier-carton

Orientation du PGMR

Réduire les impacts environnementaux

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Échéance du programme de financement le 31/12/2016

Objet (pourquoi)

Le programme de la Table de récupération hors foyer permet de financer jusqu'à 70 % du prix d'achat et d'installation des contenants de récupération dans les lieux publics. Celui-ci prenant fin le 31/12/2016, l'objectif est d'équiper tous les lieux publics nécessitant des îlots de récupération avant cette date. Les îlots de tri offrent une alternative de recyclage tout en valorisant les bonnes pratiques au quotidien.

Moyens (comment)

Chaque municipalité devra :

- Identifier ses besoins en équipements pour plusieurs lieux publics;
- Choisir un modèle d'îlots de tri;
- Déposer une demande de financement auprès d'Éco entreprises Québec;
- Si la demande est acceptée, commander les îlots de tri et procéder à l'installation dans les lieux publics.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC, Éco entreprises Québec

Résultats

Équiper plusieurs lieux publics municipaux non pourvus d'îlots de récupération

Budget

Contenants : 8000 \$ (budgets municipaux)

Subvention de 70 % du prix des contenants grâce à la Table de récupération hors foyer

RH : 1650 \$

Échéancier

2016



MESURE n° 4 Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs et outiller plus particulièrement les municipalités afin d'en faire des acteurs exemplaires

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet (pourquoi)

Afin de faire des municipalités des modèles qui prônent par l'exemple en matière de réduction à la source, il est prévu d'augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier.

Moyens (comment)

Supprimer les documents format papier des conseils municipaux en équipant les élus d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Augmentation du nombre de conseils municipaux sans papier d'ici 2020.

Budget

RH (coordination) : 255 \$
Achat du matériel électronique : 14 000 \$
soit 3 500 \$ par conseil environ (budgets municipaux)

Échéancier

2019-2020



MESURE n° 5 Adopter une liste des matières recyclables par résolution et l'inclure dans les contrats avec les centres de tri

Objectif du PGMR

Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal
Recycler 100 % du papier-carton

Orientation du PGMR

Assurer l'uniformité des services et des outils en GMR disponibles sur le territoire

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Tous

Enjeu de mise en œuvre

Rédiger une liste des matières recyclées commune puisque les matières acceptées dans les 2 centres de tri les plus proches sont différentes.

Objet (pourquoi)

La MRC étant divisée en 4 secteurs de collecte, cette mesure vise à uniformiser la liste des matières recyclables acceptées dans les bacs de récupération sur tout le territoire de la MRC. Les matières acceptées dans les 2 centres de tri les plus proches sont différentes. De plus, la Charte québécoise des matières recyclables de la collecte sélective n'étant pas applicable au Kamouraska, une liste uniformisée aux 17 municipalités simplifiera la sensibilisation.

Moyens (comment)

La MRC pourra proposer une liste des matières recyclables qui serait adoptée ensuite par les conseils municipaux, puis inclus dans les appels d'offres de traitement des matières recyclables.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC, centres de tri

Résultats

Diffusion d'une liste des matières recyclables commune à tout le Kamouraska

Budget

RH : 250 \$

Échéancier

2019



MESURE n° 6 Inclure dans les devis de collecte l'obligation pour l'entrepreneur de tenir un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables

Objectif du PGMR

Obtenir et compiler les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Tarifification incitative
Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

ICI et multilogements

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet (pourquoi)

L'inventaire annuel des conteneurs permet d'avoir des données plus fiables notamment lors du renouvellement des contrats de collecte. L'inventaire est également indispensable pour mettre en place une tarification des matières au volume.

Moyens (comment)

Ajouter une clause au devis d'appel d'offres demandant à l'entrepreneur de produire un inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Inventaire annuel des conteneurs de matières recyclables fourni aux municipalités

Budget

RH : 275 \$
Pas de surplus (\$) au contrat de collecte puisque les entrepreneurs produisent déjà un inventaire pour eux-mêmes

Échéancier

Ville de La Pocatière : fait en 2015
Regroupement Centre : 2016
Regroupement Est : 2016



MESURE n° 7 Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte sélective

Objectif du PGMR

Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal

Recycler 100 % du papier-carton

Orientation du PGMR

- Réduire les impacts environnementaux
- Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Tarifification incitative

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel et ICI

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique, acceptabilité sociale, disponibilité des municipalités

Objet (pourquoi)

Le territoire du Kamouraska fait l'objet de beaucoup de projets d'ISÉ depuis de nombreuses années. L'objectif du PGMR 2016-2020 est de faire passer le taux des matières recyclables de 53 % à 70 % pour le plastique, verre, métal et à 100 % pour le papier-carton. Pour ce faire, la mise en place d'une tarification incitative est prévue.

Moyens (comment)

Choisir un modèle de tarification incitative via la taxation et le mettre en œuvre.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

- Taxation incitative en place dans les 17 municipalités
- Générer des déchets coûtera ultimement plus cher que des matières recyclables ou organiques

Budget

RH : 11 850 \$

Échéancier

Projet pilote : 2016

Extension : 2017 - 2018



MESURE n° 8 Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques

Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques

Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs et outiller plus particulièrement les municipalités afin d'en faire des acteurs exemplaires

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Résidentiel : mettre en œuvre des moyens d'ISÉ innovateurs pour assurer une forte participation

ICI : recueillir des données

Objet (pourquoi)

La collecte des matières organiques a débuté au premier semestre 2015 sur tout le territoire. La sensibilisation au tri des matières organiques vise à assurer la participation de 75 % des résidences et ICI et 50 % des multilogements.

Moyens (comment)

Résidentiel : outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, ateliers scolaires, médias sociaux et traditionnels, concours, etc.

ICI : outils de sensibilisation, service-conseil, accompagnement dans la mise en œuvre, etc.

Municipalités : formations

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC, SÉMER

Résultats

Objectifs de participation atteints

Budget

RH : 29 600 \$

Matériel d'ISÉ : 21 000 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les ans)



MESURE n° 9 Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts

Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques

Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques et de 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

- Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E
- Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Faire comprendre la complémentarité entre la collecte des matières organiques et l'herbicyclage ou le compostage domestique

Objet (pourquoi)

Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans la collecte des matières organiques. La promotion de l'herbicyclage, du compostage et des points de dépôts des résidus verts est donc incontournable afin de maximiser le recyclage tout en limitant les contaminants dans la 3^{ème} voie de collecte.

Moyens (comment)

Outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, médias sociaux et traditionnels, etc.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Contamination de la 3^{ème} voie de collecte par les résidus verts refusés inférieure à 10 %

Budget

RH : 1 850 \$
Matériel d'ISÉ : 1 500 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les ans)



MESURE n° 10 Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts

Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques

Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

- Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E
- Assurer l'uniformité des services et des outils en GMR disponibles sur le territoire

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Augmentation des coûts car service municipal supplémentaire

Objet (pourquoi)

Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans la collecte des matières organiques. Or, seulement la moitié des municipalités disposent de dépôts de résidus verts ou de collecte de feuilles. Les écocentres reçoivent également des résidus verts mais ils sont fermés la moitié de l'année.

Moyens (comment)

Augmenter le nombre de dépôts verts et/ou ajouter des collectes de résidus verts

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Dépôts verts plus nombreux et/ou nombre de collecte de résidus verts plus élevé

Budget

RH (coordination) : 235 \$
 RH (collecte ou gestion des points de dépôts) : budgets municipaux
 Machinerie : budgets municipaux

Échéancier

2017-2018



MESURE n° 11 S'informer de la capacité des installations d'élimination ou de valorisation locales à traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes

Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques

Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Municipalités, résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet (pourquoi)

Plusieurs plantes exotiques envahissantes (renouée japonaise, phragmite, berce du Caucase) se retrouvent sur le territoire de la MRC. Un comité régional a été créé afin de sensibiliser la population et de poser des actions pour limiter la propagation des plantes. Une fois les plantes arrachées, des solutions d'élimination ou de traitement doivent être étudiées pour prendre en charge les résidus.

Moyens (comment)

- faire une revue de littérature pour étudier les techniques de traitement ou d'élimination existantes;
- évaluer si des installations locales seraient en mesure de traiter les résidus de plantes exotiques envahissantes.

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Installations locales évaluées

Résultats

Alternative à l'enfouissement des résidus de plantes exotiques envahissantes

Budget

RH : 1 795 \$

Échéancier

2016, 2017



MESURE n° 12 Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation à la collecte des matières organiques

Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques

Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques, et 50 % des multi-logements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

- Réduire les impacts environnementaux
- Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Tarifification incitative

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique, acceptabilité sociale, disponibilité des municipalités

Objet (pourquoi)

Afin d'atteindre une participation élevée à la collecte des matières organiques, des actions de sensibilisation combinées à la mise en place d'une tarification incitative sont prévues.

Moyens (comment)

Choisir un modèle de tarification incitative via la taxation et le mettre en œuvre.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Tarifification incitative en place dans les 17 municipalités

Générer des déchets coûtera ultimement plus cher que des matières recyclables ou organiques

Budget

RH : 11 850 \$

Échéancier

Projet pilote : 2016

Extension : 2017 - 2018



MESURE n° 13 Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales

Objectif du PGMR

Valoriser 95 % des boues municipales, de fosses septiques et industrielles

Orientations du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux, particulièrement en ce qui concerne les émissions de GES, et autres externalités en lien avec la gestion des matières résiduelles

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

- La disposition à participer
- La perception des gens concernant les boues municipales
- La crainte sur l'innocuité des boues et les effets sur la santé
- Le changement de procédés

Objet (pourquoi)

La gestion des boues de station de traitement municipal se révèle être un défi pour des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités.

Moyens (comment)

- Étudier les bonnes pratiques de recyclage ou valorisation des boues municipales et les adapter à la région
- Utiliser un guide existant comme outil de sensibilisation, d'information et d'éducation
- Planifier une réunion avec les collaborateurs

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Exploitations agricoles, coopératives agricoles, municipalités, organismes service-conseil

Résultats

Guide diffusé dans les municipalités

Budget

RH : 300 \$

Échéancier

2017



MESURE n° 14 Préconiser le recyclage ou la valorisation des boues municipales sur des terres agricoles

Objectif du PGMR

Valoriser 95 % des boues municipales, de fosses septiques et industrielles

Orientations du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux

Type(s) d'action

ISÉ

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Fréquence de vidange variable et difficile à prévoir

Disposition à participer

Perception des gens concernant les boues municipales

Changement de procédés

Objet (pourquoi)

Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités. De plus, l'épandage sur les terres agricoles n'est pas toujours réalisé que ce soit pour des raisons de coût, d'expertise au sein des municipalités ou de choix. La valorisation estimée des boues municipales est de 31 %.

Moyens (comment)

Offrir du service-conseil aux municipalités pour la planification de leurs vidanges et la recherche de débouchés de valorisation.

Responsables (qui)

Municipalités, MRC

Collaborateurs

Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe conseil agricole, municipalités, organismes service-conseil

Résultats

- Hausse du taux de récupération
- Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
- Meilleure planification financière
- Partage d'expertise accru entre les municipalités

Budget

RH : 3 000 \$

Échéancier

2018, au fur et à mesure de l'échéance de vidange des étangs



MESURE n° 15 Assurer le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques

Objectif du PGMR

Valoriser 95 % des boues municipales, de fosses septiques et industrielles

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

ICI, Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Nouvelle gestion qui demande des ressources et des efforts financiers et humains

Réticence des citoyens

Volonté politique

Objet (pourquoi)

Bien que les contrats précisent que les boues doivent être traitées dans un site conforme à la Loi, les municipalités ne connaissent pas avec exactitude où elles sont traitées, ni la quantité qui est mise en valeur.

Moyens (comment)

Pour les municipalités dont la collecte des boues est réalisée à contrat, ajouter une clause au contrat lors de son renouvellement qui rend obligatoire la valorisation des boues. L'entrepreneur devra fournir une preuve du lieu de disposition ainsi que la quantité valorisée.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC, entreprises offrant le service

Résultats

- Tonnage des boues recyclées ou valorisées

- Nombre de résidences vidangées périodiquement

Budget

RH : 1 960 \$

Échéancier

2018-2019



MESURE n° 16 Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-brique-asphalte auprès des municipalités locales

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Synthétiser l'information et la garder à jour

Objet (pourquoi)

Informar les municipalités des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition pour que de l'information soit transmise aux citoyens lors de l'émission de permis.

Moyens (comment)

- Utiliser un guide existant et le diffuser auprès des municipalités
- Offrir du service-conseil aux municipalités
- Organiser une réunion sur les bonnes pratiques de gestion des résidus

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Guide disponible pour les employés municipaux

Budget

RH : 625 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 17 Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux

Objectif du PGMR

Desservir 100 % des ICI par les éco-centres ou des lieux de dépôt privés

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Les municipalités et les entrepreneurs n'ont pas accès aux éco-centres

Objet (pourquoi)

Les matériaux de CRD sont difficiles à gérer par les municipalités puisqu'aucun lieu de valorisation n'est prévu pour les petites quantités de CRD. Cependant, le bannissement du bois de l'élimination est à venir prochainement et les objectifs de recyclage des matériaux CRD sont très élevés.

Moyens (comment)

- Intégrer une obligation de valorisation des résidus CRD dans les contrats avec les entrepreneurs
- Étendre la clientèle des éco-centres aux municipalités

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC (éco-centres), entreprises de CRD

Résultats

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Contribution à l'économie locale

Budget

RH : 960 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 18 Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiel, ICI et CRD

Objectif du PGMR

Obtenir et compiler les quantités de résidus de CRD de tous les secteurs

Desservir 100 % des ICI par les éco-centres ou des lieux de dépôt privés

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Synthétiser l'information et la garder à jour

Objet (pourquoi)

Informar tous les demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition des bonnes pratiques de gestion des résidus CRD.

Moyens (comment)

- Produire un document d'information qui sera distribué par les inspecteurs en bâtiment;
- Offrir du service-conseil aux inspecteurs municipaux.

Responsables (qui)

MRC et municipalités

Collaborateurs

Résultats

Hausse du taux de récupération

Budget

RH : 1 550 \$
Matériel d'ISÉ : 400 \$

Échéancier

2017 : 1^{ère} édition
2019 : le cas échéant, 2^{ème} édition (mise à jour)



MESURE n° 19 Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de GMR auprès des entreprises du secteur CRD

Objectif du PGMR

Obtenir et compiler les quantités de résidus de CRD de tous les secteurs
Desservir 100 % des ICI par les éco-centres ou des lieux de dépôt privés

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E
Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

CRD

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet (pourquoi)

Le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille et le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui pour l'élimination.

Moyens (comment)

- Distribuer des outils de sensibilisation;
- Faire du service-conseil auprès des entrepreneurs en construction.

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce

Résultats

Hausse du taux de récupération

Budget

RH : 3 125 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 20 **Rendre disponible les services d'éco-centres aux entrepreneurs, aux industries et aux municipalités et mettre en place une tarification pour les matières acceptées aux éco-centres**

Objectif du PGMR

Obtenir et compiler les quantités de résidus de CRD de tous les secteurs
Desservir 100 % des ICI par les éco-centres ou des lieux de dépôt privés

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Aucun mode de tarification n'est établi pour la disposition d'encombrants générés par les municipalités aux éco-centres, ni pour les matières traitées par les entrepreneurs et les industries.

Modifier les contrats de collectes.

Éventuel coût supplémentaire pour la collecte des encombrants en camion non-tasseur.

Objet (pourquoi)

Les entrepreneurs, les industries et les municipalités (incluant les collectes d'encombrants) n'ont pas accès aux éco-centres, sauf pour y déposer des résidus des technologies de l'information et des communications. Les ICI doivent traiter directement avec les récupérateurs privés ou apporter leurs résidus au LET.

Moyens (comment)

- Modifier les contrats de collectes afin de collecter séparément les encombrants des déchets
- Déterminer un mode de tarification pour la disposition d'encombrants réutilisables en provenance des collectes municipales
- Déterminer une tarification pour les entrepreneurs, les industries et les municipalités

Responsables (qui)

Municipalités et MRC (éco-centres)

Collaborateurs

Entrepreneurs, industries

Résultats

Hausse du nombre d'encombrants valorisés
Hausse des quantités de matériaux secs, métal, bois, RDD valorisés
Diminution des tonnages de déchets ICI éliminés

Budget

RH : 10 350 \$
Immobilisations : 20 000 \$
Écogestion de chantiers (Recyc-Québec) : 100 000 \$ à 400 000 \$

Échéancier

2016 : étude de marché
2017 : Projet-pilote de desserte des ICI et des municipalités dans l'un des éco-centres
2018 : Mise en œuvre complète du projet


MESURE n° 21 Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et les services en GMR

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Réaliser une caractérisation représentative du territoire avec les budgets disponibles

Objet (pourquoi)

Obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel afin de faire un suivi des actions mises en œuvre et de mieux cibler les interventions, services et l'ISÉ à mettre en place (planification et financement, réalisation, diffusion des résultats).

Moyens (comment)

- Élaborer une méthodologie de caractérisation (étendue de l'échantillonnage, méthodologie...)
- Effectuer la caractérisation des déchets;
- Compiler les résultats
- Évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et formuler des recommandations futures

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Municipalités, LET (Ville de Rivière-du-Loup), entrepreneurs de collecte, consultants en gestion environnementale

Résultats

Portrait plus précis des matières résiduelles enfouies par le secteur résidentiel

Budget

Étude : 25 000 \$

Échéancier

2018-2019


MESURE n° 22 Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Cibler les besoins des ICI pour offrir un service-conseil pertinent

Objet (pourquoi)

Afin de faire connaître les services environnementaux existants et d'informer les ICI pour qu'ils puissent mieux gérer leurs matières résiduelles, du service-conseil auprès des gestionnaires est indispensable.

Moyens (comment)

- Offrir des formations
- Faire des visites dans les ICI
- Tenir des conférences

Responsables (qui)

Consultants en gestion des matières résiduelles

Collaborateurs

MRC, ICI, récupérateurs, municipalités, SADC

Résultats

Hausse des taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

RH : 14 650 \$
Transport : 4 000 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les 2 ans)

 MESURE n° 23	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités locales
Objectif du PGMR Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées	Objet (pourquoi) Promouvoir les mesures de réemploi et de réduction à la source
Orientation du PGMR Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E	Moyens (comment) <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les activités de réduction à la source (ex. : distribution de composteurs domestiques à faible coût) - Organiser et/ou encourager des activités de réemploi (ex. : ventes de débarras, vente de meubles aux éco-centres) - Offrir des programmes de financement (ex. : couches lavables); - Diffuser un répertoire des organismes assurant la récupération et le réemploi des matières en précisant les matières acceptées par ceux-ci.
Type(s) d'action ISÉ	Responsables (qui) Municipalités et MRC
Matière(s) visée(s) Matières résiduelles éliminées	Collaborateurs Entreprises d'économie sociale, groupes de citoyens
Générateur(s) visé(s) Résidentiel	Résultats Plus grand nombre d'activités annuelles
Enjeu de mise en œuvre Aucun	Budget RH (coordination): 950 \$ Programmes d'aide au financement : 17 000 \$ (budgets municipaux)
	Échéancier 2019-2020



MESURE n° 24 Mettre en place un projet d'économie circulaire avec les ICI du territoire

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Financement qui repose en partie sur des subventions à valider

Objet (pourquoi)

Un projet d'économie circulaire au Kamouraska est amorcé par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC).

Moyens (comment)

La MRC prévoit collaborer avec les porteurs du projet dans la mise en œuvre du projet et sa promotion;

La SADC prévoit :

- Assumer le leadership;
- Effectuer un diagnostic territorial;
- Recruter des entreprises participantes;
- Collecter des données (flux de matières et énergie);
- Identifier des synergies potentielles;
- Mettre en œuvre des synergies et assurer le suivi.

Responsables (qui)

SADC du Kamouraska

Collaborateurs

MRC, Co-éco, Développement économique La Pocatière (DELP), Ville Saint-Pascal, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Villes et régions innovantes du Québec (VRIC)

Résultats

Synergies en place entre certaines entreprises du territoire

Budget

RH : 6 750 \$

Subventions :

- Programme d'aide performance des ICI en GMR (Recyc-Québec) : jusqu'à 25 000 \$
- Développement économique Canada
- Fonds vert

Échéancier

2016 à 2018


MESURE n° 25 Desservir le territoire par un service de ressourcerie
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Réduire les impacts environnementaux
Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Trouver un porteur de projet intéressé

Objet (pourquoi)

Des meubles et des articles usagés sont vendus dans les écocentres grâce au programme Écomeubles mais aucune ressourcerie n'existe sur le territoire.

Moyens (comment)

- Être desservi par une nouvelle ressourcerie du territoire ou une ressourcerie d'une MRC voisine
- Informer les citoyens du nouveau service

Responsables (qui)

Entreprise d'économie sociale ou MRC

Collaborateurs

Municipalités, COSMOSS et ses partenaires

Résultats

Ressourcerie accessible aux citoyens de la MRC de Kamouraska

Budget

RH : 21 625 \$

Partie des coûts de traitement non compensés par la vente des matériaux : 23 320 \$

Subventions éventuelles :

- Fonds vert municipal
- Écogestion de chantiers (100 000 à 400 000 \$)

Échéancier

2017



MESURE n° 26 Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la GMR

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique

Objet (pourquoi)

L'adoption d'une réglementation plus stricte vise à diminuer la quantité de matières valorisables qui se retrouvent dans les bacs à déchets.

Moyens (comment)

- Rédiger un article similaire pour les règlements de toutes les municipalités;
- Mettre à jour les règlements municipaux en y ajoutant les matières prohibées des bacs à déchets :
 1. les résidus verts
 2. le papier-carton (assimilable à la collecte sélective)
 3. le bois
 4. les MOTS
 5. les matières recyclables

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

17 règlements de matières résiduelles mis à jour

Budget

RH : 1 250 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 27 Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques dans le budget annuel des municipalités

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les secteurs

Type(s) d'action

Administration et réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des municipalités

Objet (pourquoi)

Les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles sont généralement peu connus. Afin de refléter les coûts réels de chaque type de matières (déchets, matières recyclables et matières organiques), ils seront indiqués séparément dans les budgets annuels des municipalités.

Moyens (comment)

- Pour chacune des municipalités, calculer les coûts pour chaque type de matières (collecte, transport, traitement);
- Indiquer les coûts par type de matières dans les budgets annuels.

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Précisions sur les coûts des matières résiduelles dans les budgets municipaux

Budget

RH : 6 125 \$

Échéancier

2017-2018



MESURE n° 28 Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser les acteurs de façon soutenue

Type(s) d'action

Administration et réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilités des municipalités

Objet

Analyser les coûts reliés à chaque type de matières (déchets, matières recyclables, matières organiques). Si l'analyse économique en démontre la pertinence, indiquer les coûts sur des lignes distinctives dans les comptes de taxes.

Moyens

À partir des budgets annuels ventilés, répartir les coûts par type de matières et valider la pertinence de les indiquer sur les comptes de taxes.

Responsables

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Comptes de taxes ventilés par type de matières

Budget

RH : 2 935 \$

Échéancier

2017-2018



MESURE n° 29 Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue tous les acteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Cette action nécessite que les mesures n° 27 et 28 soient réalisées.

Objet (pourquoi)

Les coûts reliés à chacune des matières étant disparates, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens aux différences de coûts.

Moyens (comment)

Conception et distribution d'un dépliant d'information indiquant clairement les différences de coûts entre les déchets, les matières recyclables et les matières organiques (collecte, transport, traitement)

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Diffusion du dépliant d'information sur les coûts

Budget

RH : 2 738 \$

Dépliant (conception, impression) : 4 000 \$
Commandites éventuelles des lieux de traitement (centres de tri et usine de biométhanisation)

Échéancier

2017-2018



MESURE n° 30 Déterminer un mode de tarification incitative des déchets pour tous les secteurs et le mettre en place

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Réduire les impacts environnementaux

Type(s) d'action

Tarification incitative

Matière(s) visée(s)

Matières résiduelles éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des municipalités

Cette action nécessite que la mesure n° 27 soit réalisée.

Objet (pourquoi)

Beaucoup de sensibilisation a été réalisé au fil des années et il semble que son efficacité a atteint une certaine limite. Cette mesure vise donc à instaurer une tarification plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables ou les matières organiques.

Moyens (comment)

- Fixer une taxation plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables et les matières organiques et déterminer un mode de tarification (type d'usage, poids, volume, fréquence, nombre de levées, etc.)
- Modifier les règlements de taxation des matières résiduelles

Responsables (qui)

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Taxation des déchets plus élevée que celle des matières recyclables et organiques

Budget

RH : 11 900 \$

Échéancier

Projet pilote : 2016

Extension : 2017 - 2018

	MESURE n° 31 Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport
Objectif du PGMR Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées	Objet (pourquoi) Poursuivre l'optimisation des collectes afin de réduire les coûts et de limiter le transport.
Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR	Moyens (comment) Étudier diverses pistes d'optimisation des collectes : - fréquence et parcours de collecte (devis de collecte) - co-collecte (devis de collecte) - ajustement des regroupements - collecte séparée d'encombrants (devis de collecte) - facturation au nombre de levées (devis de collecte) - etc.
Type(s) d'action Services & infrastructures Administration & réglementation	Responsables (qui) Municipalités
Matière(s) visée(s) Suivi	Collaborateurs MRC
Générateur(s) visé(s) Municipal	Résultats Baisse des coûts de collecte
Enjeu de mise en œuvre À déterminer en fonction des pistes d'optimisation choisies	Budget RH : 11 250 \$ Subvention éventuelle : Fonds vert municipal
	Échéancier 2016 à 2020 (lors des renouvellements des contrats de collecte)

	MESURE n° 32 Distinguer les matières résiduelles de celles des ICI dans les collectes municipales
<p>Objectif du PGMR Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées</p> <p>Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR</p>	<p>Objet (pourquoi) Les matières des ICI et du secteur résidentiel sont généralement mélangées dans les collectes municipales. L'objectif est d'obtenir des données plus précises sur les quantités générées par les ICI et le secteur résidentiel.</p>
<p>Type(s) d'action Acquisition de données</p> <p>Matière(s) visée(s) Suivi</p> <p>Générateur(s) visé(s) Résidentiel, ICI</p>	<p>Moyens (comment) Étudier et comparer diverses pistes de solutions qui permettraient de répartir les quantités de matières en fonction des générateurs (résidentiel/ICI) comme l'utilisation de puces électroniques sur les conteneurs ou le maintien à jour des inventaires annuels des conteneurs.</p>
<p>Enjeu de mise en œuvre Faisabilité technique</p>	<p>Responsables (qui) MRC</p> <p>Collaborateurs Entrepreneurs de collecte, LET (Ville de Rivière-du-Loup)</p> <p>Résultats Données plus détaillées sur les quantités de matières générées par les ICI et le secteur résidentiel dans les collectes municipales pour mieux orienter les actions et la sensibilisation en gestion des matières résiduelles.</p> <p>Budget RH : 2 650 \$</p> <p>Échéancier 2020</p>

	MESURE n° 33 Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité
<p>Objectif du PGMR Assurer la participation de 75 % des résidences et des ICI générateurs de matières organiques, et 50 % des multilogements à la collecte des matières organiques</p>	<p>Objet (pourquoi) Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité.</p>
<p>Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR</p>	<p>Moyens (comment) À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année</p>
<p>Type(s) d'action Acquisition de données</p>	<p>Responsables (qui) MRC</p>
<p>Matière(s) visée(s) Suivi</p>	<p>Collaborateurs Municipalités, Ville de Rivière-du-Loup, SÉMER</p>
<p>Générateur(s) visé(s) Résidentiel, ICI</p>	<p>Résultats Compilation des données pour toute la durée du PGMR</p>
<p>Enjeu de mise en œuvre Aucun</p>	<p>Budget RH : 1 550 \$</p>
	<p>Échéancier 2016, 2017, 2018, 2019, 2020</p>

	MESURE n° 34 Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et le taux de valorisation par municipalité
Objectif du PGMR Valoriser 95 % des boues municipales, de fosses septiques et industrielles	Objet (pourquoi) Faire le suivi mensuel des quantités collectées de boues de fosses septiques pour chaque municipalité.
Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR	Moyens (comment) À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.
Type(s) d'action Acquisition de données	Responsables (qui) MRC
Matière(s) visée(s) Suivi	Collaborateurs Municipalités, entreprises de vidange des fosses
Générateur(s) visé(s) Résidentiel	Résultats Compilation des données pour toute la durée du PGMR
Enjeu de mise en œuvre Obtention des données	Budget RH : 1 550 \$
	Échéancier 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

 MESURE n° 35	Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité
<p>Objectif du PGMR Valoriser globalement 70 % du plastique, du verre et du métal</p> <p>Recycler 100 % du papier-carton</p>	<p>Objet (pourquoi) Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières recyclables pour chaque municipalité.</p>
<p>Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR</p>	<p>Moyens (comment) À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.</p>
<p>Type(s) d'action Acquisition de données</p>	<p>Responsables (qui) MRC</p>
<p>Matière(s) visée(s) Suivi</p>	<p>Collaborateurs Municipalités, centres de tri</p>
<p>Générateur(s) visé(s) Résidentiel, ICI</p>	<p>Résultats Compilation des données pour toute la durée du PGMR</p>
<p>Enjeu de mise en œuvre Aucun</p>	<p>Budget RH : 1 550 \$</p>
	<p>Échéancier 2016, 2017, 2018, 2019, 2020</p>

	MESURE n° 36 Faire le suivi annuel des quantités de déchets éliminés par municipalité
Objectif du PGMR Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées	Objet (pourquoi) Faire le suivi mensuel des quantités collectées de déchets pour chaque municipalité.
Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR	Moyens (comment) À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.
Type(s) d'action Acquisition de données	Responsables (qui) MRC
Matière(s) visée(s) Suivi	Collaborateurs Municipalités, Ville de Rivière-du-Loup
Générateur(s) visé(s) Résidentiel, ICI, CRD	Résultats Compilation des données pour toute la durée du PGMR
Enjeu de mise en œuvre Aucun	Budget RH : 1 550 \$
	Échéancier 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

	MESURE n° 37 Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI
Objectif du PGMR Obtenir et compiler les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD	Objet (pourquoi) Certains ICI éliminent des matières de façon autonome, entre autres les récupérateurs privés, les entrepreneurs en construction et les industriels.
Obtenir et compiler les quantités de résidus de CRD de tous les secteurs	Moyens (comment) - Établir une collaboration avec les récupérateurs privés afin d'obtenir des données pour faire le suivi des quantités générées et valorisées en provenance du secteur ICI - Réaliser des demandes auprès de Recyc-Québec et du MDDELCC pour mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées
Orientation du PGMR Optimiser les ressources et services en GMR	Responsables (qui) MRC
Type(s) d'action Acquisition de données	Collaborateurs MRC limitrophes MDDELCC Recyc-Québec
Matière(s) visée(s) Suivi	Résultats Inventaire plus complet au prochain PGMR
Générateur(s) visé(s) ICI	Budget RH : 1 550 \$
Enjeu de mise en œuvre Défi rencontré partout à l'échelle provinciale	Échéancier 2020



MESURE n° 38 Organiser une séance d'échanges et d'information tous les 2 ans sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 350 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Suivi

Générateur(s) visé(s)

Municipal

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des employés et des élus municipaux

Objet (pourquoi)

Favoriser les échanges d'expertise et le partage d'information

Trouver des solutions communes à des problématiques similaires

Concertation

Moyens (comment)

Organiser une séance d'échanges et d'information tous les 2 ans avec les employés et les élus municipaux.

Responsables (qui)

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Organisation de 2 séances d'échanges et d'information au cours du PGMR

Budget

RH : 4 375 \$

Échéancier

2017, 2019

Annexe C - Liste des points de dépôt des programmes de récupération

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec	
Écocentre de La Pocatière	410, 14 ^e Rue Bérubé, La Pocatière 418 856-2628
Écocentre de Saint-Alexandre	619, route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 856-2628
Écocentre de Saint-Pascal	236, avenue du Parc, Saint-Pascal 418 856-2628
Électronique Pelletier TV	1480, route 230 E, Sainte-Anne-de-la-Pocatière 418 856-3453

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	
Automobile Dubé et Fils Senc	83-B, route 132 Ouest, La Pocatière 418 856-4746
GM - Guy Thibault Chevrolet Buick GMC Cadillac Lté	1300, 4 ^{ième} Avenue, La Pocatière 418 856-2621
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska	198, Route 132 Ouest, Saint-André 418 493-2085
Services Sanitaires Roy	241, du Parc, Saint-Pascal 418 492-2033
Ecocentre de La Pocatière	410, 14 ^e Rue Bérubé, La Pocatière 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Alexandre	619, Route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Pascal	236, avenue du Parc, Saint-Pascal 418 856-2628

Peinture récupérée - Points de dépôt officiel	
BMR Groupe Dynaco- La Pocatière	494, route 132 Est, La Pocatière 418 856-2277
BMR Groupe Dynaco- Saint-Pascal	230, rue Rochette, Saint-Pascal 418 492-6343
Camille Dumais Inc - RONA	1005, rue Lévesque, Saint-Pascal 418 492-2347
Coop Saint-Alexandre-de-Kamouraska	510, rue de la Gare, Saint-Alexandre 418 495-2047
Dépôt Kamouraska Saint-André-de-Kamouraska	198, route 132 Ouest, Saint-André 418 493-2085
Dépôt La Pocatière Sainte-Anne-de-la-Pocatière	395, chemin des Sables Est, Sainte-Anne-de-la-Pocatière 418 856-3192
Dépôt Kamouraska Saint-Bruno-de-Kamouraska	153, route du Petit Moulin, Saint-Bruno-de-Kamouraska 418 492-2612

Dépôt Saint-Gabriel-Lalemant	20, rue principale, Saint-Gabriel-Lalemant 418 852-280
Dépôt Saint-Pacôme	27, St-Louis, Saint-Pacôme 418 852-2356
Ecocentre de La Pocatière	410, 14 ^e Rue Bérubé, La Pocatière 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Alexandre	619, Route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Pascal	236, avenue du Parc, Saint-Pascal 418 856-2628

Appel à RecyclerMD - Points de dépôt officiel

BMR & Équipement Dynaco	496, route 132 Est, La Pocatière 418 856-3436
Co-éco	1650 rue de la Ferme, La Pocatière 418 856-2628
La Source	1480 Rte 230 E (BP 4), La Pocatière 418 856-3453
Municipalité Saint-Gabriel-Lalemant	12 avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant 418 852-2801
Uniprix	611 1 ^{ère} Rue, La Pocatière 418 856-3094

Je recycle pour MIRA et pour ma planète - Points de dépôt officiel

Familiprix (Gestion BSR)	555, rue Taché, Saint-Pascal de Kamouraska 418 492-1234
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	629, Route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 495-2440

RecycFluo - Points de dépôt officiel

Groupe Caillouette et Ass. Inc. (dépôt pour ICI)	124-A, Route 132, Rivière-Ouelle, 418 856-1051
BMR Groupe Dynaco- La Pocatière	494, route 132 Est, La Pocatière 418 856-2277
BMR Groupe Dynaco- Saint-Pascal	230, rue Rochette, Saint-Pascal 418 492-6343
Ecocentre de La Pocatière	410, 14 ^e Rue Bérubé, La Pocatière 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Alexandre	619, Route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska 418 856-2628
Ecocentre de Saint-Pascal	236, avenue du Parc, Saint-Pascal 418 856-2628

Mini-collecte

Points de dépôt dans les écoles primaires et secondaires de la MRC pour les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles.

Annexe D — Rapport annuel 2015 de suivi de la mise en œuvre du PGMR



Suivi de la mise en œuvre du
Plan de gestion des matières résiduelles (2003)

Rapport annuel 2015

INTRODUCTION

En mars 2003, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Kamouraska a été adopté. Douze années se sont écoulées depuis et la plupart des actions ont été réalisées avec succès. En plus de réaliser le PGMR, l'organisme Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a reçu le mandat de coordonner sa mise en œuvre.

Ce rapport annuel présente les actions prévues au PGMR et indique l'état d'avancement de chacune d'elles en date de juin 2015. Il répond également à l'exigence de produire un rapport de suivi annuel fixée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). À noter : c'est le dernier rapport de suivi du PGMR adopté en 2003 puisque le second PGMR devrait être adopté en octobre 2015.

FAITS SAILLANTS

Le dernier bilan a été réalisé en juin 2014 par Co-éco pour faire état des actions mises en œuvre durant la période de 2010 à 2014. Depuis la publication de ce rapport, plusieurs actions importantes ont été posées par la MRC de Kamouraska et les municipalités de son territoire. Les actions déjà en place ont également été consolidées, par exemple la collecte des plastiques agricoles sur la majorité du territoire.

La mise en place de la collecte porte-à-porte des matières organiques a été l'objet d'un important travail de concertation entre Co-éco, les municipalités et la MRC. C'est le démarrage d'un projet d'envergure qui vise à collecter les matières organiques des résidences et des industries, commerces et institutions pour les transformer en biocarburant et en engrais à l'usine de biométhanisation gérée par la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). La collecte des matières organiques permettra, entre autres, aux municipalités de la MRC de Kamouraska d'atteindre les objectifs de valorisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

1. Réduction à la source						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Information et sensibilisation	Informier et éduquer les citoyens sur leurs habitudes de consommation et de la gestion qui en découle. Faire ressortir l'importance de la réduction à la source pour l'ensemble des matières.	MRC (Co-éco)	2003 et suivantes	Réalisé (2003-2015)	Tournées annuelles d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) porte-à-porte et autres projets de sensibilisation ponctuels.
1.2	Incidatifs et outils socio-économiques	Favoriser la mise en place d'incitatifs pour valoriser l'effort des citoyens concernant leurs pratiques de gestion visant la réduction à la source et la participation aux programmes de récupération.	Municipalités/Re groupements de collecte	2004 et suivantes	Non réalisé	
1.2	Incidatifs et outils socio-économiques	Établir, avec les organismes de développement locaux et régionaux, des incitatifs économiques pour les entreprises afin de les motiver à intégrer des pratiques visant la réduction des matières à enfouir.	Municipalités/Re groupements de collecte	2004 et suivantes	En cours (2013-2015)	Projet de règlement de La Pocatière pour taxer les ICI en fonction du volume des conteneurs à déchets.
1.3	Politique d'achat	Mettre en place au niveau de la MRC une politique d'achat à teneur environnementale.	MRC	2005	Non réalisé	

2. Actions complémentaires						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Arrimage des contrats	Favoriser l'arrimage des dates entre les contrats de collecte et de transport pour l'ensemble des municipalités.	Municipalités	2003 et suivantes	Réalisé avec modifications (2009 et suivantes)	Mise en place de trois regroupements au lieu du regroupement unique prévu.
2.2	Ententes intermunicipales et inter-MRC	Favoriser les ententes entre les municipalités et MRC pour faciliter la gestion, augmenter l'efficacité et réduire les coûts.	Municipalités	2003 et suivantes	Réalisé avec modifications (2011)	Mise en place de trois regroupements au lieu du regroupement unique prévu.
2.3	Transfert des compétences	Selon le cas, effectuer le transfert des compétences municipales vers la MRC ou tout autre organisme.	Municipalités/Regroupements de collecte	2003 et suivantes	Réalisé avec modifications (2011)	Mise en place de trois regroupements au lieu du regroupement unique prévu.
2.4	Recherche de financement	Rechercher le financement disponible (subvention, commandite, partenariat) lors de la mise en place des nouveaux services et installations.	MRC (Co-éco)/Municipalités	Au besoin	En continu (2003-2015)	Obtention d'une subvention de Recyc-Québec en avril 2015 pour la campagne <i>Une collecte qui carbure!</i> mise en œuvre par Co-Éco (collecte des matières organiques)

3. Matières recyclables						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.1	Sensibilisation	Sensibiliser les citoyens sur l'importance de participer à la collecte des matières recyclables et les informer des matières acceptées dans les centres de tri.	MRC (Co-éco)	2003 et 2004	En continu (2003-2015)	Calendriers de collecte annuels, site Internet Co-éco et de la MRC, aimants promotionnels, dépliants, tournée estivale de sensibilisation porte-à-porte (ISÉ) et campagnes ponctuelles.
3.2	Uniformisation des types de matières	S'assurer que toutes les municipalités exigent les mêmes matières dans leur devis.	Municipalités	2004 et 2005	Suspendu	Pas d'uniformisation formelle des devis, mais un seul centre de tri dessert toutes les municipalités depuis 2014. Pourrait être différent lors des prochains contrats.
3.3	Respect de la journée de collecte	Exiger des transporteurs qu'ils ramassent les bacs de matières recyclables uniquement lors de cette collecte.	Municipalités/Re groupements de collecte	2004 et suivantes	Réalisé (2007)	Horaire intégré aux devis et/ou règlement de collecte.
3.3	Billets de courtoisie	Donner des billets de courtoisie aux citoyens qui ne participent pas ou contaminent la collecte des matières recyclables.	Municipalités/Re groupements de collecte	2004 et suivantes	Réalisé (2007 et 2010)	Une tournée de vérification des bacs avec billet de courtoisie était l'activité principale des campagnes estivales ISÉ

3. Matières recyclables (suite)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.4	Tournée des utilisateurs de conteneurs	Effectuer des visites pour vérifier la pertinence d'utiliser des conteneurs dans les multilogements et les commerces.	Municipalités/Re groupements de collecte	2004	Réalisé (2006-2012)	Visites effectuées entre autres à La Pocatière et Mont-Carmel.
3.5	Lobbying	Inciter le gouvernement à créer un système de certification des centres de tri basé sur la qualité des services offerts.	MRC (Co-éco)	2004	Non réalisé	
3.5	Lobbying	S'assurer que le gouvernement développe des marchés au Québec pour une plus grande gamme de matières.	MRC (Co-éco)	2004	En continu	Représentations pour la recherche de débouchés et de financement pour les plastiques agricoles et les appareils électroniques.
3.6	Appels d'offres	Effectuer des appels d'offres séparés pour la collecte et le traitement des matières recyclables.	Regroupements de collecte/Municipalités	2005	Réalisé (2011)	Les appels d'offres pour la collecte et le traitement sont distincts.

3. Matières recyclables (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.7	Centre de tri	Favoriser le développement d'un centre de tri unique sur l'ensemble du territoire de la MRC.	MRC	2005 et suivantes	Réalisé (2014)	Le tri des matières est effectué par Gaudreau Environnement (Services Sanitaires Roy) pour toutes les municipalités depuis 2014. Cette uniformité pourrait changer aux prochains appels d'offres. En effet, les contrats de traitement sont gérés par les regroupements ou par les municipalités selon le cas.
3.8	Règlement	Adopter un règlement pour interdire la mise aux ordures et l'enfouissement des matières recyclables incluant des pénalités.	Municipalités/Regroupements de collecte	2006	Réalisé (2011)	Règlementation uniforme à l'intérieur de chaque regroupement de collecte.

4. Matières organiques						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.1	Promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage à travers la poursuite des activités de formation et de distribution de composteurs domestiques.	MRC (Co-éco)	2003 à 2006	En continu (2004-2015)	Formations sur le compostage domestique, distribution de composteurs à prix réduit, campagne ISÉ et promotion de l'herbicyclage.
4.2	Sensibilisation	Effectuer une campagne de sensibilisation intensive portant sur les nouveaux modes de gestion des résidus organiques et l'importance de la valorisation de ces matières.	MRC (Co-éco)/Ville La Pocatière	2003 à 2006	En cours (2006-2015)	Veille technologique sur la collecte et le traitement des matières organiques. Rencontres d'information pour les élus et les gestionnaires municipaux. Communications avec les citoyens. Démarrage de la campagne Une collecte qui carbure! en novembre 2014. Celle-ci accompagne la mise en œuvre de la collecte porte-à-porte des matières organiques et vise différents publics : résidentiel, ICI et écoles.
4.3	Dépôts de résidus verts et lieux de traitement	Implanter des dépôts de résidus verts dans les municipalités membres de la COECOS.	MRC/Municipalités	2003	Réalisé (2009)	Mise en place de points de dépôt pour les résidus verts dans les trois écocentres.

4. Matières organiques (suite)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.3	Dépôts de résidus verts et lieux de traitement	Implanter des dépôts de résidus verts dans les autres municipalités.	Municipalités	2004	En cours (2007-2015)	Points de dépôt pour les résidus verts dans deux municipalités, en plus des trois écocentres et de la collecte de feuilles dans trois municipalités.
4.3	Dépôts de résidus verts et lieux de traitement	Déterminer les lieux de traitement (agriculteurs, municipalités, entrepreneurs) des résidus organiques collectés.	MRC (Co-éco)/Ville La Pocatière	2003 et suivantes	Réalisé (2005-2015)	La plateforme de compostage de La Pocatière n'est plus en opération depuis janvier 2015. Les feuilles et le gazon récupérés aux écocentres sont traités par Tourbières Michaud à Rivière-du-Loup. Les branches reçues aux écocentres sont broyées pour servir au chauffage à la biomasse. Les résidus alimentaires, les fleurs et les mauvaises herbes font l'objet d'une collecte porte-à-porte et sont traitées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup depuis le premier semestre 2015.

4. Matières organiques (suite)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.4	Implication des organismes	Favoriser l'implication des organismes communautaires à travers des activités de financement liées à la gestion des résidus organiques.	Ville La Pocatière (Co-éco)/ Institut de technologie agricole/ Ferme-école LAPOKITA / Biopterre	2003 et suivantes	Réalisé (2009-2014)	Recherche et développement sur les techniques de compostage. Avenue abandonnée étant donné les contraintes règlementaires, mais pourrait être reconsidérée pour le traitement local des résidus verts.
4.5	Réglementation sur les pesticides	Vérifier la pertinence d'adopter une réglementation sur l'usage des pesticides.	Gouvernement du Québec	2004 et 2005	Réalisé (2003)	Modifications au <i>Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</i> .
4.6	Collecte de feuilles d'automne	Étendre la collecte des feuilles d'automne à l'ensemble des municipalités de la MRC.	Municipalités	2004	Réalisé (2004 et suivantes)	Collecte dans trois municipalités et lieux de dépôt dans deux autres. Pertinence à réévaluer dans les municipalités non desservies.

4. Matières organiques (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.6	Collecte de sapins de Noël	Étendre la collecte des sapins de Noël à l'ensemble des municipalités de la MRC.	Municipalités	2005	Réalisé (2004 et suivantes)	Collecte dans quatre municipalités. Pertinence à réévaluer dans les municipalités non desservies.
4.7	Règlement sur l'enfouissement	Adopter des règlements municipaux pour interdire la mise aux ordures et l'enfouissement des résidus verts.	Regroupements de collecte (Co-éco)/Municipalités	2006	Réalisé (2011)	Règlementation uniformisée à l'intérieur des regroupements de collecte.
4.8	Collecte porte-à-porte des résidus verts	Planifier l'implantation de la collecte porte-à-porte des résidus verts.	Municipalités	2006	Abandonnée (2008)	Gestion sur place préconisée au lieu de la collecte. Collecte saisonnière maintenue au besoin dans certaines municipalités
4.9	Collecte à trois voies	Planifier l'implantation de la collecte à 3 voies.	MRC (Co-éco)/Regroupements de collecte/Municipalités	2008	Réalisée (2015)	Depuis 2007 à La Pocatière. Déclaration de compétence de la MRC en 2014 pour le traitement des matières organiques de toutes les municipalités. Partenariat avec la Sémer pour le traitement par biométhanisation. Collecte porte-à-porte débutée sur toute la MRC au premier semestre 2015.

5. Résidus domestiques dangereux						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.1	Collecte chez les détaillants	Promouvoir les services privés de récupération déjà existants.	MRC (Co-éco)	2003 et 2004	En continu (2003-2015)	Calendriers de collecte, site internet Co-éco et municipalités
5.1	Collecte chez les détaillants	S'assurer que des points de dépôts des organismes existants (Éco-Peinture, RBRC) soient accessibles dans la MRC.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2003 et 2004	Réalisé (2003 et suivantes)	Implantation des points de dépôts selon les besoins à une partie ou l'ensemble des municipalités.
5.2	Sensibilisation des citoyens	Sensibiliser la population sur les risques associés à une mauvaise gestion des RDD pour la santé et l'environnement et l'importance de réduire à la source en utilisant des produits alternatifs.	MRC (Co-éco)	2004 et 2005	Réalisé (2007-2010)	Réalisation d'outils de sensibilisation sur la gestion des RDD. Thème spécifique de la campagne d'éducation relative à l'environnement (ERE) en 2007 et 2010.
5.4	Lobbying	Faire du lobbying auprès du gouvernement pour que celui-ci exerce un meilleur contrôle sur les produits potentiellement dangereux mis en vente.	MRC (Co-éco)	2004	Non réalisé	
5.5	Dépôt permanent et collectes municipales	Former le personnel responsable du transport et de la gestion des RDD.	MRC (Co-éco)	2005	Réalisé (2007 et suivantes)	Personnel des écocentres formé pour la gestion des RDD.

5. Résidus domestiques dangereux (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.6	Dépôt permanent et collectes municipales	Faire une recherche de financement pour l'implantation du dépôt permanent de RDD.		2004	Réalisé (2007)	
5.6	Dépôt permanent et collectes municipales	Planter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux.	MRC (Co-éco)	2005	Réalisé (2007)	Dépôt de résidus domestiques dangereux dans les trois écocentres.
5.6	Dépôt permanent et collectes municipales	Effectuer des collectes dans les municipalités éloignées du lieu de dépôt permanent.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2005 et suivantes	Réalisé (2006)	Dépôts de peinture dans plusieurs municipalités éloignées des écocentres. Collecte des piles dans les écoles (Mini-collecte).
5.6	Dépôt permanent et collectes municipales	Maximiser la valorisation des RDD sur les lieux du dépôt permanent et le transfert vers les détaillants.	MRC (Co-éco)	2005 et suivantes	En continu (2005-2015)	Sensibilisation de la population sur la gestion responsable de RDD et affichage chez les détaillants.
5.7	Règlement	Adopter un règlement pour interdire l'enfouissement des RDD.	Regroupements de collecte/Municipalités	2006	Réalisé (2011)	Interdiction d'enfouissement des RDD intégrée dans la réglementation uniforme de chaque regroupement de collecte.

6. Encombrants						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6.1	Étude de projet	Faire une recherche de financement pour la réalisation de l'étude de marché.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2003	Réalisé (2004)	
6.1	Écocentre	Réaliser une étude de marché pour la mise en place d'un ou de plusieurs écocentres.	MRC (Co-éco)	2004	Réalisé (2005)	
6.2	Inventaire	Faire l'inventaire et promouvoir les activités des récupérateurs.	MRC (Co-éco)	2004	En continu (2004-2015)	
6.3	Écocentre	Rechercher du financement pour l'implantation d'un ou des écocentres.	MRC (Co-éco)	2004	Réalisé (2006)	
6.3	Écocentre	Planter le ou les écocentres (selon les résultats de l'étude).	MRC (Co-éco)	2005	Réalisé (2006-2007)	Mise en place de trois écocentres : Saint-Pascal et La Pocatière (2006) puis Saint-Alexandre (2007).
6.4	Entente avec les récupérateurs	Établir des ententes entre les intervenants locaux de récupération et l'écocentre pour la répartition des matières reçues à l'écocentre.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2005	En continu (2006-2015)	Ententes annuelles ou ponctuelles pour le traitement et le transport des matières par conteneur.

6. Encombrants (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6.5	Collecte séparée	Effectuer une collecte des encombrants séparée de celles des ordures ménagères pour les acheminer à l'écocentre.	Municipalités et MRC (Co-éco)	2005 et suivantes	En cours (2013-2015)	Mise en place d'un service de collecte et de livraison des encombrants réutilisables (Écomeubles) et d'un point de dépôt et de vente aux écocentres de Saint-Pascal (2013), La Pocatière (2013) et Saint-Alexandre (2014). L'exclusion des encombrants de la collecte des déchets dans les prochains devis d'appels d'offres est à l'étude.
6.6	Dépôts sauvages	Faire l'inventaire des sites d'encombrants non autorisés sur le territoire de la MRC et entreprendre, au besoin, une campagne de nettoyage de ces sites.	Municipalités	2005 et suivantes	Non réalisé	
6.7	Règlement	Obliger les particuliers à se rendre à l'écocentre plutôt qu'au lieu d'enfouissement sanitaire.	Municipalités/MRC (Co-éco)	2005	Suspendu	Les citoyens choisissent spontanément l'écocentre au lieu du LET puisque ce dernier est plus éloigné pour la majorité des municipalités.

7. Textiles						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.1	Sensibilisation	Sensibiliser les citoyens sur la gestion des textiles et promouvoir les activités ayant cours dans la MRC.	MRC (Co-éco)	2003 et suivantes	En continu (2003-2015)	Campagnes de sensibilisation sur le réemploi. Promotion des friperies spécifiquement en 2006.
7.2	Réseau de concertation	Créer et soutenir un réseau de concertation entre les organismes œuvrant dans le domaine des textiles afin d'en optimiser la gestion.	MRC (Co-éco)	2003 et 2004	Suspendu	
7.3	Conteneurs de textile	Installer au besoin des bacs pour déposer les textiles dans les municipalités.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2005	Suspendu	Dépôts permanents aux écocentres et aux friperies.
7.4	Sacs promotionnels	Distribuer des sacs promotionnels aux résidants afin de les informer des lieux de dépôt pour disposer de leurs textiles.		2005	Non réalisé	

8. Ordures ménagères						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.1	Sensibilisation	Effectuer des activités de sensibilisation pour inciter la population à réduire à la source la quantité de matières résiduelles.	MRC (Co-éco)	2003 et suivantes	En continu (2003-2015)	
8.2	Optimisation des réseaux	Analyser les réseaux de collecte et les modes de tarification des résidences et des ICI dans le but d'optimiser les activités de collecte et transport.	MRC (Co-éco), Municipalités/Regroupements	2004 et 2005	Réalisé (2009-2015)	Études technico-économiques pour le regroupement des collectes (2009-2011). Étude pour la tarification des ICI à La Pocatière (2014-2015).
8.3	Comité de vigilance	Mettre sur pied un comité de vigilance qui répond au projet de règlement sur l'élimination.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2004	Suspendu (2008)	Fermeture du LES de Saint-Philippe-de-Néri en 2008.
8.4	Caractérisation	Effectuer une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la répartition des différents types de matières et mesurer l'efficacité des actions mises en place par le PGMR.	Recyc-Québec	2004, 2006 et 2008	Réalisé (2006-2009)	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec.
8.5	Broyeurs domestiques	Vérifier la pertinence d'adopter une réglementation spécifique sur l'usage des broyeurs domestiques.	Municipalités	2005	Non réalisé	

8. Ordures ménagères (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.6	Conformité	S'assurer de la conformité du LES de Saint-Philippe-de-Néri avant l'adoption de la prochaine réglementation sur l'élimination.	MRC (Co-éco)/Municipalités	Avant l'adoption du règlement	Suspendu (2008)	Fermeture du LES à la suite d'une analyse technico-économique de la mise aux normes. Mise en place d'un fonds post-fermeture pour l'entretien du LES.
9. Boues de fosses septiques						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9.1	Inventaire et inspection des fosses	Préciser les inventaires des fosses septiques présentes sur le territoire.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2004 et 2005	En continu (2005-2015)	Données sommaires recueillies lors des vidanges par les entrepreneurs sur les bons de travail.
9.1	Inventaire et inspection des fosses	Continuer de s'assurer que les citoyens disposent de fosses septiques conformes et déterminer la fréquence de vidange requise.	Municipalités	2005 et suivantes	En cours (2005-2015)	Mise aux normes de plusieurs installations problématiques, mais sans programme d'inventaire systématique.
9.3	Service municipal	Sensibiliser les citoyens sur les avantages d'un service municipal de gestion des boues de fosses septiques.	Municipalités	2004	En continu (2005-2015)	Communiqués et documents distribués aux propriétaires.
9.3	Service municipal	Responsabiliser les municipalités pour qu'elles prennent en charge le service de vidange des boues de fosses septiques.	MRC/Municipalités	2005	En cours (2005-2015)	Service de vidange des fosses septiques offert par seize des dix-sept municipalités.

9. Boues de fosses septiques (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9.4	Valorisation des boues	S'assurer que les boues sont acheminées par les entreprises de collecte à un centre de traitement autorisé par la MRC.	MRC/Municipalités	2005 et suivantes	Réalisé (2005)	Proposition d'un règlement-type par la MRC aux municipalités, précisant que la disposition des boues doit être effectuée dans un site autorisé par le ministère de l'Environnement.
10. Construction, rénovation et démolition						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10.1	Accès à l'écocentre	Évaluer la possibilité d'accepter les matières provenant du secteur privé à l'écocentre.	MRC (Co-éco)	2004	Non réalisé	Projet d'écocentre desservant le secteur privé sur le site du LET de Rivière-du-Loup en 2016 pour desservir le secteur privé.
10.2	Programme d'information	Mettre sur pied un programme d'information pour les entrepreneurs en construction et leurs employés.	MRC (Co-éco)	2006	Non réalisé	En attente de la disponibilité d'un écocentre desservant le secteur privé.
10.3	Lobbying	Demander des assouplissements réglementaires pour permettre la déconstruction dans les secteurs résidentiel et agricole par des particuliers ou des organismes communautaires.	MRC (Co-éco)	2006	Non réalisé	
10.3	Lobbying	Demander au gouvernement d'obliger les entrepreneurs à récupérer une certaine part de leurs résidus.	Gouvernement du Québec	2006	En cours (2011-2015)	Le <i>Plan d'action 2011-2015</i> de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> prévoit l'interdiction de l'enfouissement du bois en 2014.

10. Construction, rénovation et démolition (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10.4	Objectifs de récupération dans les permis	Étudier la possibilité d'établir, dans les permis de CRD, des objectifs de récupération sur les chantiers.	Municipalités	2007	Non réalisé	En attente de la disponibilité d'un écocentre desservant le secteur privé.
10.5	Centre régional de tri et de conditionnement	Étudier la pertinence d'implanter un centre régional de tri et de conditionnement des matériaux secs en partenariat avec les autres MRC du KRTB.	Entreprise privée	2007	Réalisé (2008)	Traitement du bois et des matériaux secs des écocentres par Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup.
10.6	Projet-pilote de déconstruction sélective	Mettre en place un projet de déconstruction sélective sur les chantiers et participer à la construction du centre régional de tri et de conditionnement (conditionnel à l'implantation d'un centre régional de tri et de conditionnement des matériaux secs).	Entreprise privée	2007	Réalisé (2008)	Possibilité de location de conteneurs distincts (bois, agrégats, matériaux secs) aux entrepreneurs et traitement par Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup.

11. Industries, commerces et institutions						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
11.1	Sensibilisation	Mettre sur pied un vaste programme de sensibilisation à l'intention des ICI pour les encourager à réduire les quantités de matières résiduelles générées et éliminées et pour les amener à participer à la collecte sélective.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2004 à 2006	Réalisé (2006)	Campagne de sensibilisation <i>Opération trésors et 3RV au travail.</i>
11.2	Inventaire	Préciser l'inventaire des matières résiduelles générées par les ICI.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2004 et suivantes	Réalisé (2015)	Inventaire précisé dans le cadre de la révision du PGMR.
11.3	Lobbying	Exiger du gouvernement la récupération des matières recyclables dans les établissements publics et parapublics.	Gouvernement du Québec	2004	En cours (2011-2015)	Le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit la mise en place de mesures favorisant la réduction à la source et le réemploi dans le cadre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

11. Industries, commerces et institutions (suite)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
11.4	Balles rondes	Encourager et soutenir la recherche de solutions pour la mise en valeur ou les alternatives à l'utilisation des plastiques de balles rondes et de cordes de nylon dans les fermes.	MRC (Co-éco)/Municipalités	2004 et suivantes	Réalisé puis suspendu, puis repris (2004-2015)	Projets-pilotes de récupération des plastiques d'ensilage. Essais suspendus en 2013 à cause de la perte de débouchés et des coûts. Récupération des plastiques d'ensilage dans les regroupements Ouest et Est dans la collecte des matières recyclables depuis 2014/2015.
11.5	Redistribution alimentaire	Encourager la redistribution des denrées alimentaires non périmées.	Moisson Kamouraska	2004 et suivantes	Réalisé	Sollicitation et organisation de la cueillette, du tri, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires.
11.6	Réglementation sur les ICI	Élaborer une réglementation pour obliger les ICI à participer à la collecte des matières recyclables.	Municipalités/Regroupements de collecte (Co-éco)	2006	Réalisé (2009-2011)	Le règlement-type de chaque regroupement comprend une obligation pour les ICI de participer à la collecte des matières recyclables.

11. Industries, commerces et institutions (suite et fin)						
No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
11.7	Projet-pilote- Compostage ICI	Faire une recherche de financement pour la réalisation d'un projet-pilote de compostage des résidus organiques en provenance du secteur ICI.	MRC (Co- éco)/Municipalités	2004	Réalisé (2009)	Les ICI ont été desservis par la collecte des matières organiques du projet-pilote de La Pocatière dès la deuxième année. Tous les ICI sont desservis par la collecte et le traitement par biométhanisation depuis janvier à juin 2015.